L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1576 - VENDREDI 1er MAI 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Cheval

Des centres équestres dans l'impasse



Photo : Philippe Alès - CC

Voici un autre domaine pour lequel la crise du Covid-19 engendre de graves difficultés. Les centres équestres doivent faire avec l'arrêt total de leurs activités. En parallèle, il faut pourtant continuer à s'occuper des chevaux et les nourrir. Les charges grignotent les trésoreries sans aucune rentrée d'argent pour équilibrer. Et la sécheresse ne permet même pas de compenser un peu pour alimenter les chevaux avec l'herbe des prés. Le renfort des aides gouvernementales apparaît pour l'instant bien insuffisant. Seuls les centres qui ont des animaux en pension conservent quelques rentrées d'argent et l'avenir s'annonce sombre si les activités ne reprennent pas bientôt.

Page 05

Côte d'Or

› Viticulture

Et soudain, tout s'est arrêté



Nièvre

› Circuit court

«La ruche, c'est plus qu'un drive fermier, c'est une communauté»



Yonne

› Brice Veaulin, Rogny-les-Sept-Ecluses.

Entre les champs et les devoirs des enfants







Sommaire

Côte d'Or

04 • Concours laitiers : La brune reste à la maison
05 • Centres équestres : Une situation intenable
06 • Chasse : La dernière saison en chiffres
07 • Viticulture : Et soudain, tout s'est arrêté

Nièvre

08 • Circuit-court : *«La ruche, c'est plus qu'un drive fermier, c'est une communauté»*
09 • Viticulture : *«Nous faisons face à une véritable incertitude»*
10 • Grandes cultures : Test du slip, les premières analyses

Yonne

11 • Meunerie : Les Moulins Dumée continuent d'assurer la production de farine
12 • Témoignage : Entre les champs et les devoirs des enfants
13 • Viticulture : Le vin aussi a droit à son drive
14 • FNPL : Précisions sur les évolutions du fonds de solidarité

Région

15 • Soutien : Aider et faire émerger des opportunités
16 • Banque : Le Crédit Agricole, entre « monde d'avant » et expertise de la crise

Filières

18 • Cultures Préparer sa stratégie fongicide sur le pois d'hiver
• Cultures Soja, contrôler au mieux les adventices difficiles

Infos Services

20-21 • Économie et Gestion
22 • Petites annonces
23-25 • Annonces légales
26 • Analyses et Tendances
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Syndicalisme

Assouplir les règles de la PAC face à la sécheresse

Après la crise du coronavirus, la sécheresse aggrave les difficultés des agriculteurs. La FNSEA demande l'autorisation d'utiliser les jachères et les Surfaces d'intérêt écologique (SIE) pour assurer l'alimentation des animaux.

Comme si la crise du coronavirus n'était pas suffisante, aujourd'hui, la sécheresse se profile dans le Centre, le Nord et l'Est de la France après les pluies très abondantes de cet hiver qui ont empêché un certain nombre de semis. Dans un courrier adressé au ministre de l'Agriculture, Christiane Lambert alerte sur la gravité de la situation et demande des assouplissements aux règles de la PAC. Dans un point presse, le 24 avril, la présidente de la FNSEA les a évoqués : la possibilité d'utiliser les jachères et des bandes enherbées déclarées en SIE pour l'alimentation des animaux, ainsi que la possibilité de déroger à la mesure de diversification des assolements lorsque les semis des cultures de printemps n'ont pu être réalisés. D'une façon plus structurelle, la succession d'aléas climatiques et leur survenance de plus en plus rapprochée interpellent sur la mise en œuvre de mesures pour améliorer la résilience des agriculteurs, notamment en matière d'assurance récolte et de gestion des risques, ainsi que pour le stockage de l'eau et l'irrigation.

« 12 à 15 euros par mois »

Christiane Lambert est revenue sur l'enquête de l'UFC Que Choisir concernant l'augmentation des prix des fruits et légumes au détail. Selon l'organisation de consommateurs, ces prix auraient augmenté de 6 % pour la production conventionnelle et de 12 % pour les produits bios. Première cause de cette situation, le basculement, à cette période de l'année, vers des fruits et légumes de printemps, comme les asperges, plus chers, selon la présidente de la FNSEA. Autre cause : une moindre présence des productions étrangères sur les étals généralement meilleur marché à cause des coûts plus élevés que subissent les agriculteurs français en matière de main-d'œuvre, d'environnement ou de sanitaire. *« 12 à 15 euros par mois de plus dans le panier de la ménagère, c'est supportable »*, estime-t-elle. En outre, pendant le confinement, tous les repas sont pris à la maison à cause de la fermeture des cantines et de la restauration hors domicile. D'où la perception que le budget nourriture a tendance à déraper. En tout cas, la crise permet de se poser la question sur la valeur de notre alimentation et de notre souveraineté alimentaire, observe la présidente de la FNSEA qui est aussi revenue sur le discours du Président de la République, lors de son déplacement sur une exploitation agricole dans le Finistère, le 23 avril. *« Ses déclarations nous ont fait chaud au cœur »*, a-t-elle déclaré quand il a remercié la mobilisation de toute la chaîne de production, et la nécessité de retrouver notre souveraineté alimentaire. Encore faut-il que les gestes suivent pour que *« notre agriculture reste productive, résiliente et respectueuse de l'environnement »*, et que des *« choix budgétaires »*, à la hauteur des ambitions affichées soit arrêtés dans le cadre de la prochaine PAC, a-t-elle insisté.

ACTUAGRI

en bref

Producteurs de blés L'AGPB repousse son congrès

L'AGPB (producteurs de blé, FNSEA) annonce reporter son congrès annuel au 2 septembre à cause du coronavirus. *« À l'heure où la filière agricole reprend toute sa dimension stratégique, ce congrès doit être l'occasion pour nous de construire dès à présent et collectivement le schéma vertueux d'une agriculture, performante et résiliente, dans le cadre de la sortie de crise et en prévision des futures échéances comme la Pac »*, déclare le président Éric Thirouin dans un communiqué le 27 avril.

la météo présentée par Dijon Céréales

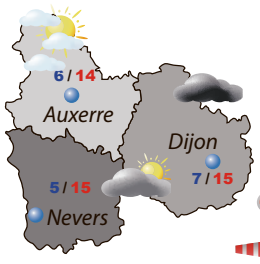
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 1 Mai



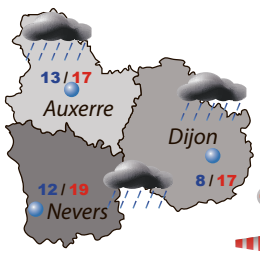
Variable
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 13 à 15°C

Vents : Ouest 20 km/h

Saint Jeremie
Soleil : 06h31 - 21h06
Lune : 13h14 - 04h01

Samedi 2 Mai



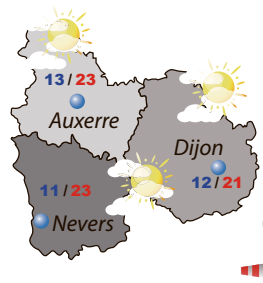
Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les températures seront en hausse.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 15 à 18°C

Vents : Ouest 20 km/h

Saint Boris
Soleil : 06h29 - 21h07
Lune : 14h32 - 04h34

Dimanche 3 Mai



Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 21 à 24°C

Vents : Sud-Est 10 km/h

Saint Philippe
Soleil : 06h27 - 21h09
Lune : 15h52 - 05h02

Prévisions à 7 jours

Lundi 4 Mai au Mercredi 6 Mai

Un temps couvert et pluvieux.

Vents : Sud à 20 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 14 à 16°C

Du Jeudi 7 Mai au Dimanche 10 Mai

Les précipitations persisteront.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 13 à 15°C

clin d'œil

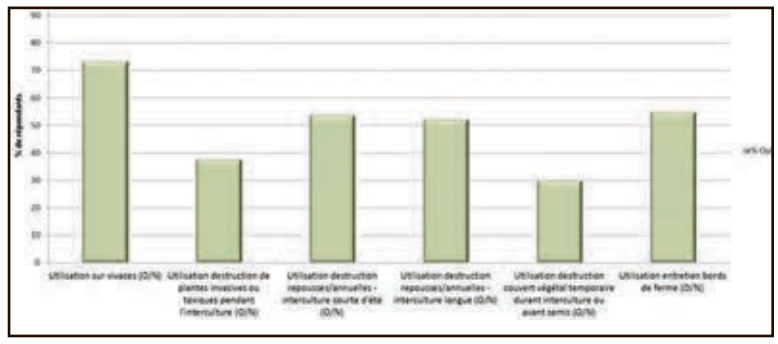


© Acip/Chaunu

Grandes cultures

L'utilisation du glyphosate passée au microscope

Plus de 10 000 agriculteurs volontaires ont répondu à une enquête en ligne lancée l'été dernier par cinq instituts techniques agricoles. Il s'agissait de mieux connaître les usages du glyphosate dans les systèmes de grandes cultures et de recueillir les avis, interrogations et perspectives des producteurs sur l'interdiction de cet herbicide en France.



Utilisation du glyphosate en fonction de divers usages autorisés (6 921 répondants).

Après l'interdiction de son usage dans une majorité d'espaces publics en 2017, le glyphosate est interdit pour les particuliers depuis 2019. L'élargissement attendu de ces restrictions ou interdictions au monde agricole soulève de nombreuses questions autour de son utilisation actuelle (quels types d'usage, quelles fréquences, quelles doses, dans quel contexte, etc.) et des alternatives de remplacement. Pour y répondre, une enquête fédérant cinq instituts (Acta, Arvalis, Fnams, ITB et Terres Inovia) a été proposée aux agriculteurs, utilisateurs ou non de glyphosate. Cette enquête s'est étalée du 15 juillet au 18 septembre 2019. Elle a recueilli 10 183 réponses (dont 321 émanant de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne). Les répondants à l'enquête possèdent une exploitation d'une surface moyenne de 176 ha, principalement cultivée en grandes cultures céréalières (avec une charge en cultures d'hiver assez importante : blé tendre, colza et orge), et conduites avec un travail du sol majoritairement de type labour (68 %). 94,8 % des répondants utilisent du glyphosate, ponctuellement ou régulièrement, sur toute ou partie de l'exploitation. L'hypothèse généralement avancée d'une utilisation de glyphosate exclusivement en non-labour ne se vérifie donc pas.

Usages prépondérants

Parmi l'ensemble des usages possibles du glyphosate proposés dans l'enquête, six ressortent comme prépondérants (au-delà de 30 % d'utilisateurs), et quatre comme majeurs (au-delà de 50 %). Ces quatre usages majeurs sont : la lutte contre les vivaces, la destruction de repousses ou annuelles en inter-culture courte d'été, la destruction de repousses ou annuelles en inter-culture longue, l'entretien des bords de ferme. Croisant ces usages et les typologies d'exploitation, il apparaît que les répondants en système labouré sont plutôt des utilisateurs ponctuels de glyphosate (1 année sur 3), sur des surfaces limitées (moins de la moitié de l'exploitation), à des doses assez importantes (environ 3 l/ha, variables selon les usages : jusqu'à 5 l/ha sur vivaces). À l'inverse, les répondants en non-labour sont des utilisateurs plus fréquents de glyphosate (tous les ans), sur des surfaces importantes (toute la SAU traitée) mais à doses faibles (environ 1 l/ha, voire moins en interculture d'été). Les exploitations concernées par ces quatre usages majeurs se répartissent entre :

- des exploitations de taille assez importantes, plutôt utilisatrices de glyphosate à petites doses mais sur toute la surface,
- et des exploitations en système labouré, moins utilisatrices de glyphosate, qui sont de taille plus variable mais en moyenne moins grandes, avec des utilisations à doses plus élevées, sur une partie de l'exploitation.

Concernant le cas particulier de la production de semences, les agriculteurs multiplicateurs utilisent le glyphosate dans des conditions similaires aux grandes cultures, avec toutefois des situations d'usages plus larges compte tenu des contraintes de pureté des lots de semences. L'usage de glyphosate n'est pas irraisonné : il est utilisé dans des situations le requérant.

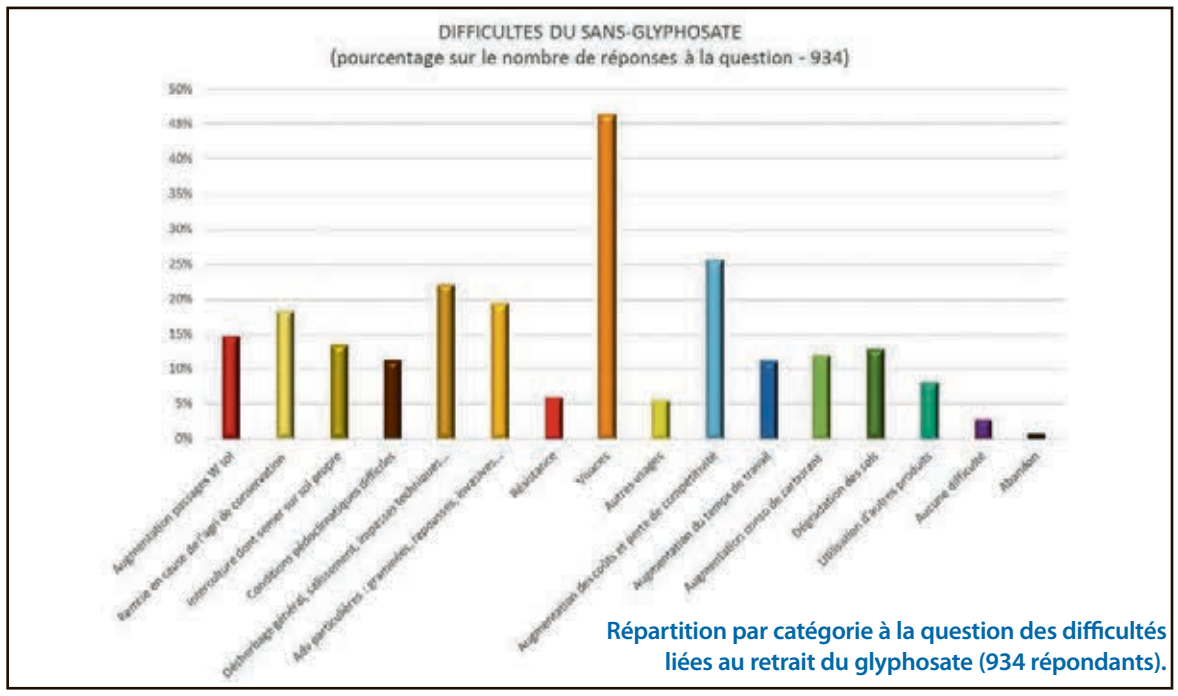
Conséquences en besoins matériels

L'un des objectifs de cette enquête était de savoir si les agriculteurs avaient identifié des alternatives crédibles à l'utilisation du glyphosate pour leur situation. L'enquête fait ressortir que 77,5 % des répondants ne savent pas encore comment ils vont gérer leurs problématiques sans glyphosate. À noter que sur l'ensemble des répondants, 352 n'utilisent plus de glyphosate et que leurs méthodes de gestion des adventices passent par un changement de système (agriculture bio) ou bien par un changement de rotation (allongement) et de travail du sol (labour, faux semis, etc.) Ces exploitations en agriculture biologique ou en cours de conversion sont globalement plus petites (91 ha en moyenne) que celles en agriculture conventionnelle (140 ha). Ce recours accru au travail du sol (qui ne signifie pas obligatoirement du labour) aura des conséquences sur les besoins matériels, et donc sur les charges liées aux investissements : 70 % environ des répondants devront se rééquiper. Il modifiera également l'organisation des exploitations et les charges de fonctionnement et de main-d'œuvre associées. Cela se traduit par des achats de matériels mais aussi par des outils de travail du sol plus larges ou de l'augmentation de puissance de traction. Parmi les utilisateurs de glyphosate, 90 % déclarent vouloir intensifier les déchaumages et passages mécaniques avant le semis, 84 % les faux – semis, 75 % les interventions mécaniques dans les inter-cultures et les cultures, 55 % le labour. 76 % déclarent devoir modifier leurs programmes herbicides.

Bénéfices / risques

Les inquiétudes mentionnées dans les réponses libres de l'enquête sont nombreuses et mettent en évidence des contraintes/incertitudes sur la viabilité d'exploitation ou de systèmes tels qu'ils sont menés aujourd'hui. Citons par exemple les systèmes en agriculture de conservation : ils sont vertueux sur de nombreux sujets (sols, érosion, etc.), mais dépendants étroitement de l'utilisation du glyphosate. Ces systèmes sans glyphosate devront réintensifier leur travail du sol, avec des conséquences importantes d'ordre économique (investissements), agronomique (érosion, matière organique, etc.), environnemental (consommation de carburant, bilan carbone, etc.) et organisationnel (capacité à travailler toute la surface, main-d'œuvre, jours disponibles). Les inquiétudes portent aussi sur d'autres conséquences techniques de l'arrêt du glyphosate, avec de probables recrudescences de vivaces et d'adventices annuelles, voire des risques sanitaires accrus (ergot, adventices allergisantes ou toxiques…). Finalement, la balance bénéfices / risques de ce retrait, pour les agriculteurs, n'a pas été clairement établie. Mais une inquiétude vis-à-vis de la concurrence dans une économie ouverte, face à leurs voisins encore utilisateurs, est clairement exprimée par de nombreux répondants.

BERTY ROBERT AVEC COMMUNIQUÉ



Répartition par catégorie à la question des difficultés liées au retrait du glyphosate (934 répondants).

en bref

Bio Des organisations agricoles protestent contre la suppression de l'aide au Maintien en agriculture biologique (MAB)

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, autorité de gestion des fonds agricoles européens, a annoncé la fermeture de l'aide au Maintien en agriculture biologique (MAB). Cette décision interdit toute possibilité pour un agriculteur de la région d'activer ce soutien qui constitue avec l'aide à la conversion, l'une des deux mesures phares mises en place par l'Europe pour soutenir les fermes engagées en bio et développer ce mode de production.

La mesure MAB vise à compenser les surcoûts liés aux pratiques, à pérenniser les engagements et à rémunérer les services environnementaux liés au passage en bio : arrêt des pollutions diffuses affectant l'air, les sols et les eaux, et protection de la biodiversité. Ayant pris en 2017 la décision de ne plus assurer sa part dans le cofinancement de cette aide, l'État a renvoyé aux régions et autres financeurs potentiels, la possibilité d'en assumer la charge. Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a accepté d'allouer pour 2018 sur ses fonds propres et avec le soutien des agences de l'eau une enveloppe exceptionnelle destinée à compenser le retrait brutal de l'État. Cette enveloppe n'a pas été renouvelée en 2019, et les agences de l'eau sont restées les seuls acteurs à financer l'aide MAB. Dans un contexte de restriction budgétaire et de baisse des cofinancements, la Région a fait le choix de fermer la mesure MAB et de réserver la totalité de l'enveloppe au financement des conversions. Le réseau GAB pour les départements de la Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne, Doubs, Territoire de Belfort, Jura et Haute-Saône, juge prématuré cet arbitrage auquel il s'est vivement opposé à l'occasion de la récente consultation des acteurs territoriaux et agricoles par le Conseil régional. La fermeture de la mesure MAB risque de mettre en difficulté des agriculteurs qui, à l'issue de la période de conversion, comptaient sur cette aide pour consolider leur engagement, en particulier dans des secteurs de production déjà fragilisés (élevage allaitant notamment).

Concours laitiers

La brune reste à la maison

Les journées châtillonnaises n'auront pas lieu cette année, pour la raison que tout le monde connaît.


BGS

Le concours interrégional de la race brune, qui devait se tenir les 6 et 7 juin à Châtillon-sur-Seine, est annulé. La décision a été officiellement prise le 14 avril au lendemain de l'allocution d'Emmanuel Macron. *«Nous avons attendu au maximum, au cas où… Cette annulation, qui concerne également l'ensemble des Journées châtillonnaises, n'est une surprise pour personne au vu de la tournure des évènements. Les courriers d'inscriptions n'avaient, de toute façon, pas encore été envoyés»*, indique Mickaël Clerget, président du syndicat interdépartemental des éleveurs de la race brune. *«La tenue de notre vente d'animaux était plutôt mal partie»*, fait remarquer le membre de l'organisation, *«même si notre concours avait été maintenu, plusieurs personnes avaient déjà fait part d'avis plutôt négatifs sur le maintien de la vente. Compte tenu de la conjoncture, les transactions auraient sans doute peiné. Même les annonceurs se faisaient très discrets»*. L'éleveur de Courcelles-Frémoy précise que le rendez-vous de Châtillon est *«bien annulé, et non reporté»* : *«le calendrier des évènements est déjà bien rempli à l'automne. Après l'annulation déjà, de la fête du crémant et du tape-chaudrons, cette année est forcément particulière mais c'est ainsi… Nous donnons rendez-vous à tous en juin 2021 avec, qui sait, une organisation encore plus conséquente pour fêter notre retour à Châtillon»*.

Rendez-vous à Cestres

La race brune ne sera toutefois pas en reste en 2020. Les éleveurs se rendront à Cestres les 12 et 13 septembre pour participer aux concours laitiers organisés dans le cadre de la fête départementale de l'agriculture : *«nous ne devions pas nous y rendre initialement, car les journées châtillonnaises étaient trop rapprochées de cet événement qui devait, dans un premier temps, se tenir début mai. Le report de cette fête arrange finalement bien les choses et nous serons de la partie»*. Les assemblées générales du syndicat d'éleveurs, de Brune Expansion et de la fédération Nord Est (GEN Brune) devaient toutes les trois se tenir en ce mois d'avril à Griselles, fief de l'éleveur Alain Terrillon, président de la fédération. *«Ces rendez-vous sont reportés. Là, nous n'avons pas le choix, il faudra nous réunir»*, ajoute Mickaël Clerget, qui souligne la très bonne santé de la race Brune : *«commercialement, cela fonctionne très bien au niveau de Brune Génétique Services. Sur le marché international, de très bons taureaux de notre zone se placent en Isu. Nous avons d'excellents retours et de très bonnes retombées de notre dernière participation au concours européen en Italie. Notre schéma de sélection tient plus que la route et nous avons une excellente motivation des éleveurs, il faut s'en féliciter»*.

AG

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS
MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

OFFRE PROMO PRINTEMPS
DU 15 AVRIL AU 15 MAI 2020
TARIF DÉPART MAGASIN - LIVRAISON POSSIBLE

ABREUVOIR BÉTON
Disponible en 800 l et 1100 l
À PARTIR DE 260 € HT

CITERNE MONOBLOC RECTANGULAIRE PE
Disponible en 3000 et 5000 l
À PARTIR DE 675 € HT





BAC À EAU RECTANGULAIRE GALVANISÉ PASDELOUP
Disponible en 2000 / 2500 / 3000 l
À PARTIR DE 779 € HT

DESTOCKAGE
667115 ÉLECTRIFICATEUR AN 1000 SOLAIRE **250 € HT**
667004 ÉLECTRIFICATEUR AN 3000 SOLAIRE **350 € HT**
DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES



PLATEFORME POUILLY-EN-AUXOIS **03 80 90 76 00**
DANIEL BOUILLER (CONSEILLER AGRO-ÉQUIPEMENT) **06 23 56 64 13**

Pouilly-en-Auxois

Après la Fête du bœuf, le marché de producteurs

Le marché de producteurs organisé par les Jeunes agriculteurs de Pouilly-en-Auxois n'aura pas lieu ce samedi 9 mai. La santé est *«la priorité de tous»*, comme le rappellent les jeunes du canton sur leur page Facebook. En attendant de se retrouver, les JA invitent les internautes à solliciter les producteurs locaux en se rendant directement sur leur ferme, la tendance étant au regroupement de produits dans plusieurs exploitations pour limiter les déplacements. Certains lieux écoulent également leurs bons produits à l'image de Carrefour Contact Créancey et les boucheries. Le site *«J'veux du local»*, de la Chambre d'agriculture et du Conseil départemental, est aussi très utile pour aider les consommateurs à faire les bons choix.

Le Gds répond à vos questions

Qu'est-ce que l'ICA ?

L'objectif de l'ICA (information sur la chaîne alimentaire) est d'anticiper et d'adapter les mesures de contrôles à l'abattoir. Cette information est transmise à chaque nouveau détenteur du bovin par l'intermédiaire de l'ASDA (carte verte). Les ASDA ont été modifiées en ce sens depuis juillet 2018.

L'éleveur qui cède un animal doit préciser s'il y a - ou non - un risque sanitaire à déclarer nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire. Si ce risque existe, il est détaillé au recto de l'ASDA. Il est aussi possible de déclarer un risque non listé. Il est à préciser au bout de la phrase *«ce bovin présente un risque avéré nécessitant des mesures de gestion»*. Cette déclaration concerne par exemple une aiguille cassée ou un corps étranger.

Comme vous pouvez l'imaginer, l'information est de première utilité pour l'aval de la filière au niveau des métiers de l'alimentation. Il faut toujours penser à rayer la mention inutile au recto et signer l'ASDA. Même si, dans plus de 99 % des cas, l'animal ne présente aucun risque sanitaire à déclarer en sortie d'élevage.

Pour tout bovin possédant une ASDA ancienne formule et la nécessité de notifier le nouveau risque, il faut joindre un document d'accompagnement spécifique téléchargeable sur le site du GDS (www.gdsbfc.org).

Centres équestres

Une situation intenable

L'arrêt des activités des centres équestres engendre d'énormes difficultés dans les différentes structures du département.

Aucune rentrée d'argent ni même porte de sortie : les centres équestres souffrent comme jamais. Toutes les structures, petites ou grandes, sont concernées. *«C'est vraiment difficile pour tout le monde»*, souligne David Bourgeot, agriculteur et éleveur de chevaux de sport à Villebichot.

Le Côte-d'orien de 50 ans liste les difficultés rencontrées au Poney-club de la Folie, gérée par son épouse Catherine, sur cette même commune proche de Nuits-Saint-Georges : *«nous avons une petite centaine de licenciés, mais plus aucun cavalier ne vient aujourd'hui. Nos activités ont même fermé une semaine avant le début du confinement, tout cela commence à faire long, très long. Nous ne savons pas quand nous pourrons sortir de cette ornière, personne ne peut nous le dire. Dans le même temps, chaque jour, il faut continuer à s'occuper des chevaux et les nourrir comme il se doit, les charges restent intactes alors qu'il n'y a plus aucune recette. Une partie des bêtes a été mise au pré, mais il n'y a pratiquement pas d'herbe, la pousse est plus que minime, cette situation ne pourra pas durer bien longtemps. Nous sommes un peu comme un restaurant qui continue de payer son loyer mais qui n'a plus aucune rentrée d'argent. Le centre a bien perçu l'aide gouvernementale de 1 500 euros, à laquelle toute entreprise ayant une baisse d'au moins 50 % de son chiffre d'affaires peut prétendre, mais cela représente tout juste un salaire et ce n'est pas avec ce montant que nous allons pouvoir nourrir les équins»*.

Des mesures proposées

David Bourgeot craint une réouverture tardive des centres équestres : *«ce serait aberrant mais c'est malheureusement le chemin que nous prenons. Pas avant l'été ? Ce serait une catastrophe. Recevoir six ou sept enfants dans un espace non confiné est certainement moins risqué que d'aller à l'école ou de prendre les transports en commun. J'espère que les futures décisions du gouvernement auront du bon sens, c'est ce qui leur manque cruellement. L'idée du confinement, nous la comprenons très facilement, il n'existait pas 50 solutions. Mais au bout d'un moment, il faut de la logique et rouvrir les établissements qui peuvent l'être. Si ce n'est pas le cas, de nombreux centres seront obligés de mettre la clé sous la porte. Aujourd'hui, seuls ceux qui ont des chevaux en pension continuent d'avoir des rentrées d'argent, mais ce n'est pas notre cas. Et toujours est-il que cela ne suffire pour tourner»*. L'agriculteur rappelle une situation déjà très compliquée dans le monde du cheval : *«le gouvernement nous a imposé la TVA à 20 % il y a quelques années, cela a déjà représenté un énorme frein dans nos métiers. Un cheval qui coûtait 10 000 euros en vaut désormais 12 000… Les changements des rythmes scolaires ont été décidés dans la foulée et ont également impacté les centres équestres, avec beaucoup moins de fréquentation. Tout se cumule en ce moment, c'est vraiment compliqué»*.

Retrouver une activité est nécessaire pour assurer financièrement le bien-être physique et moral des équidés, et ainsi renouer avec un équilibre financier. *«Nous sommes des structures de plein air avec de grands espaces sans surface close, qui permettent de pratiquer une activité individuelle sans contact. Nous pouvons sans problème organiser plusieurs séances sans que personne ne se croise»*, ajoute David Bourgeot.

AG



David Bourgeot, agriculteur et champion d'équitation, évoque la situation du Poney-club de la Folie, à Villebichot.

Une première avancée

À la demande de Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, le gouvernement a autorisé, depuis l'interview de David Bourgeot, les propriétaires de chevaux à se rendre aux prés et dans les centres équestres pour aller les nourrir, les soigner, à condition que les centres organisent le respect de la sécurité sanitaire. Une première avancée, donc, qui en appelle bien d'autres pour satisfaire pleinement le monde du cheval…

Produits locaux

L'engouement va-t-il durer ?

Pascal Mure, président de Bienvenue à la ferme, pense qu'une grande partie des consommateurs garderont leurs nouvelles habitudes prises durant le confinement.



Viticulteur à Volnay, Pascal Mure ne vend presque plus de vin en ce moment, mais relève un bel très bel engouement pour les produits alimentaires de ses collègues côte-d'oriens.

Les produits locaux se vendent comme des petits pains depuis plusieurs semaines. *«Fruits, légumes, viandes… Tout ce qui est alimentaire rencontre un très beau succès»*, souligne Pascal Mure. Le président du réseau des producteurs fermiers de Côte-d'Or explique ce bel engouement par plusieurs raisons : *«se rendre chez le producteur du coin, qui travaille sans intermédiaire, rassure quelque part le consommateur. Dans le même temps, ce dernier croise beaucoup moins de personnes sur son chemin. La proximité est aussi très pratique pour lui, qui parcourait souvent une grande distance pour se rendre dans une grande surface. La notion de solidarité est certainement une autre raison, du moins je le pense, un peu à l'image des soignants qui sont salués pour leur travail au quotidien. Les agriculteurs, eux, continuent de nourrir la population dans ces moments difficiles pour tous. L'adaptation des producteurs est aussi été exemplaire, elle explique aussi en partie ce retour au local : chacun a su s'adapter très rapidement, en respectant les gestes barrières, notamment par la mise en place de modes drive. Chacun s'est équipé de masques, de gants, certains proposent même des livraisons à domicile»*. Le viticulteur de Volnay pense que cet attrait grandissant pour le local va perdurer, même à l'issue de la crise sanitaire : *«je ne suis pas devin ni Madame Soleil, mais c'est une forte probabilité selon moi. Les consommateurs qui n'avaient jamais encore fait appel à nos services vont s'apercevoir que nous avons bons produits, pas forcément plus chers que les autres. Je pense qu'ils retiendront la qualité de l'accueil qu'ils ont eue et le côté pratique dans leurs achats. Pour toutes ces raisons, une grande majorité des personnes qui sont venues pour la première fois chez les producteurs locaux devraient conserver leurs habitudes à l'issue de cette grande crise sanitaire»*.

AG

Une sorte de compensation

Le succès des produits locaux rencontré durant le confinement ne doit pas faire oublier les difficultés engendrées par la fermeture des marchés. *«Les bénéfices réalisés par les producteurs ne seront pas importants, ce qu'ils ont vendu sur leur ferme est généralement l'équivalent de ce qu'ils n'ont pas écoulé sur les marchés. Aussi, des produits comme le lait, les yaourts, les fromages, les œufs, et les viandes ne peuvent pas se conserver : tout n'a pas été simple pour les producteurs»*, tempère Pascal Mure.



Chasse

La dernière saison en chiffres



La barre des 17 000 sangliers a été franchie, très probablement pour la toute première fois dans le département.

Beaucoup plus de sangliers (+22 %), un peu moins de chevreuils (-2,5 %) et de cerfs (-10 %) : telle pourrait être la synthèse des prélèvements réalisés cette année en Côte-d'Or. Un tableau récapitulatif de la dernière saison de chasse, réalisé par la Fédération départementale des chasseurs à la date du 5 mars, laisse apparaître que 17 124 sangliers ont été prélevés au cours du dernier exercice. C'est 3 031 *«cochons»* de plus qu'un an plus tôt (14 093). Le nombre d'attributions était passé de 18 311 à 22 443 unités. Le taux de réalisation des plans de chasse est sensiblement le même que lors de la saison 2018-2019 avec un peu plus de 76 %.

Chevreuils et cerfs

Une légère baisse des prélèvements est observée dans le tableau des chevreuils (10 854 contre 11 130). Les taux de réalisation des plans de chasse, autour de 80 %, restent là aussi similaires d'une année sur l'autre, le nombre de bracelets attribués cette année ayant chuté de plus de 500 unités. Le tableau des cerfs, qui regroupe différentes catégories d'animaux, montre que 1 080 prélèvements ont été réalisés en 2019-2020, contre 1 196 un an auparavant (soit 116 cerfs en moins, le nombre d'attributions ayant baissé de 337 unités).

AG

Réaction

«Ne pas désarmer»



Clément Gamin, agriculteur à Poncey-sur-l'Ignon, est responsable du dossier dégâts de gibier à JA21 : *«La barre des 17 000 sangliers a été dépassée, c'est bien, les chasseurs ont joué le jeu et il faut les motiver à recommencer dès la saison prochaine. Ce niveau de prélèvements prouve que les populations étaient extrêmement élevées, partout dans le département. Mais ça, en réalité, tout le monde en avait conscience, que ce soit l'administration, les chasseurs eux-mêmes et, bien sûr, le monde agricole. Il reste néanmoins beaucoup de sangliers, trop par endroits, leur nombre est certainement sous-estimé dans plusieurs secteurs, il ne faut donc pas désarmer. Si les dégâts ont été très nombreux à l'automne dans nos parcelles agricoles, ils le sont beaucoup moins au cours de ce printemps, mais cela n'est dû qu'au temps sec que nous avons en ce moment. Les sangliers sortent moins en plaine pour aller chercher les vers qu'ils ne trouveront pas. De ce fait, ils impactent peu les cultures, mais dès que la prochaine pluie arrivera, ça partira dans tous les sens… Les dégâts dans les prairies sont plus que problématiques, en plus de ne pas être indemnisées au niveau où elles devraient l'être, ces parcelles souffrent cruellement en ce printemps. La pousse est très timide. Les gros dégâts de l'automne n'arrangent rien. C'est très difficile, aujourd'hui, dans la zone élevage. Encore une fois, il ne faut pas désarmer et encourager les chasseurs à aller chasser, dans un premier temps lors de tirs d'été à partir du 1er juin, en fonction des possibilités liées à la crise sanitaire. Les futures attributions devront être encore très importantes la saison prochaine. Dernière chose que je voudrais aborder : les cervidés. En Côte-d'Or, nous ne voyons plus, fort heureusement, des hardes de 150 animaux. Le problème n'est qu'à moitié réglé, car les populations se sont déplacées dans le département. Certaines attributions ne sont, de ce fait, pas assez conséquentes dans certains secteurs où il n'y avait pas encore de gros problèmes. Il faut retravailler les nouveaux secteurs colonisés».*

Pneumatique

Une démarche pour s'en débarasser

Un recensement des pneus usagés se met en place en Côte-d'Or, avec des enjeux économiques et environnementaux à la clé.

Le recyclage de pneumatiques usagés, souvent utilisés pour maintenir des bâches d'ensilage, peut coûter très cher. À titre d'exemple, des prix supérieurs à 200 voire 250 euros la tonne sont parfois pratiqués. Pour baisser la note, tout en suivant une démarche environnementale, un dispositif s'est mis en place à l'échelon national avec l'opération nommée Ensivalor. En pratique, les départements recensent les différents gisements présents sur leur territoire et font remonter les informations à la FNSEA. *«Cette démarche consiste à répondre à un appel à projets. Les départements sont mis sur une liste d'attente, avec l'espoir que leur dossier soit retenu»*, commente Marie-Claude Guerrier, conseillère *«actions collectives élevage»* à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Les exploitants concernés peuvent ainsi prétendre à une prise en charge non négligeable de l'État pour faire recycler leurs pneus. Des négociations de la profession permettent même de diminuer le reste à charge de l'agriculteur, qui serait de l'ordre de 75 euros la tonne. La FDSEA21 travaille en ce moment sur les futures plateformes destinées à recevoir les pneus avant leur départ pour leur seconde vie, mission qui sera assurée par l'entreprise Aliapur. Deux sites côte-d'oriens seraient ainsi repérés.



Différentes catégories de pneus

Marie-Hélène Gervasoni, du village d'Essarois, a déjà renseigné les différentes caractéristiques de son gisement. L'éleveuse de vaches laitières fait part ici de son expérience : *«Cela fait plusieurs années que nous souhaitons nous débarrasser, mon mari et moi, de nos pneus agricoles et routiers. Il y en a beaucoup, l'équivalent de deux, voire trois semi-remorques. Nous en utilisions pour nos silos, mais nous avons changé nos pratiques et ils n'ont plus aucune utilité. Pire, ils nous encombrent, ils sont sources de problèmes avec parfois des nids de guêpes et, lorsqu'il pleut, ils sont des réservoirs d'eau stagnante favorables aux populations de moustiques, dont le moustique Tigre. De plus, il faut bien le dire, ces pneus ne donnent pas une très bonne image de l'agriculture, d'autant plus que nous sommes engagés dans une démarche environnementale via la filière Époisses. Nous rencontrons des difficultés pour les recycler, car à chaque fois que nous nous sommes rendus avec deux ou trois pneus dans des points de collecte ou des déchetteries, nos interlocuteurs n'en ont pas voulu car ils étaient trop abîmés. Je suis entrée en contact avec la Chambre d'agriculture qui m'a parlé de cette démarche nationale. Il faut simplement renseigner le nombre de pneus que nous avons et leurs différentes catégories : voiture, véhicules agricoles ou routiers. Plus nous serons nombreux dans ce dispositif et moins le coût par exploitation sera élevé».*



Pascal Gervasoni, et son stock de pneus à Essarois.

Les agriculteurs intéressés peuvent contacter Marie-Claude Guerrier (06 73 74 76 39) ou Claire Schwick (03 80 68 67 67).

AG

Viticulture

Et soudain, tout s'est arrêté

La crise sanitaire impacte de plein fouet la filière viticole. Un professionnel côte-d'orien témoigne.



Benoît Lahaye dresse un état des lieux difficile dans le secteur beaunois, fortement touristique.

Sa dernière bouteille vendue date du 13 mars. Depuis, plus rien. *« Pour ceux qui font essentiellement de la vente directe comme moi, la situation actuelle ne pardonne pas, le marché est plus qu'au ralenti »*, confie Benoît Lahaye, viticulteur à Pommard. L'ancien responsable des dossiers viticoles à JA BFC cite également celles et ceux qui travaillent à l'export : *«les conséquences de cette crise sont importantes là aussi. Il n'y a plus ou presque plus de ventes pour eux non plus, tout est bouché. Les producteurs qui ont d'ordinaire des échanges avec les États-Unis connaissent un second frein consécutif après les taxes instaurées par Donald Trump»*. La fermeture de la restauration, des bars et des caveaux est une autre complication de taille pour la vente de bouteilles. *«Notre zone œnotouristique démarre généralement fin mars début avril, avec une clientèle étrangère non négligeable. Tout est à l'arrêt aujourd'hui»*, ajoute le jeune côte-d'orien. Le travail dans les vignes est aussi touché, lui qui se destine en ce moment à l'ébourgeonnage : *«les domaines doivent se réorganiser car la main-d'œuvre n'est pas toujours au rendez-vous. J'entends dire que beaucoup de travailleurs sont recherchés. Les sociétés de prestations n'ont pas autant de monde à disposition, d'autres personnes qui venaient parfois de très loin ne peuvent plus se déplacer»*.

Interrogations pour la suite

Les produits viticoles peuvent se conserver et ne sont bien sûr pas perdus. Mais cette situation très particulière engendre des mouvements inhabituels dans les trésoreries, à l'heure où il faut continuer de travailler sans rentrées d'argent. Benoît Lahaye doute que les consommateurs se ruent sur le vin dès la fin du confinement : *«celui-ci n'est pas un produit de première nécessité et la plupart des ménages devront, je pense, se refaire sur le plan économique avant d'en acheter de nouveau. Cela risque donc de prendre un petit moment. Pour toutes ces raisons, les stocks de bouteilles risquent de s'accentuer davantage, ce sera problématique»*. De nombreuses questions subsistent pour la sortie de crise : *«nous ne savons pas combien de temps cela va durer et dans quelles conditions reprendront la consommation, le commerce et les échanges internationaux. Si les perturbations subsistent jusqu'aux vendanges, les stocks de bouteilles s'accumuleront, alors qu'il faudra de la place dans les cuveries… La récolte pourrait être aussi impactée avec le logement, la restauration et les conditions de travail des vendangeurs. Heureusement, nous n'en sommes pas encore là»*. **AG**

La Viti au ralenti

Benoît Lahaye évoque la situation au lycée viticole de Beaune, qu'il préside depuis plusieurs années : *«comme dans tous les autres établissements d'enseignement, il n'y a plus d'élèves ni d'enseignants sur place. Seuls les salariés du domaine continuent le travail dans les vignes, c'est là aussi compliqué, car il faut faire appel à de la main-d'œuvre extérieure pour réaliser différents travaux. La date du 11 mai et le retour à l'école nous interrogent, nous ne savons pas encore comment organiser nos classes car toutes comptent plus de 15 élèves… À la cantine, il y a généralement 300 jeunes qui se côtoient… À l'heure où je vous parle, nous attendons encore les consignes du gouvernement. Pour préparer la rentrée de septembre, une chose est déjà calée : samedi 16 mai, l'EPLEFPA Beaune Viti Agro Campus organisera une porte ouverte à distance. Ce format original permettra de renseigner les familles sur l'orientation de leurs enfants, malgré la crise sanitaire».*

Point de vue coronavirus

«Un peu comme en élevage»



Pascal Dédiot, éleveur sur la commune de Jouey et ancien président GDS du canton d'Arnay-le-Duc, nous contacte pour faire remarquer certaines similitudes entre le coronavirus et plusieurs maladies rencontrées dans les élevages locaux : *«Les chiffres annoncés par le professeur Raoult au début de ce fléau tendent à se confirmer, et j'observe qu'ils se rapprochent de ceux que nous avons généralement dans nos élevages. En effet, un virus dans un cheptel qui compte 150 veaux fait souvent trois ou quatre morts avant que nous ne mettions au point le traitement adéquat. Entre 30 et 40 % des sujets sont ensuite soignés grâce aux antibiotiques et anti-inflammatoires d'usage, le reste de la population s'immunise ensuite ou passe à travers le virus… La maladie qui se rapproche le plus du coronavirus est sans aucun doute le RSV, pathologie respiratoire des veaux et des jeunes bovins»*.

Le Côte-d'orien de 62 ans tient à aborder une *«autre complication que pourrait avoir le coronavirus»* : *«j'ai encore en souvenir les problèmes que nous avions eus avec les conséquences de la FCO en termes de reproduction. J'espère que cela ne se reproduira pas chez les humains»*. Sur la suite des évènements, Pascal Dédiot n'a *«pas forcément d'idée précise»* : *«je ne suis pas pro-Raoult pour autant, même si ses chiffres paraissent plutôt bons. Je reste très sceptique sur son traitement à base de chloroquine. La base est peut-être bonne, mais il faudra peut-être ajouter une seconde molécule pour obtenir une meilleure efficacité»*.

Le second objet de l'appel téléphonique de l'ancien responsable professionnel concerne directement le monde agricole, et plus précisément la nouvelle sécheresse *«qui est en train de pointer le bout de son nez»* : *«nous devons dès à présent alerter nos autorités, nous reprenons tout droit le chemin de 1976. Personnellement, j'ai déjà contacté un producteur céréalier et les volumes de paille paraissent déjà bien compromis. L'alimentation du bétail nous inquiète beaucoup, où allons-nous pouvoir la trouver ? Tout est mal embarqué sur les plateaux de Bourgogne. La fauchaison, si cela continue comme ça, il n'y en aura pas. Sur mon exploitation, gérée en société avec mon frère Jean-Marc, nous avons mis de l'engrais de bonne heure, mais cela n'a servi à rien. Nous voyons encore les passages de roues de nos anciennes interventions. Pour ne rien arranger, il y a beaucoup de mauvaises herbes. L'eau nous inquiète aussi, mais un peu moins que l'alimentation. Nous avons réussi à la gérer l'an passé, avec certes beaucoup de mal. Nous y arriverons encore cette fois, si les difficultés se confirment. Les retenues d'eau évoquées l'an passé ? Des projets sont bien en cours dans le secteur mais ce type de dossiers avance très lentement. Tout ce qui touche à l'eau est toujours très délicat»*.

AG



Circuit court

«La ruche, c'est plus qu'un drive fermier, c'est une communauté»

Julie Nérot, viticultrice à Saint-Père a ouvert depuis le 14 avril, une nouvelle « ruche » pour le site internet « La Ruche qui dit Oui ». Un réseau qui permet aux producteurs locaux de vendre en ligne aux habitants de la région. Nous avons suivi la première distribution vendredi dernier.



Échange entre Julie Nérot (droite) et un membre de la Ruche (à gauche).



Lucie Rabineau est venue à la Ruche pour respecter ses valeurs d'achats.

Créée le 14 avril, la Ruche de Saint-Père compte déjà dix-sept producteurs et plus d'une centaine de membres. *«L'idée est venue de mes clients qui souhaitaient avoir en un seul et même lieu plusieurs produits fermiers pour éviter d'avoir à se déplacer dans le département. Étant donné que je bénéficie de nombreux contacts de producteurs dans différents secteurs, j'ai décidé de tenter l'expérience à la cave. Il faut dire également que je suis moi-même fournisseur de plusieurs ruches, je connais donc bien le fonctionnement. Et puis le contexte sanitaire m'a décidé d'accélérer le projet car le paiement en ligne permet d'éviter les contacts et se prête bien à la situation»* explique Julie Nérot.

Elle poursuit en donnant la marche à suivre : *«Pour faire partie de notre réseau, il vous suffit d'aller sur le site, de vous inscrire et d'ouvrir votre compte, sans pour autant que cela vous oblige à commander immédiatement. Votre inscription vous permet de consulter le catalogue des produits et de vous décider ensuite à passer à l'acte d'achat. Vous avez jusqu'au mercredi soir minuit pour effectuer une commande et les produits sont à récupérer le vendredi soir à la cave entre 17 h 30 et 20 heures»* précise la viticultrice. Au sein de sa ruche Julie Nérot propose des légumes frais, de la viande, de la bière et même des produits pour la maison comme des lingettes démaquillantes lavables, des bavoirs pour bébés ou encore des feuilles de coloriages lavables.

Au total, c'est près de trois cent trente-deux produits qui sont référencés. Une ruche qui est amenée à évoluer après le confinement : *«L'idée est de rendre cette distribution plus conviviale avec des dégustations que l'on organisera chaque vendredi. L'objectif est de mettre un ou deux producteurs en avant chaque semaine. Pour moi la ruche, c'est plus qu'un drive fermier, c'est une communauté dans laquelle il y a des échanges à la fois entre les producteurs et les membres mais aussi entre les membres. C'est un espace ouvert»* estime Julie Nérot.

Les premiers membres ravis par l'initiative

Vendredi dernier lors de la première distribution, ils étaient une quarantaine à venir tester cette nouvelle ruche. Ce fut le cas d'Émilie et Remy, un couple de Parisiens en confinement dans le département : *«Nous venons d'acquérir une maison dans le village il y a deux mois dans l'idée de venir régulièrement. Nous connaissions le système de la Ruche qui est très développé à Paris. Pour nous, ça a le mérite d'être pratique et de nous faire découvrir des produits que l'on ne connaît pas. Pour cette première, nous avons acheté du vin de la cave Nérot, des crottins car c'est ici le passage obligé, de la bière. C'est une très belle initiative»* ont-ils déclaré à l'issue de leur achat. Durant cette première vente, nous avons aussi croisé des clients pour qui le circuit court est devenu une philosophie. C'est le cas en autre de Lucie Rabineau, une habitante de Saint-Loup des Bois : « ça va faire un moment que je suis sur un mode de consommation alternative en évitant les supermarchés. Je préfère les producteurs locaux. Avec cette période de confinement, il était difficile de trouver ce dont j'avais besoin, l'ouverture de cette ruche arrive au bon moment. J'espère qu'elle va pouvoir se poursuivre au-delà du confinement, ce qui me permettrait d'être en accord avec mes valeurs d'achats » nous a-t-elle confié sourire aux lèvres. En tous les cas l'engouement de ces dispositifs prouve que les attentes des consommateurs en matière de produits locaux sont fortes. Puissent-elles perdurer au-delà de la crise. **TM**



Émilie et Remy, un couple de Parisiens installé depuis peu dans le département.



Les retraits des commandes s'effectuent le vendredi de 17 h 30 à 20 heures à la Cave Nérot.

Consommation

Quand la société civile promeut l'agriculture

Coralie Douarne, 46 ans, vient de créer une page Facebook dont l'objectif est de fédérer les producteurs nivernais et leur permettre d'écouler leur production. Cette Machinoise, très éloignée du monde agricole, ne s'attendait pas à un tel engouement.



C'est certainement l'un des enseignements de cette crise. Confinement oblige, les consommateurs se sont tournés davantage vers les circuits courts préférant le local et le drive fermier plutôt que de se retrouver en même temps dans les supermarchés. Mais trouver des producteurs à quelques kilomètres de chez soi n'est pas chose aisée surtout lorsque l'on ne connaît pas forcément le domaine. C'est de ce constat qu'est née la page Facebook *«Je mange dans la Nièvre !»*, créée par Coralie Douarne. Cette machinoise de 46 ans est aide médico-psychologique à l'Adapei d'Urzy elle est donc très éloignée du monde agricole, elle revient sur cette initiative : *«J'ai vu sur internet que les producteurs ne pouvaient plus vendre leur production en raison de la fermeture des marchés. Avec mon mari, nous avons voulu les soutenir en leur commandant des produits. Or malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé tout ce dont nous avions besoin, alors nous nous sommes dit que nous allions créer un groupe Facebook dans lequel nous pourrions inviter des amis et se partager les adresses intéressantes»* explique cette maman de six enfants. Mis en ligne le 12 avril dernier, ce groupe Facebook rassemble déjà près de 2 600 personnes, un engouement qui dépasse les attentes de Coralie Douarne : *«Cette page est partie d'un bon sentiment et nous avons été très bien accueillis par des agriculteurs bien contents de pouvoir avoir une vitrine supplémentaire. Rien qu'en trois jours, nous avions dépassé le millier de personnes. Pour le moment je suis là en soutien des producteurs qui ne sont pas à l'aise avec Facebook, je propose la mise en ligne à leur place»* détaille-t-elle. Cette dernière l'avoue, cette crise est en train de changer ses habitudes de consommation : *«je ne pourrais sans doute pas tout trouver en local, mais je pense qu'il est important de savoir ce que l'on mange mais aussi de soutenir nos éleveurs. Avec cette page Facebook, certains éleveurs ont augmenté leur volume de commandes, j'en suis ravie»* explique-t-elle.

Théophile Mercier

Contact : Page Facebook Je mange dans la Nièvre



Coralie Douarne ne s'attendait pas à un engouement aussi important.

Viticulture

«Nous faisons face à une véritable incertitude»

Comme les autres secteurs la viticulture n'échappe pas à la crise du coronavirus. Depuis le début du confinement, les ventes sont quasiment à l'arrêt, et les professionnels du secteur sont très inquiets des conséquences économiques. Katia Mauroy, présidente du syndicat viticole de l'aire AOC de Pouilly nous donne l'état d'esprit qui règne au sein de l'appellation.



■ **Comment est vécue cette crise du covid-19 ?**

Katia Mauroy : *«C'est la véritable incertitude. Il est difficile de savoir comment réagir car nous n'avons pas de recul, pas de précédent. Nous sommes évidemment très inquiets, d'autant que nous avions senti les effets de la crise dès le mois de février. Certains de nos adhérents avaient misé sur des salons professionnels comme ProWein, donc c'est un manque à gagner important. Aujourd'hui quasiment plus une vente ne se fait au sein de l'AOC, c'est du jamais vue. Nous avons peur de perdre nos clients qui sont eux-mêmes dans une situation difficile. Je pense en premier lieux aux restaurants qui représentent une part importante de nos chiffres d'affaires. Ce secteur ne se portait déjà pas très bien alors cette crise ne va rien arranger. L'export qui représente 50 % de nos ventes est fortement impacté aussi. Les pays comme le Royaume-Uni, les États-Unis, et la Belgique sont aussi touchés par la crise donc il est difficile à ce stade de faire des projections de reprise. Si le confinement s'arrête au 11 mai, en faisant le dos rond ça devrait passer, mais au-delà je crains que certaines exploitations ne puissent pas s'en remettre».*

■ **Les viticulteurs de l'AOC ont-ils déjà vécu des évènements similaires ?**

KM : *«Nous avions eu par le passé des méventes dans les années soixante-dix, quatre-vingt et surtout durant la crise de 2008, mais le coronavirus c'est incomparable. C'est la raison pour laquelle nous avons alerté les parlementaires sur notre situation. Nous avons également fait des remontées auprès du BIVC, de la Fédération des Unions Viticole du Centre et l'association nationale des élus du vin. Nous voulons que nos charges soient annulées et non pas reportées et que l'on débloque des aides au stockage car il faudra bien trouver de la place pour le millésime 2020 qui arrive. Par ailleurs, il faut que les banques jouent leur rôle de relais en nous accordant des prêts à taux zéro et que les dossiers Agrimer soient traités rapidement. Il faudra aussi que l'on puisse obtenir les aides rapidement et non pas en deux ou trois ans comme c'est le cas en général».*

■ **Comment se présente le millésime 2020 ?**

KM : *«Pour le moment, nous sommes sur des bases d'une des années le plus précoces que l'on ait jamais enregistrée. Donc, nous sommes au travail car la vigne progresse très vite. L'hiver ayant été très pluvieux, certains travaux n'ont pas pu être effectués. Néanmoins, cela nous permet de nous aérer la tête et de penser à autre chose, même si ce n'est pas évident».*

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

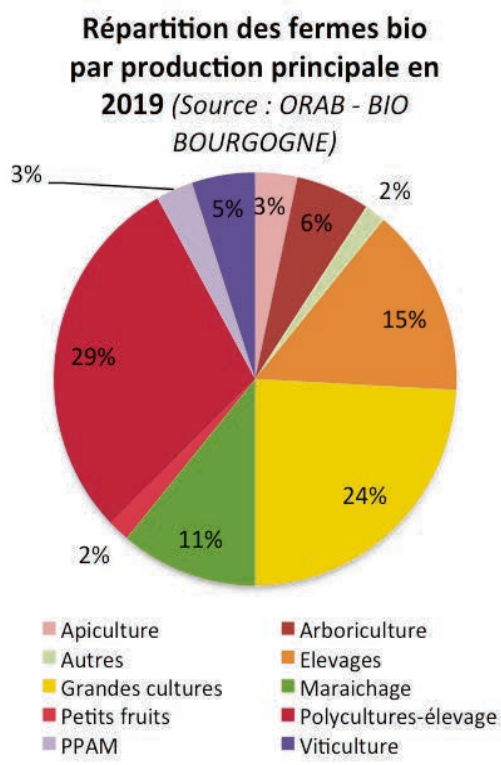
Agriculture biologique

Le Gabni dévoile les chiffres 2019

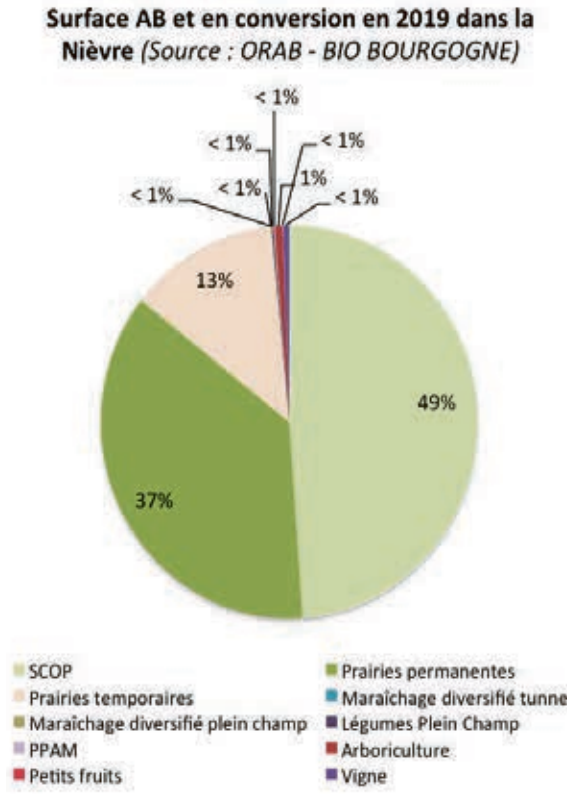
Le Groupement des Agrobiologistes de la Nièvre a dévoilé il y a quelques jours les chiffres de l'année 2019 pour l'agriculture biologique. Des données qui restent encore provisoires et qui doivent être affinées lors de l'assemblée générale dont la date n'a pas encore été fixée en raison de la crise sanitaire.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'agriculture biologique se développe et s'enracine dans le département. Un développement de la bio constant depuis 2015 selon les derniers chiffres du Gabni (Groupement des Agrobiologistes de la Nièvre). Le point noir reste le manque de visibilité sur le montant des aides à la conversion et au maintien. Un sujet sur lequel, le Gabni est d'ailleurs en procès contre l'État. Parmi les chiffres clefs, trois points sont à retenir. Tout d'abord, la taille de la SAU consacrée à l'agriculture biologique progresse d'années en années : + 16 % par rapport à 2018 soit une SAU de 20 198 hectares. Il y a eu en 2019, 236 fermes labellisées bios ce qui correspond à 5 % de la SAU et 7 % des exploitations. Le Gabni a également établi un classement des fermes en conversion en fonction de leur production principale. Les élevages en polyculture-élevage constituent la part la plus importante avec onze fermes. Viennent en deuxième position les exploitations en Grandes culture avec neuf structures puis le maraîchage avec quatre exploitations. Il faut signaler tout de même quelques conversions en viticulture et en élevage avec deux fermes converties l'année dernière et de manière plus anecdotique, l'apiculture et l'arboriculture avec seulement une ferme. Malgré le faible niveau de conversion de certaines productions, ces chiffres laissent apparaître néanmoins une forte dynamique pour l'agriculture biologique : trente nouvelles structures se sont converties en 2019 contre vingt-six en 2018. Ces conversions sont d'ailleurs en constante augmentation depuis cinq ans. Tous ces chiffres sont publiés au moment même où la région Bourgogne Franche-Comté supprime la possibilité de verser l'aide au *«Maintien»* en agriculture biologique. Dans un communiqué daté 24 avril, Bio Bourgogne, réseau bio dans lequel le Gabni est intégré, exprime *«son incompréhension»* (voir en page Région). Cette décision risque en tous les cas de fragiliser des exploitations qui avaient misé sur cette aide en particulier dans des secteurs de production déjà fragilisés comme l'élevage allaitant.

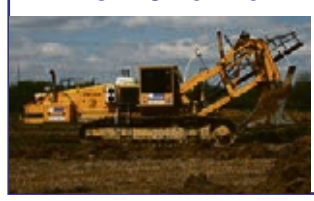
TM



Répartition des fermes bios par production



Surface AB et en conversion en 2019

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Grandes cultures

Test du slip : les premières analyses

L'équipe grandes cultures de la Chambre d'agriculture mène depuis l'automne une expérimentation dont l'objectif est d'étudier l'état de l'activité biologique des sols. Elle a pour cela enterré des slips dans plusieurs parcelles du département en suivant le même protocole. Après quatre mois d'attente, les conseillers ont pu établir les premières constatations.



Frise réalisée après le déterrage fin mars.

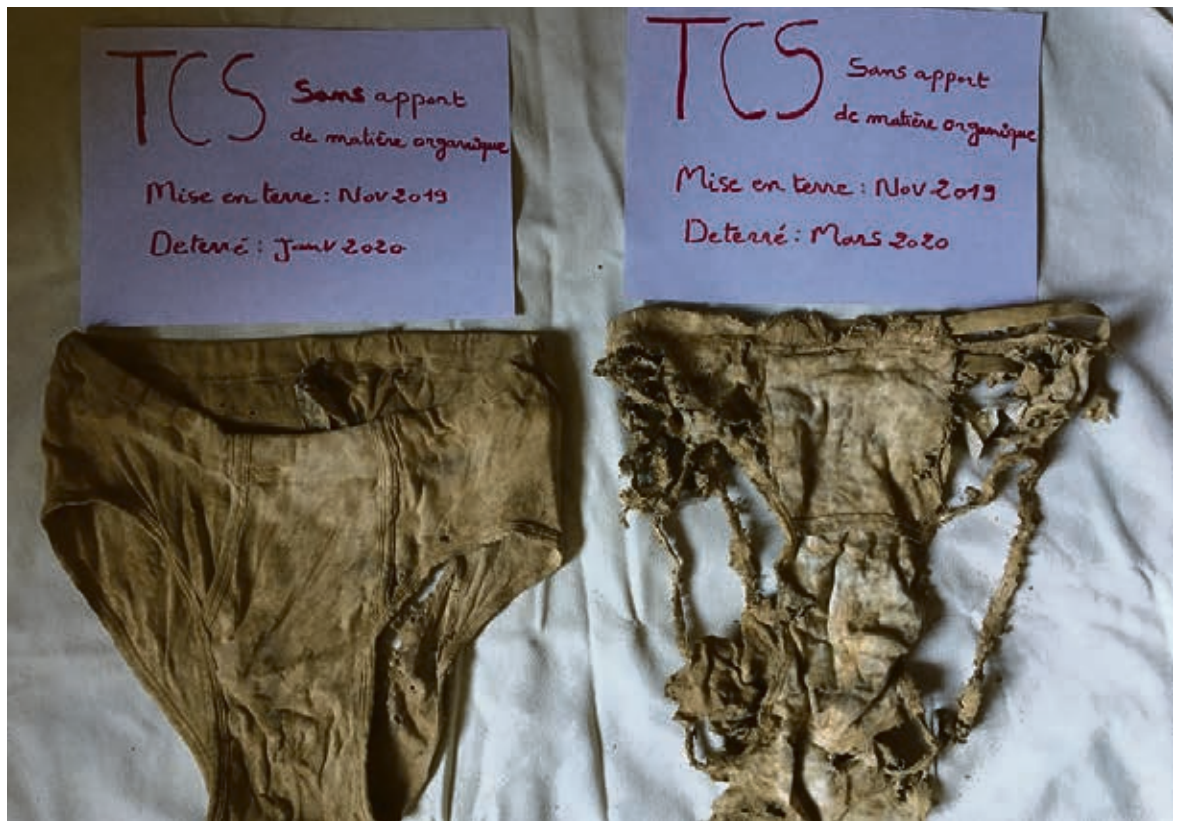
L'idée du test de slip consiste à évaluer l'activité biologique de son sol en enterrant des sous-vêtements (slips) en coton bio dans les parcelles pendant quelques mois. Il permet de visualiser l'intensité des phénomènes de dégradation et de minéralisation de la matière organique dans le sol et d'estimer le niveau d'activité biologique du sol, dans la parcelle, en conditions réelles. Le degré de dégradation, mais aussi la couleur renseignent sur les éventuels problèmes de la parcelle (anaérobie, compaction…). Les différences peuvent être importantes d'une conduite à l'autre. Le test ne répond pas à un protocole scientifique établi mais est un indicateur visuel contribuant à mieux connaître son sol et il est un outil simple à mettre en place dans l'animation avec les agriculteurs. La méthode visuelle de mesure de l'activité biologique du sol a été utilisée pour cette expérimentation. Après 4 mois d'attente, les slips en coton bio sont déterrés dans le réseau de parcelles de la Chambre d'Agriculture : SD sous couvert permanent, TCS avec apport régulier de matière organique et TCS sans apport de matière organique.

Les slips ont été enterrés en novembre 2019. Une série a été déterrée en janvier 2020 et une autre fin mars, en attendant la dernière série qui sera déterrée juste avant la récolte.

Les photos montrent les observations constatées, en attendant le retour des conditions normales pour peser de nouveau les slips et calculer le "SLIINDEX" pour estimer la dégradation des tissus dans le sol.

La parcelle en TCS avec apport de matière organique montre un aspect de dégradation visuel plus important au printemps, suivi de la parcelle en semis direct et enfin la dégradation est moins importante dans la parcelle en TCS sans apport de matière organique. Le SLIINDEX (%) nous donnera plus de précision sur le taux de dégradation dans les trois parcelles. À suivre…

Source : Habib Benmansour, Chambre d'agriculture



Dégradation des slips dans des parcelles en TCS sans apport organique.



Dégradation des slips dans des parcelles en semi-direct sous couvert.

Exprimez le meilleur de vos sols avec Kuhn



DERNIERS JOURS pour profiter des CONDITIONS AVANT-SAISON



Renseignez-vous auprès de votre distributeur KUHN
be strong, be KUHN*
* Soyez forts, soyez KUHN

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup
03 86 26 24 49

• 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
• 58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62

Nos agents font notre force
Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

Meunerie

Les Moulins Dumée continuent d'assurer la production de farine

Avec l'annonce du confinement le 16 mars dernier par le Président de la République Emmanuel Macron, les consommateurs se sont rués dans les lieux d'approvisionnement alimentaire pour stocker le maximum de denrées. Une situation inédite à laquelle ont été confrontés les meuniers, fabricant de farine, si précieuse en ce moment. Une « euphorie » temporaire qui n'a pas pour autant fait exploser le marché de la farine. Les meuniers aussi doivent aujourd'hui s'adapter pour poursuivre leur activité.



Les Moulins Dumée

Même si l'impact de la crise sanitaire est limité sur les meuniers, Les Moulins Dumée ont tout de même dû adapter leur activité.

« *Même si nous sommes dans un secteur très préservé par rapport à tout ce qui peut se passer autour, comme les industriels ou les commerçants, nous sommes quand même perturbés*», assure Hervé de Romémont, dirigeant de l'entreprise Les Moulins Dumée, basée à Gron.

En France, personne n'est épargné par la crise sanitaire et le confinement imposé par le gouvernement. Si certains ont pensé voir le marché de la farine exploser avec les ruées des consommateurs dans les lieux d'approvisionnement, cela n'est pas le cas. «*Nous avons eu, comme beaucoup dans notre profession, une phase d'euphorie délirante qui a précédé la période de confinement, et même les premiers jours qui ont suivi. À ce moment-là, il y a eu une demande délirante de nos clients suite à l'attente des consommateurs. Une telle demande que nous avons été incapables d'assurer d'ailleurs. Nous sommes quasiment passés du simple au double en termes de demande de nos clients*», se rappelle Hervé de Romémont. «*Les clients nous passaient des commandes supplémentaires de peur que nous ne soyons plus capables de les livrer. Ils ont tous voulu stocker mais eux-mêmes étaient dévalisés par les consommateurs qui venaient chercher des baguettes de pain par dix. Ils n'avaient même pas le temps de produire que tout était déjà vendu*».

Si aujourd'hui, cette situation est quasiment revenue à la normale, la farine en sachet se fait encore rare dans les supermarchés. «*La farine en sachet est un tout petit marché, c'est 5 à 6 % du volume du marché de la farine. Nous avons des demandes tous les jours que nous sommes incapables d'honorer car nous n'avons plus d'emballage*», explique le dirigeant de l'entreprise Les Moulins Dumée. Un fait qui s'explique par la volonté pour beaucoup de fabriquer eux-mêmes, chez eux, des produits à base de farine.

Une situation variable suivant les secteurs

Si les meuniers sont relativement épargnés par la crise sanitaire, ce n'est pas le cas de tous leurs clients. «*Nous, nous faisons de la farine pour l'industrie, un peu pour l'export ainsi que pour l'artisanat. Il y a des secteurs qui sont touchés, d'autres moins. L'artisanat est le secteur qui souffre le plus, notamment en Île-de-France, où est le gros de notre activité*», indique Hervé de Romémont. «*En Île-de-France, il y a 12 % de la population qui a quitté la région, c'est autant de consommateurs qui ne sont pas là pour consommer. Nous, ce que nous pouvons constater, c'est une baisse d'entre 20 et 25 % des volumes en boulangeries artisanales. Principalement en Île-de-France, ce qui n'est pas forcément le cas sur l'ensemble de l'Yonne*».

Quant au secteur industriel ?

La situation est variable. «*Ceux qui font du pain cuit, livré en collectivité, il ne leur reste plus grand-chose pour travailler. Les restaurants d'entreprises, les cantines scolaires sont fermées, alors il leur reste les hôpitaux, les Ehpad et les prisons. Ce qui fait qu'ils ont perdu entre 70 et 80 % de leur chiffre d'affaires*». Ce qui entraîne pour les meuniers une diminution des commandes. «*Ceux qui font des produits emballés s'en tirent mieux. Les consommateurs se sentent sécurisés d'aller acheter des produits emballés, comme le pain de mie, les pains précuits et certaines viennoiseries*», continue Hervé de Romémont.

Pour Les Moulins Dumée, l'impact est limité en ce qui concerne l'activité industrielle, avec une perte entre 5 et 10 %.

«Toute la filière joue le jeu»

Dès le début du confinement prononcé, Les Moulins Dumée ont fait le choix de poursuivre l'activité. «*Nous avons mis en place toutes les procédures barrières qui s'imposent. Dans l'alimentaire, nous sommes déjà très habitués au respect des procédures pour des contraintes de normes d'hygiène. Alors nous les avons accentués fortement*», poursuit Hervé de Romémont. «*Finalement, cela se passe bien et nos clients jouent le jeu. Nous avons été très insistants vis-à-vis d'eux pour que les gestes barrières soient respectés par tous, afin que les livraisons se poursuivent dans de bonnes conditions. Toute la filière a joué le jeu. Cela a été compliqué à mettre en place au début car les gens ont peur, mais globalement, l'entreprise tourne*».

Avec tout de même un effectif réduit. «*Nous avons moins d'activité car la livraison en boulangerie artisanale dans la région parisienne, qui représente une partie importante de notre travail, est fortement diminuée. Alors, certains de nos employés sont en RTT ou en congés*». Aussi, l'amplitude hebdomadaire est moins élevée. «*Habituellement, un moulin tourne 24 heures sur 24, alors en ce moment, nous tournons un peu moins le week-end*».

Alors que le déconfinement se rapproche, Hervé de Romémont sait que l'activité entière ne va pas redémarrer immédiatement. «*Nous pensons à faire faire d'autres choses à nos salariés, notamment de l'entretien. L'idée est de ne mettre personne au chômage partiel*», conclut le dirigeant de l'entreprise Les Moulins Dumée.

CHRISTOPHER LEVÉ

en bref

Préfecture L'interdiction de brûler des déchets verts à l'air libre prononcée

Dans un communiqué datant du 23 avril, la préfecture de l'Yonne met en avant une «*vigilance accrue concernant le risque de feux d'espaces naturels dans l'Yonne*». L'absence de précipitations depuis plusieurs semaines dans le département «*constitue un facteur aggravant lors de brûlages de végétaux effectués aux abords d'une végétation qui n'a pas encore poussé*», poursuit la préfecture de l'Yonne. «*Cette situation peut être génératrice de départs de feux d'espaces naturels. Ces feux sont ensuite susceptibles de parcourir plusieurs hectares*».

Depuis le 5 avril, la préfecture de l'Yonne indique que les sapeurs-pompiers sont intervenus à 15 reprises (chiffre au 23 avril) pour des feux de broussailles, de sous-bois et de stockage de bois, détruisant plus de 12 hectares de végétation.

Ainsi, «*en application de la circulaire du 28 novembre 2011 relative au brûlage à l'air libre des déchets verts du Ministère de l'Environnement et du règlement sanitaire départemental, il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre*», annonce la préfecture de l'Yonne. Toute personne venant à brûler des déchets verts à l'air libre est passible d'une amende de 450 €. «*La responsabilité civile de l'auteur peut également être engagée*», conclut la préfecture.



Témoignage

Entre les champs et les devoirs des enfants

Comme beaucoup d'agriculteurs et de Français en général, Brice Veaulin, de Rogny-les-Sept-Ecluses, a dû adapter son emploi du temps en cette période de crise sanitaire et de confinement. Parfois en abandonnant tracteurs et champs pour faire faire les devoirs scolaires à ses enfants.



Pour Brice Veaulin, l'agriculture ne s'arrête pas, comme en témoigne le blé qui pousse dans ses champs.



L'emploi du temps de Brice Veaulin, agriculteur à Rogny-les-Sept-Écluses, a un peu changé ces derniers temps.

Les jours se suivent et se ressemblent en cette période de confinement. Tous doivent s'adapter. Mais jongler entre l'activité professionnelle et les obligations familiales n'est pas toujours chose aisée.

C'est le cas de Brice Veaulin, agriculteur à Rogny-les-Sept-Ecluses. *«À titre personnel, cette période est compliquée car j'ai des enfants en bas âges. Pour la continuité pédagogique et leur garde, c'est une organisation au quotidien»*, explique-t-il. *«Et ma femme travaille dans un groupe pharmaceutique donc elle n'a pas le choix, elle doit travailler»*.

Alors, certains jours, Brice Veaulin délaisse ses tracteurs et ses champs pour jouer les professeurs. Ce matin du 20 avril, *«c'est moi qui m'y colle»*, sourit-il. *«Nous alternons avec ma femme. Les deux-trois premières semaines, c'était très compliqué. Ma femme travaillait le matin et moi je partais dès midi dans les champs, jusqu'à quasiment minuit, presque tous les jours. Donc nous n'avons pas vraiment eu de vie de famille»*, confie-t-il. *«Puis, nous avons réussi à caler un rythme qui nous convient davantage»*. Aujourd'hui, Brice Veaulin espère que ses enfants pourront rapidement retrouver le chemin de l'école. *«Car je ne suis pas du tout un bon pédagogue»*, rit-il. *«Chacun son métier et je reconnais que les enseignants font très bien leur travail»*.

Des conséquences agricoles fortes

Si la crise sanitaire a des répercussions sur la vie de famille, elle en a et en aura sur l'agriculture en général. *«Les conséquences agricoles sont fortes. Quand on voit les commandes qui ont explosé aux drives fermiers, nous voyons que les gens cherchent à avoir une régularité de produits que l'on peut leur apporter directement, sans intermédiaire»*, indique Brice Veaulin.

Mais pour ce céréalier, le travail dans le champ est rendu encore plus délicat en cette période, d'autant plus que le climat n'est pas toujours favorable. *«Le temps ne nous a pas beaucoup aidés cet automne, ce qui fait que j'ai dû retourner énormément de cultures. On a été obligé de prendre notre mal en patience»*, continue-t-il. *«J'ai retourné presque 40 % de ce que j'ai semé à l'automne, ce qui est énorme. Je me retrouve avec 30 hectares de blé sur 60 hectares plantés et 0 hectare de colza sur 30 hectares plantés»*, détaille Brice Veaulin. *«Il a donc fallu tout implanter en trois semaines de temps. C'était compliqué. Ce n'est pas fini mais on en voit le bout. Heureusement qu'il y a eu de l'eau durant le week-end dernier»*, conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ

Chambre d'agriculture

Une formation pour comprendre le lien entre le sol et la plante

Le mercredi 11 mars dernier, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé la formation nutrition des plantes. Une journée où les agriculteurs présents ont pu acquérir des compétences sur le fonctionnement des plantes et les différents nutriments dont elles sont compensées.

Le mercredi 11 mars, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une formation intitulée nutrition des plantes. Une dizaine d'agriculteurs étaient présents pour suivre cette formation animée par Alfred Gäsller, agriculteur et pratiquant l'ACS depuis 20 ans. *«L'idée était de faire venir quelqu'un de pointu pour parler du sujet»*, indique Louis Gabaud, conseiller en productions végétales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et responsable de la formation.

«Le but de la formation est de connaître les rôles des différents nutriments dans la physiologie et le fonctionnement des plantes, car souvent, en agriculture, on se limite aux macronutriments, l'azote, le phosphore. Et là, la formation a permis de savoir quels sont les rôles des autres micro-éléments comme le magnésium, le soufre, le sodium, qui ont des fonctionnements tout aussi importants dans la plante», explique Louis Gabaud.

Savoir comment évaluer son sol et son système

La formation nutrition des plantes a également permis de savoir *«comment évaluer l'état de son sol et de son système, de savoir de quoi le sol a besoin. De faire des analyses pour savoir où en est le sol pour ensuite faire d'autres analyses sur la plante. Cela sert à corriger le tir si besoin, à plus ou moins long terme»*, continue Louis Gabaud.

Durant toute la journée, les échanges entre l'intervenant et les agriculteurs se sont multipliés. *«Ce n'était pas seulement de l'information pure et dure transmise»*, précise le conseiller de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Une formation qui a *«atteint son objectif, c'est-à-dire comprendre le fonctionnement des éléments dans la plante et avoir les outils pour les évaluer, analyser son système et le corriger si besoin»*, ajoute-t-il.

Aussi, *«les agriculteurs repartent de la formation avec les contacts nécessaires pour faire ces analyses. Ce sont vraiment des informations très pratiques qui sont données. Ils savent, en sortant, comment agir et ont les éléments pour le faire. C'est de l'apport de compétences aux agriculteurs, ce qu'ils attendent souvent»*, conclut Louis Gabaud.



La formation nutrition des plantes a permis aux agriculteurs présents d'acquérir des compétences sur le fonctionnement des plantes et des différents nutriments qui les composent.

CHRISTOPHER LEVÉ

Viticulture

Le vin aussi a droit à son drive

Pour faire face à la baisse de la fréquentation de son caveau, depuis le début de la période de confinement, et pour continuer à satisfaire ses clients, Pierre-Louis Bersan, vigneron à Saint-Bris-le-Vineux a eu l'idée de mettre en place un système de drive. Ce dernier assure également des livraisons autour d'Auxerre et même ponctuellement à Paris.

Et si le maître mot qui ressortait de toute cette crise sanitaire était l'adaptation ? Une chose est sûre, c'est que pour faire face à cette période de confinement qui dure depuis plus de 45 jours, beaucoup ont dû et ont su s'adapter pour poursuivre, parfois tant bien que mal, leurs activités.

À Saint-Bris-le-Vineux, Pierre-Louis Bersan, vigneron, a eu l'idée de mettre en place un système de drive pour continuer de satisfaire ses clients. *« Je me rendais bien compte que la période de confinement allait être longue pour tout le monde. Alors, l'idée était de pouvoir trouver une solution pour nos clients afin qu'ils continuent à prendre du plaisir à travers des dégustations de vins à la maison »*, explique-t-il.

Permettre l'achat du vin en toute sécurité

Si, depuis plusieurs années, Pierre-Louis Bersan avait déjà une boutique en ligne, le viticulteur n'avait jamais pris le temps de mettre en place le système de drive. *« Cela me trottait dans la tête depuis un petit moment. Avec le confinement, je me suis dit que c'était le bon moment de mettre ce système en place. Et cela fonctionne très bien »*, assure-t-il. *« Les clients sont contents et les commandes sont régulières. C'est un atout. Cela permet de rester en contact avec les clients et pour eux de continuer à pouvoir acheter nos vins et de les déguster »*.

Aussi, avec le drive, les gestes barrières sont plus simples à respecter. *« Le paiement se fait en ligne. C'est un avantage car il n'y a pas de contact à travers de l'espèce, des chèques ou un TPE. Et lorsque les clients arrivent pour récupérer leurs commandes, ils se garent dans la cour du domaine, ouvrent leur coffre et moi je charge le vin dans la voiture. Il n'y a aucun contact »*, détaille Pierre-Louis Bersan.

Quant aux créneaux pour récupérer sa commande ? *« C'est du lundi au samedi »*, répond-il. *« Le système est le même que pour les drives de grandes surfaces, c'est-à-dire que l'on valide son panier, puis on choisit le jour et le créneau horaire pour venir récupérer la marchandise. C'est toutes les trente minutes, du lundi au vendredi de 8 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, et le samedi de 10 heures à midi et de 15 heures à 17 heures »*. Avec des prix similaires à ceux trouvés au caveau, *« car je n'ai pas d'intermédiaire »*.

Un système de drive qui se maintiendra après le confinement pour le domaine PL et JF Bersan. *« Ça peut être pratique pour certains clients, comme les habitués qui n'ont pas forcément beaucoup de temps »*, poursuit Pierre-Louis Bersan.

Des livraisons… jusqu'à Paris

Outre le drive, Pierre-Louis Bersan a également mis en place les livraisons, durant le confinement, pour Auxerre et ses alentours, dans un rayon de 30 km, *« avec un minimum de 12 bouteilles achetées »*, précise-t-il. *« Je fais une à deux livraisons par semaine. La vigne continue durant cette période, nous avons beaucoup de travail. Alors, les livraisons se font entre les passages de tracteur et les manipulations dans les vignes »*.

Mais les livraisons proposées par le domaine ne s'arrêtent pas là. *« Nous avons eu l'idée de faire pareil pour Paris, car nous avions eu quelques commandes en ligne pour aller livrer nos clients parisiens par transporteur »*, indique Pierre-Louis Bersan. *« Nous nous sommes dit que plutôt que faire travailler un transporteur, dans cette période compliquée pour les transports, pourquoi ne pas y aller nous-même et proposer la livraison à nos clients parisiens. Et ça a très bien fonctionné, à tel point que nous y sommes déjà allés trois fois alors que nous pensions n'y aller qu'une seule fois (durant la période de confinement) »*.

Avec une bonne dizaine de commandes à livrer à chaque trajet, le vigneron est certain de livrer à nouveau rapidement le secteur parisien.

Un service que le domaine n'est pourtant pas certain de poursuivre une fois le déconfinement prononcé. *« Ce sera compliqué de continuer même s'il y a une grosse demande. En ce moment, c'est agréable de livrer car la circulation est facile sur Paris »*, sourit-il. *« Mais quand toute l'activité aura repris, cela sera beaucoup plus compliqué à assurer. C'est à méditer »*, conclut Pierre-Louis Bersan.



Pierre-Louis Bersan (à droite) aux côtés de son père Jean-François, a mis en place un système de drive qu'il poursuivra au-delà du confinement (photo BIVB).



Toute la gamme des vins proposés par le domaine est accessible sur le drive. Les commandes sont ensuite livrées ou retirées directement au domaine.

Christopher Levé

Les commandes du drive du domaine PL et JF Bersan peuvent être récupérées du lundi au vendredi, de 8 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, et le samedi de 10 heures à midi et de 15 heures à 17 heures.

En bref

Préfecture La vente du muguet encadrée le 1er mai

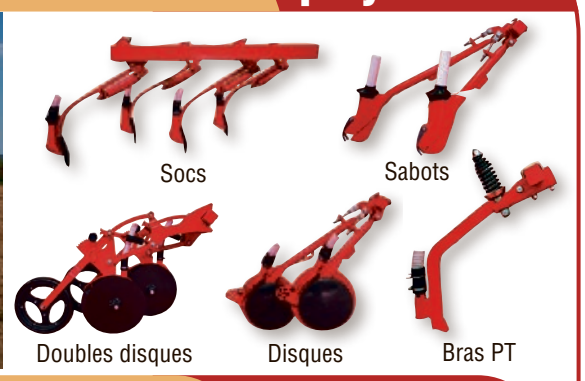
Dans un communiqué datant du 24 avril, la préfecture de l'Yonne indique qu'en *«raison de la crise sanitaire du COVID-19 et dans le cadre du respect du décret du 23 mars 2020, la vente du muguet du 1er mai est étroitement encadrée cette année»*.

Ainsi, la vente sur la voie publique est *«strictement interdite»*. Aussi, *«les fleuristes n'étant pas autorisés par le décret du 23 mars 2020 à accueillir du public dans leur magasin, pourront proposer du muguet à la vente uniquement dans le cadre de leur activité de livraison et de retrait de commandes et dans le respect de l'application des mesures barrières»*, explique la préfecture de l'Yonne.

La vente du muguet peut s'effectuer dans *«les commerces de produits essentiels (supermarchés, supérettes…), autorisés à accueillir du public par le décret du 23 mars 2020 et dont la liste est disponible sur le site www.gouvernement.fr»*.

La préfecture de l'Yonne tient également à rappeler qu'habituellement, pour vendre du muguet sur la voie publique, une autorisation ou une déclaration régulière est nécessaire et que son absence *«constitue une contravention réprimée par le Code pénal (amende de 300 € voire plus et, à titre de peine complémentaire, la possibilité de confisquer la marchandise - art R 446-3)»*. De plus, la vente du muguet n'entrant pas dans les motifs de sorties autorisées par l'attestation de déplacement dérogatoire, tous vendeurs sur la voie publique s'expose donc à une amende supplémentaire de 135 €.

ARES 2713
Pour tous types de semis
Semis polyvalent

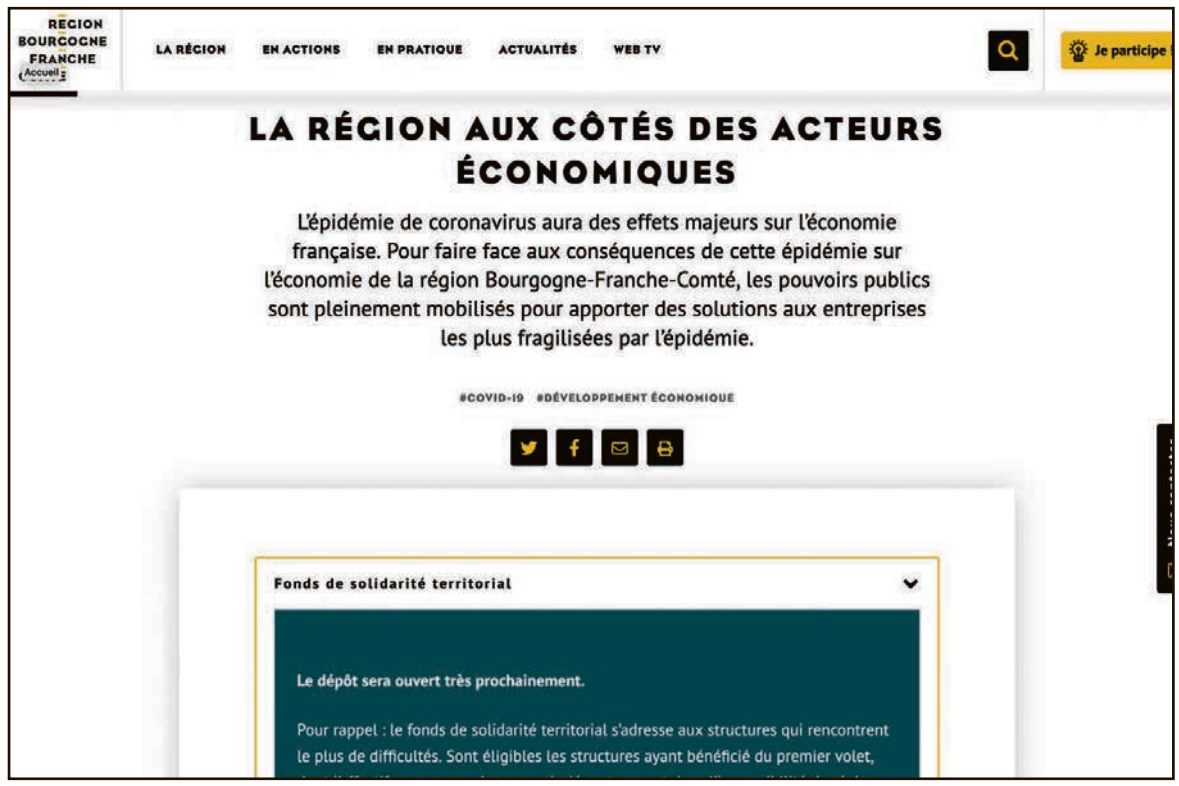
SM 1909
Le semis tout simplement
Semis direct


Possibilité 5 trémies
• trémie 2000 l.
+ 2 trémies de 250 l.
+ trémie frontale double compartiment
ÉLIGIBLE PCAE
Distributeur sur la Nièvre et l'Yonne
DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
dafp.agri.com
SOLA

FNPL

Des précisions sur les évolutions du fonds de solidarité

Annoncé par le Président de la République dès le début de la crise, un fonds de solidarité à destination des plus petites entreprises, dont les entreprises agricoles, a été mis en place. Ce fonds de solidarité est abondé financièrement par l'État et les Régions, en deux volets distincts.



Un fonds de solidarité à destination des plus petites entreprises, dont les entreprises agricoles, a été mis en place au début de la crise sanitaire.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

Ce fonds s'adresse aux très petites entreprises de dix salariés au plus, ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros, actives au 1er février 2020 (sans liquidation judiciaire au 1er mars), avec un bénéfice annuel imposable n'excèdant pas au titre du dernier exercice clos : pour les entreprises en nom propre 60 000 euros (ce montant est doublé si le conjoint du chef d'entreprise exerce une activité professionnelle sous le statut de conjoint collaborateur) ; pour les sociétés, 60 000 euros par associé et conjoint collaborateur, comme c'est le cas pour les agriculteurs membres d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC). Il s'agit d'entreprises qui ont fait l'objet d'une perte de chiffre d'affaires : d'au moins 50 % en mars 2020 par rapport à mars 2019 (initialement annoncé 70 %) ; d'au moins 50 % en avril 2020 par rapport à avril 2019 ou si l'entreprise le souhaite, par rapport au chiffre d'affaires mensuel sur 2019

Quelle référence en cas d'activité créée après mars ou avril 2019 ?

Pour les entreprises créées après le 1er mars ou avril 2019, la référence pour la perte de chiffre d'affaires est le chiffre d'affaires mensuel moyen entre la date de création et le 29 février 2020.

Quel est le montant de l'aide ?

Cette aide comporte désormais deux volets, abondés distinctement par l'État et les Régions : le fonds État et le fonds Régions. Le fonds État est une aide d'un montant égal à la perte déclarée de chiffre d'affaires en mars et avril 2020, dans la limite de 1 500 €. Le fonds Régions (avoir au moins un salarié) est une aide complémentaire entre 2 000 € et 5 000 € si : le solde entre, d'une part, leur actif disponible et, d'autre part, leurs dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels, dues au titre des mois de mars et avril 2020 est négatif ; ou en cas de refus d'un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable par leur banque.

Quelles démarches faire pour en bénéficier et quand ?

Pour le premier volet (Fonds État) la demande est à faire sur www.impots.gouv.fr d'ici le 31 mai 2020. La DGFiP contrôlera (premier niveau) et versera l'aide rapidement (contrôles ultérieurs possibles) à partir des justificatifs suivants : déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions, une déclaration indiquant si l'entreprise était en difficulté au 31 décembre 2019, une estimation du montant de la perte de chiffre d'affaires, et les coordonnées bancaires de l'entreprise (perte de plus de 50 % en mars 2020 : à partir du vendredi 3 avril 2020 ; perte de plus de 50 % en avril 2020 : à partir du vendredi 1er mai 2020).
Pour le second volet (Fonds Régions) sur une plateforme régionale depuis le 15 avril 2020. L'aide sera versée par la DGFiP sur la base des justificatifs suivant : une description succincte de sa situation démontrant le risque imminent de faillite ; un plan de trésorerie à trente jours ; le nom de la banque dont l'entreprise est cliente lui ayant refusé un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable ; le montant du prêt demandé et son contact dans la banque.
Trois cas sont ainsi prévus conformément au décret du 30 mars 2020 (modifié le 17 avril 2020) : une aide de 2 000 € pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos inférieur à 200 000 €, ou ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos supérieur ou égal à 200 000 € et pour lesquelles le solde de trésorerie en valeur absolue est inférieur à 2 000 €, ou n'ayant pas encore clos un exercice ; une aide équivalente au montant du déficit de trésorerie calculé (au maximum 3 500 €) pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos égal ou supérieur à 200 000 € et inférieur à 600 000 € ; une aide équivalente au montant du déficit de trésorerie calculé (au maximum 5 000 €) pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos égal ou supérieur à 600 000 €.
La liste des plateformes régionales est consultable sur www.bourgognefranchecomte.fr/la-region-aux-cotes-des-acteurs-economiques.

INFORMATIONS RÉSEAU FNPL

AVE 89

De l'emploi à pourvoir dès le déconfinement prononcé

Dans le monde viticole, le mois de mai rime avec le début des *« travaux en vert »*, qui s'étendent, pour certains, jusqu'à la première partie de l'été. Parmi ces travaux, on retrouve l'essoumachage (également appelé épamprage ou encore ébourgeonnage), qui est le fait d'enlever les gourmands (jeunes pousses qui gênent le développement des futures grappes de raisins). Une tâche suivie par les relevages (ou palissage), le rognage, puis l'effeuillage. C'est le moment pour beaucoup de domaines de recruter de la main-d'œuvre saisonnière.
AVE 89, groupement d'employeurs de l'Yonne, a mis en place une stratégie de recrutement depuis quelques semaines afin de répondre aux besoins de ses adhérents, tout en s'adaptant aux conditions sanitaires actuelles. Habitué à travailler en contact direct, notamment par le biais de permanences à Pôle emploi ou par sa présence sur différents forums, AVE 89 a dû s'adapter aux conditions liées au confinement et revoir ses méthodes de recrutement afin de répondre aux demandes de mise à disposition de salariés. Notamment avec l'utilisation des réseaux sociaux, des sites de recrutements, ainsi que la plateforme *« Des bras pour ton assiette »* gérée par le site WiziFarm. Et en gardant un contact régulier par téléphone avec les candidats. Le but étant de trouver la personne qui répond au mieux aux demandes des adhérents.
Bien que la période de confinement soit toujours en vigueur, les premières demandes de mise à disposition de salariés commencent déjà à arriver. AVE 89 se tient prêt à répondre aux questions de ses adhérents, mais aussi aux exploitants qui n'ont jamais fait appel à ses services, aussi bien en viticulture qu'en agriculture, comme pour la période des moissons cet été.
Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le groupement d'employeurs soit par mail sur agrivitiemploi89@gmail.com ou par téléphone au 06 03 21 67 29.

EMELINE BOUTET, AVE 89



Soutien

Aider et faire émerger des opportunités

Le 24 avril, les conseillers régionaux de Bourgogne Franche-Comté ont étudié des rapports relatifs aux aides d'urgence mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire. Une stratégie en faveur de l'agriculture se met en place, où se mêlent l'aide d'urgence et la réflexion à plus long terme, pour préparer l'avenir.



Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, lors de sa visioconférence d'avant l'assemblée plénière du 24 avril.

Début avril, Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, avait indiqué que ses services travaillaient avec l'ensemble de la profession agricole à l'émergence de dispositifs aptes à accompagner toutes ses composantes dans la crise sanitaire actuelle.

On en sait un peu plus aujourd'hui sur l'aspect pris par cette stratégie, alors que se tenait le 24 avril une assemblée plénière (en version «gestes barrières» toutefois, avec un nombre d'élus présents dans l'hémicycle régional limité à 34), à Dijon. C'est notamment le secteur horticole qui fait l'objet de beaucoup d'attention, afin de prendre en compte les lourdes pertes qu'il subit depuis le début du confinement. *«En travaillant depuis quinze jours avec les représentants de la profession,* précisait la présidente de Région, *nous sommes parvenus à chiffrer un fonds d'urgence pour l'horticulture : il se monte à plus de 450 000 euros, sachant par ailleurs que les horticulteurs ont aussi droit au Fonds national de solidarité (FNS). Les exploitations horticoles éligibles ayant détruit des stocks en raison de l'état d'urgence sanitaire pourront percevoir une subvention d'un montant forfaitaire de 3 500 euros. Les demandes peuvent être faites en ligne sur le site de la Région (www.bourgognefranchecomte.fr)».*

Compléter d'autres aides, si nécessaire

À la Région, on sait aussi que des mesures sont en préparation, au niveau national et européen, afin de fournir de l'accompagnement à l'agriculture en matière d'aide au stockage pour des productions impossibles à vendre actuellement. Marie-Guite Dufay soulignait toutefois que s'il était nécessaire de compléter ces aides, la Région pourrait le faire, mais elle ne dispose pas pour l'instant des éléments lui permettant d'opérer en ce sens.

D'autre part, la Région a pris conscience des difficultés qui se posent aux producteurs locaux, en raison de la réduction du nombre de marchés ouverts, de la fermeture de la restauration ou des rayons de vente à la coupe en grande distribution, et constate, dans le même temps, l'intérêt des consommateurs pour ces productions de proximité, qui se traduit par l'émergence de nombreuses propositions de drives ou de livraisons. *«On sent bien,* insistait Marie-Guite Dufay, *que la situation actuelle peut être l'opportunité pour ancrer dans les esprits que faire le choix de l'alimentation locale, c'est une bonne chose sur un plan solidaire. Mais c'est aussi le moyen de relocaliser au maximum toutes nos productions, qu'elles soient industrielles, artisanales, agricoles. Il y a, pour le public, une revalorisation des métiers paysans. Nous avons donc une triple responsabilité à la Région : d'abord soutenir nos productions. Nous pouvons sans problème faire connaître toutes les plateformes de vente en ligne de produits locaux qui se sont mises en place dans les départements à l'initiative des Chambres d'agriculture et promouvoir ainsi les réseaux de producteurs».*

Campagne de communication

La seconde responsabilité identifiée par la présidente de Région, c'est celle de la constitution d'une charte régionale de bonne conduite avec les enseignes de la grande distribution afin qu'il y ait plus d'alimentation locale dans leurs rayons. Le but étant d'instaurer des relations commerciales régulières, soutenues et équitablement rémunératrices pour les producteurs ou les entreprises de transformation locales. Dès à présent, des concertations en ce sens sont ouvertes. *«Enfin,* précise la présidente de Région, *nous lancerons fin mai, en concertation avec la Chambre régionale d'agriculture et le Groupement de promotion des produits régionaux (GPPR) une grande campagne de communication sur les bienfaits, à tous points de vue, de l'alimentation locale. Nous montrerons qu'en consommant local, nous faisons du bien à nos producteurs mais aussi à notre santé et à la planète. Avec les circuits courts, nous sommes parfaitement en accord avec la transition écologique».* Après plus d'un mois sans une goutte de pluie, Marie-Guite Dufay ne pouvait pas ne pas aborder la menace d'une nouvelle sécheresse, en conclusion de son intervention.

Le constat est fait que les difficultés qui s'annoncent sur cet aspect des choses vont conduire le Conseil régional à travailler avec la profession, sauf si des pluies abondantes viennent changer la donne. *«Ce sujet de la sécheresse s'invite au milieu de tout le reste...»* concluait-elle.

BERTY ROBERT

Fonds de solidarité territorial Région-EPCI

La Région Bourgogne Franche-Comté a décidé de lancer un Fonds de solidarité territorial (FST). *«Ce fonds,* précisait Marie-Guite Dufay, *va être alimenté par la Région et par tous les territoires représentés par leurs Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il va s'adresser aux entreprises qui n'ont pas de salariés, pour leur amener un complément. Ces dernières ne sont pas couvertes par le second volet du Fonds de solidarité national (FSN), qui ne concerne que les entreprises ayant au moins un salarié. Le fonds que nous proposons est vraiment l'expression de la solidarité du territoire vis-à-vis des petites entreprises en très grande difficulté. Nous pourrons ainsi ajouter 1 500 euros d'aide, financées au trois-quarts par la Région et pour un quart par les EPCI».* Pour les mois de mars et avril, le budget de ce FST est de 22,4 millions d'euros. Les demandeurs doivent remplir un dossier en ligne sur le site www.bourgognefranchecomte.fr

Les chiffres du FSN en Côte-d'Or, dans la Nièvre et l'Yonne

Au 16 avril, selon les services de la Région, voici les chiffres de la sollicitation du volet 1 (qui permet à l'entreprise de bénéficier d'une aide d'un montant égal à la perte déclarée de chiffre d'affaires en mars et avril 2020 dans la limite de 1 500 euros) du Fonds de solidarité national (FSN) sur les trois départements couverts par Terres de Bourgogne : En Côte-d'Or, 4 120 demandes ont été traitées pour un montant moyen versé de 1 335 euros. Dans la Nièvre, 1 471 demandes ont été traitées (montant moyen versé : 1 319 euros). Dans l'Yonne, 2 235 demandes ont été traitées (montant moyen versé : 1 313 euros).

DeLaval EXPERT ROBOTIQUE
CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube

Nouveau Robot V310

Roto

Salle de traite
21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr
DeLaval

Banque

Le Crédit Agricole, entre « monde d'avant » et expertise de la crise



Jacques Kermarrec, (à gauche), directeur général du Crédit Agricole Champagne - Bourgogne, et Jean-Yves Remillet, président de la caisse régionale.

Olivier Douard

Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole Champagne - Bourgogne, et Jacques Kermarrec, son directeur général, reviennent sur l'année 2019 et sur la manière dont la banque répond à la situation économique bouleversée par la pandémie de Covid-19.

Programmée le 24 mars, l'assemblée générale de la caisse régionale du Crédit Agricole Champagne - Bourgogne a logiquement été annulée, en accord avec les contraintes du confinement. Vous avez néanmoins pu tenir une assemblée en comité restreint le 10 avril. Quel bilan tirez-vous de l'année 2019 ?

Jacques Kermarrec : *«2019 aura été une année très satisfaisante. On a envie de dire qu'elle appartient au « monde d'avant » tant les choses ont été bouleversées depuis ! Nous avons capté plus de 26 000 nouveaux clients, nos encours d'épargne ont progressé de 4,5 % (à 18,1 milliards d'euros), ceux de crédit, de 5 % (à 11,2 milliards d'euros). Ceux liés à l'assurance et à la prévoyance sont en augmentation de 4 %. 2019 aura aussi été pour nous une année exceptionnelle en matière d'immobilier avec plus de 1,2 milliard de nouveaux crédits alloués. Il faut, par ailleurs prendre en compte les 900 millions d'euros de crédits attribués aux entreprises, professionnels, collectivités, et aux agriculteurs. Notre produit net bancaire (différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires), sur l'année écoulée, a été en croissance de 1,6 % par rapport à 2018, s'établissant à 342,9 millions d'euros. Quant au résultat net, il est de 90,8 millions d'euros. Ces résultats, je pense, s'expliquent à la fois par notre taille mais aussi notre hyperproximité avec la clientèle».*

Sur le secteur agricole, l'année 2019 a-t-elle été marquée par des faits notables ?

Jean-Yves Remillet : *«On peut constater que 2019 a été marquée par une belle progression des encours agricoles, avec, notamment, un très grand dynamisme constaté sur les énergies renouvelables, en particulier, pour des projets de méthanisation, ou de photovoltaïque. Pratiquement 10 % de notre encours agricole va être dédié à ces énergies renouvelables. Les projets de méthanisation sont de gros consommateurs de capitaux, mais ils connaissent une progression très forte. On assiste à un véritable décollage. Nous avons alloué 200 millions d'euros de crédits pour des projets de ce type.»*

J.K. : *«En guise d'indication supplémentaire, il faut noter que, sur notre zone, en 2019, nous avons réalisé 2,3 milliards de nouveaux crédits. Le secteur des énergies renouvelables représente donc quasiment 10 % de ce total. C'est aussi à comparer au 1,2 milliard de nouveaux crédits attribués pour l'habitat aux particuliers.»*

Vous parliez du « monde d'avant » et de fait, votre contexte de travail a considérablement changé en quelques semaines. Vous avez dû adapter le fonctionnement d'une entreprise qui compte plus de 1 800 salariés. Avez-vous également détecté des besoins particuliers émanant de votre clientèle agricole ?

J.K. : «*Il a fallu s'organiser en un temps record pour continuer à effectuer nos tâches tout en assurant la sécurité de nos collaborateurs et celle des clients, même si les visites ont été limitées par le confinement. Nous avons maintenu ouvertes environ les deux tiers de nos 150 agences, en respectant des conditions de sécurité. Nous sommes parvenus, en quelques jours, à proposer à 500 de nos salariés de fonctionner en télétravail. Nous avons ainsi pu mettre en place les mesures d'accompagnement proposées par l'État (reports d'échéances crédits) et la mise en œuvre du Prêt garanti par l'État (PGE). Les agriculteurs qui font du commerce, et en particulier les viticulteurs, sont intéressés par ces formules d'accompagnement.»*

J-Y.R. : *«Les premiers touchés, c'est effectivement la viticulture. Certes, dans plusieurs secteurs agricoles, l'instauration de drives fermiers a été bénéfique, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. Des filières très qualitatives telles que les fromages AOP comme l'époisses, se sont trouvées à l'arrêt très rapidement. Les horticulteurs et pépiniéristes sont confrontés à des difficultés très sévères. Quand on revient sur nos grandes filières de production, en Champagne et Bourgogne, on voit que la filière laitière est ébranlée, avec des demandes de baisse de production. Pour la viande rien n'est simple non plus et les marchés se sont orientés différemment. On constate, en ce moment, une forte consommation de steaks hachés qui viennent d'arrières mal valorisés, et cela pour un secteur déjà hyperfragilisé. Quant à la partie céréales, il est encore trop tôt. Les prix restent positifs mais la crise actuelle a rajouté un degré de risque très important.»*

Sur votre zone, quels sont aujourd'hui les montants de PGE accordés ?

J.K. : *«Nous avons à ce jour (24 avril, ndlr), à peu près 300 millions d'euros engagés pour toute l'économie, sur 3 000 dossiers et l'agriculture, y compris l'agroalimentaire, représente environ 20 % de ce total.»*

J-Y.R. : *«Sur l'agriculture, ce qui fait qu'il y aura sans doute moins de PGE que pour d'autres secteurs de l'économie, c'est que, au regard des récentes crises que l'agriculture a pu traverser, nous avons développé beaucoup de prêts modulables qui permettent de stopper des échéances pendant un moment. C'est pourquoi nous avons pu très vite nous adapter à la situation actuelle.»*

Peut-on dire que vous avez pu tirer des enseignements de la crise de 2008 qui vous sont utiles aujourd'hui pour affronter la situation ?

J-Y.R. : *«Il est vrai qu'après les crises de 2008 et 2011, nous avons beaucoup augmenté nos fonds propres, en vertu des nouvelles règles qui se sont imposées. Nous sommes une caisse régionale qui a toujours eu une gestion extrêmement prudente et qui a donc une grande capacité à résister. Cela nous permet aujourd'hui d'accompagner notre économie plus facilement que d'autres.»*

J.K. : *«Il est vrai que, tous les ans, il se passe quelque chose sur l'agriculture, et nous avons développé des réponses et une certaine expertise pour faire face à ces crises. Je suis directeur général depuis 2012 et, chaque année, nous avons eu à mettre en place des mesures d'accompagnement sur au moins un secteur agricole. Nous avons, sur ce point, la capacité à être prêts avant d'autres.»*

Dans le prolongement de vos propos, je voudrais aborder la décision, prise le 16 avril, par le Crédit Agricole, mais aussi par le CIC et le Crédit Mutuel, d'indemniser les pertes d'exploitation. 200 millions d'euros sont mobilisés. Avez-vous une vision du nombre d'entreprises, agricoles ou autres, qui pourraient être concernées sur votre zone ?

J.K. : *«Il est vrai qu'il s'agira essentiellement de commerçants, d'artisans, de quelques professions libérales, mais il pourrait aussi y avoir quelques agriculteurs. D'après nos calculs récents, cela concernerait environ 500 bénéficiaires potentiels».*

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT

Installation et prise en charge des sinistres

En 2019, le Crédit Agricole Champagne - Bourgogne, qui couvre les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de l'Aube et de la Haute-Marne et emploie 1 815 salariés, a accompagné l'installation de 87 % des jeunes agriculteurs ou viticulteurs de son territoire. Sur ces quatre départements, la banque a également pris en charge près de 2 500 sinistres climatiques.

AVEC NOTRE MARCHÉ EN LIGNE,



RIEN NE SE PERD ET ON RESTE SOLIDAIRE.

Inscrivez-vous dès maintenant sur Loop, la plateforme digitale qui met en relation agriculteurs et producteurs avec les consommateurs près de chez eux.

loop | CA

LOOP-MARKET.FR

La plateforme Internet Loop est éditée par NeoK, filiale du Groupe Crédit Agricole. Accès gratuit (hors coût du fournisseur d'accès). La création d'un compte et la publication d'annonces est soumise à conditions : renseignez-vous sur www.loop-market.fr. Neok, société par actions simplifiée au capital social de 30.000 euros, sise 50 rue la Boétie, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 852 824 713.
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

04/2020 - Édité par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes - Crédit photo : Getty images.

MERCI
à ceux qui nous nourrissent !



Vous assurez une alimentation de qualité aux Français chaque jour,
grâce à votre mobilisation sans faille en cette période de crise inédite,
un grand merci à tous les agriculteurs de France !

#OnVousNourrit

fnsea

Pois d'hiver

Préparer sa stratégie fongicide

La floraison des pois d'hiver approche voire s'initie sur les parcelles très précoce. Étant une phase critique de pression des principales maladies, il est nécessaire de préparer sa stratégie fongicide sur pois.

Actuellement l'épisode de sec est favorable à une faible pression maladie. Les pois d'hiver sont globalement sains excepté d'anciens symptômes d'ascochytose et de bactériose précoce mais ayant peu évolué. Cependant, la situation reste à surveiller sur les pois en fonction de l'évolution de la météo dans les prochaines semaines.

Pas d'impasse début floraison

Un passage est fortement conseillé début floraison. Ce passage permet de prévenir les symptômes de botrytis (où il n'existe pas de traitement curatif) et de traiter les symptômes d'ascochytose de bas de tige avant que le couvert se referme (effet « parapluie »). Le programme se complète par la suite durant cette phase de floraison, ou en amont selon la pression maladie de l'année. Retrouvez tous les programmes fongicides sur www.terresinovia.fr.

Un nombre de passages à adapter au contexte météo et à la pression maladie

Un climat chaud et humide à floraison est propice à une forte pression maladie et conditionne le nombre d'intervention. Ce nombre de passage est à affiner au type hiver/printemps. Les pois d'hiver sont généralement plus exposés aux maladies, nécessitant une surveillance et protection plus poussée (2-3 passages en général) que les pois de printemps (1-2 passages). La réintervention après le traitement début floraison est liée également à la présence ou non de maladies de fin de cycle (oïdium, rouille).

Fin de l'utilisation du chlorothalonil

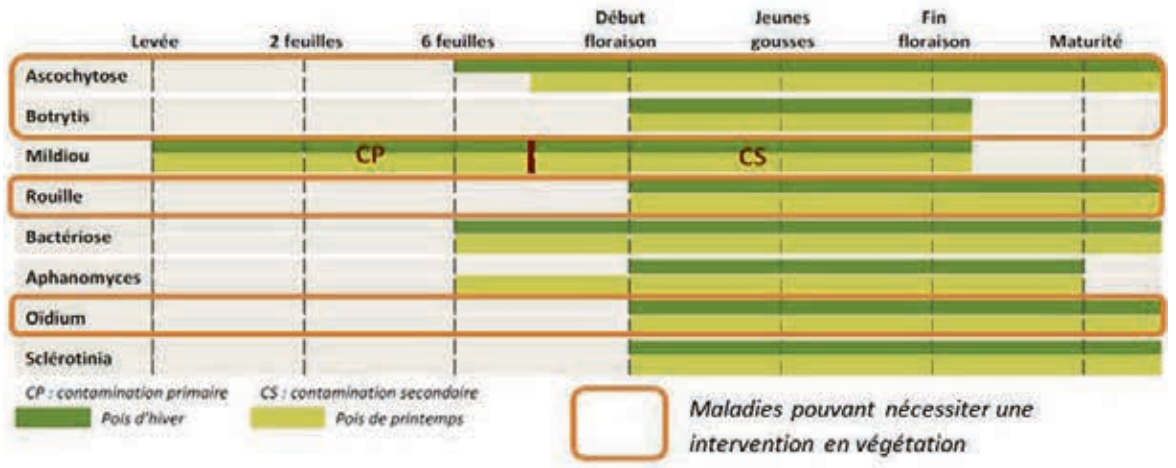
Attention, l'évolution de la réglementation acte l'interdiction de l'utilisation des produits à base de chlorothalonil à partir du 20 mai 2020. En conséquence la stratégie fongicide doit s'adapter. L'alternative la plus intéressante rapport efficacité/prix est l'azoxystrobine qui sera positionnée comme pilier de la protection. Pour rappel, il est possible de réaliser 2 applications d'azoxystrobine à 14 jours d'intervalle minimum sur la culture dans le respect de la réglementation. Si une intervention doit se faire avant le 20 mai 2020, il est possible d'utiliser sa fin de stock de chlorothalonil en respectant les doses conseillées.

B.Remurier et M.Geloen, Terres Inovia



Ascochytose sur pois d'hiver

© LJung – Terres Inovia



Soja

Contrôler au mieux les adventices difficiles

Le soja est une plante peu couvrante en début de cycle ce qui la rend très sensible à la concurrence des adventices. Sur des flores classiques, des programmes d'herbicides combinant pré-levée et post-levée sont fortement recommandés. Sur des adventices difficiles et localement nuisibles, la combinaison de plusieurs stratégies peut être proposée.

Ambroisie à feuille d'armoise

Cette plante annuelle au pollen allergisant qui provoque des troubles tels que rhinite, conjonctivite, asthme, urticaire… est en progression en zone Est. Au niveau agronomique, cette espèce très envahissante est concurrentielle du soja. Afin de mieux la contrôler, après avoir réalisé un faux semis, il est recommandé de décaler la date de semis début mai voir au 10-20 mai en cas de fortes infestations. Cela permet une destruction mécanique ou chimique des premières levées avant le semis et de ce fait, renforcer l'efficacité du Pulsar 40 sur des populations moins denses.

Le binage a montré de bonnes efficacités, il permet de faire baisser la population dans le soja, avant l'application de l'herbicide de postlevée, PULSAR 40 par exemple. Cela diminue ainsi la pression de sélection de l'herbicide sur l'ambroisie.

L'écimage peut être une solution de rattrapage pour limiter le stock grainier. Il est à réaliser en fin de cycle pour ne pas laisser des pieds d'ambroisie qui pourraient grainer après la récolte.

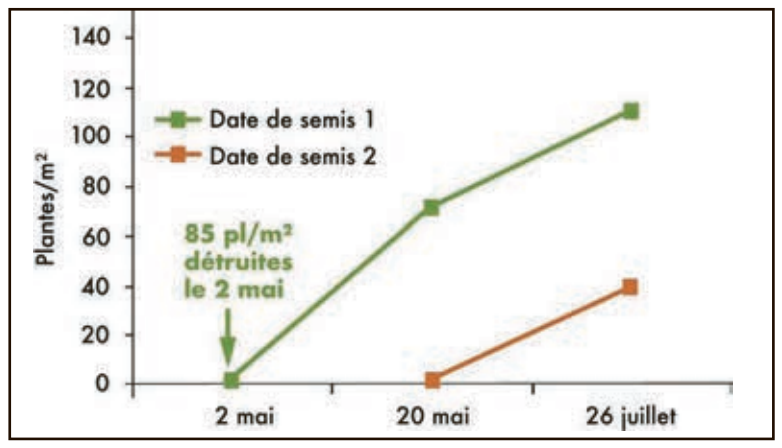
La lutte chimique est également envisageable en combinant un désherbage de pré-levée et de post-levée.

Lampourde à gros fruits (Xanthium strumarium)

La lampourde ou xanthium peut impacter fortement le rendement des cultures d'été du fait de sa forte concurrence. Ses graines et ses cotylédons sont toxiques pour les animaux. Comme pour l'ambroisie, en retardant la date de semis, après un faux-semis, il est possible de les détruire mécaniquement et chimiquement. En culture, si la herse étrille et la houe rotative sont relativement peu efficaces, la bineuse au stade 1ère feuille trifoliée donne des résultats satisfaisants sur les premières levées. Par la suite, la bonne vigueur de la culture pourra limiter de nouvelles germinations. Chimiquement seule la double application de Pulsar 40 en post-levée du soja donne de bons résultats.

Ammi élevé (Ammi majus)

L'ammi élevé avec une végétation exubérante est très concurrentielle du soja. Elle peut aller jusqu'à l'étouffer totalement. Pour la combattre, le meilleur levier agronomique va être d'épuiser le stock semencier. Pour cela une préparation précoce du lit de semences, puis une période de 3 à 4 semaines sans retoucher le sol en retardant la date de semis vont permettre de détruire les premières levées.



Essai soja Terres Inovia 2016 (Hanc, 79)

En culture, le binage mais également la herse étrille sur jeunes plantules et la houe rotative peuvent s'envisager. Au niveau chimique, en pré-levée aucune solution n'est envisageable. En post-levée, le Pulsar 40 semble le mieux approprié.

Bident tripartite ou chanvre d'eau

Cette adventice est très nuisible et peut compromettre la récolte du soja dans les cas les plus graves. Une bonne implantation de la culture peut permettre de limiter le développement de l'adventice. Si en pré-levée il n'y a pas de solutions efficaces, en post-levée le Pulsar 40 en 1 seule application est très efficace. Le binage est un bon complément aux traitements chimiques.

Louis-Marie Allard et Michael Geloen, Terres Inovia

Solutions chimiques vis-à-vis de ces adventices

	Post-semis/prélevée	Post-levée (3-4 feuilles vraies du soja)
Ambroisie à feuille d'armoise	PROMAN 1,5 l/ha *	2 x PULSAR 40 0,625 l/ha + ACTIROB B
Lampourde (Xanthium)		2 x PULSAR 40 0,625 l/ha + ACTIROB B
Ammi élevé		PULSAR 40 1 à 1,25 l/ha
Bident tripartite		PULSAR 40 1 à 1,25 l/ha

* (uniquement si le sol est supérieur à 15 % d'argile sinon le produit est déconseillé)

LES VIANDES DE BŒUF LABEL ROUGE REPARTENT EN CAMPAGNE !

Les consommateurs veulent plus que jamais une alimentation de qualité, saine, proche d'eux, respectueuse de l'environnement et du bien-être des animaux.
Répondre à ces attentes et offrir une juste rémunération aux éleveurs engagés, telle est l'ambition des Viandes de Bœuf Label Rouge.



Campagne presse nationale et régionale

Dès le 27 avril en radio, en presse et en points de vente

Soutenues par une campagne qui plaît aux Français et les incite à l'achat, les Viandes de Bœuf Label Rouge continuent de se déployer en valorisant notamment l'exigence, l'engagement et les bonnes pratiques de nos éleveurs.

LES VIANDES DE BOEUF LABEL ROUGE

Le plaisir de manger mieux

Campagne radio

Crédit photos : Place Cliché, Studio B, Getty Images, istock. 020772.

BOVINS interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX

Vétérinaires

«La désertification n'est pas une fatalité !»

Comme les médecins de campagne, les vétérinaires ruraux commencent à se faire rares en France. Mobilisé sur cette problématique, le Groupement technique vétérinaire (GTV) Bourgogne Franche-Comté dément l'image négative et datée que certains se font du métier. Entretien avec les docteurs Karine Durrey et Alexandre Dimberton.


Vétérinaire rural est un métier qui n'attire plus autant les jeunes qu'avant et qui engendre une désertification dans les zones rurales.

■ **Quelles sont les raisons qui expliquent cette désaffection pour le métier de vétérinaire ?**

Dr Alexandre Dimberton : *«La part de citadins est devenue prépondérante dans la population. Les personnes ayant un lien avec le monde rural sont de moins en moins nombreuses. Le milieu rural n'attire plus. La désertification n'est pas une fatalité ! Les jeunes diplômés n'ont pas envie d'aller travailler à la campagne et la préservation de la vie privée a pris beaucoup d'importance pour les jeunes. Ils choisissent leur poste en fonction de la qualité de vie, ce qui implique des exigences en termes de logement, d'environnement social, de loisirs, de services publics, etc. Ils ont aussi envie de bouger et ne sont plus prêts à faire toute une carrière au même endroit. On ne peut pas nier non plus l'effet de l'agribashing. Les étudiants sont freinés par l'image négative colportée sur l'agriculture. La désaffection du métier atteint aussi les étudiants qui sont imprégnés par les questions de société. Les vétérinaires font eux-mêmes parfois l'objet de ces attaques. Certains jeunes jugent les vétérinaires complices de cette agriculture qu'ils dénigrent et ils ne veulent pas cautionner cela. Nous sommes sur le même bateau que les agriculteurs et nous partageons cette problématique commune de la difficulté à transmettre. Il faut arrêter les discours négatifs. L'image que les gens se font de nos métiers est ancienne. La production agricole ne serait pas ce qu'elle est sans bien-être animal et sans un minimum de respect de l'environnement».*

■ **La formation est-elle suffisamment bien adaptée à la médecine vétérinaire rurale ?**

Dr Karine Durrey : *«La formation en école vétérinaire aujourd'hui ne prévoit pas tous les outils d'adaptation au milieu rural et au monde agricole. Il est impossible en effet de faire pratiquer à chaque étudiant tous les gestes techniques de base indispensables à sa pratique sur des bovins. Cette partie « pratique » de la formation est pour sa grande majorité déléguée aux vétérinaires expérimentés de terrain qui prennent les jeunes vétos sous leur aile, en plus de leur charge de travail quotidienne… Les écoles préparent davantage à la pratique canine car elle demande moins de formations sur le terrain que des bovins. Et puis certains jeunes redoutent de se retrouver seuls face à une clientèle avec toutes sortes de pathologies, les gardes, etc. Il faut aussi prendre en compte le fait qu'il y a 75 % de filles dans les écoles vétérinaires. Or pour elles - qui plus est d'origine citadine - des freins psychologiques dissuadent à s'engager dans la pratique rurale : l'appréhension de ne pas être à la hauteur dans le soin des gros animaux d'élevage et face aux problématiques actuelles des éleveurs… L'aspect vie de famille est encore plus impactant pour une femme qui se verra mal concilier un métier si prenant, avec une grossesse ou qui redoutera davantage les astreintes si elle a des enfants…»*

■ **Que diriez-vous à un jeune qui hésite à devenir vétérinaire rural ?**

Dr A. D. : *«Le phénomène d'astreinte chez les vétérinaires ruraux a beaucoup évolué. Les interventions d'urgence dans les élevages sont moins fréquentes qu'auparavant. Les éleveurs rencontrent moins de problèmes de vêlage, ils font davantage de prévention, ils sont plus techniques. Les vétérinaires ont aussi su se regrouper dans des structures collectives. Cela permet d'organiser des tours de garde. Chacun assure une ou deux nuits par semaine et un week-end sur cinq, par exemple. Ces regroupements de vétérinaires sont une chance. Ils permettent aux praticiens de ne jamais être seuls. Le salariat s'est aussi bien développé dans la profession. C'est une façon d'exercer le métier sans avoir à s'engager financièrement dans une société et sous un statut qui fait moins peur. Il ne faut pas non plus sous-estimer ce que la pratique rurale apporte en termes de qualité de vie. On peut être tenté par la promesse de mieux gagner sa vie en canine, mais la pratique rurale procure souvent un meilleur bien-être. Le fait de vivre et de travailler à la campagne, de s'occuper des animaux d'élevage… Nous faisons un métier passionnant !»*

■ **Quel est votre regard sur votre profession ?**

Dr K. D. : *«Nous avons la chance de vivre une relation privilégiée avec les éleveurs. Le fait d'intervenir dans une ferme en pleine nuit : cela rapproche les gens… Et puis cette relation entre l'éleveur et le vétérinaire a changé de nature. On essaie de la renforcer. Aujourd'hui, elle ne se résume plus seulement à des césariennes et à des perfusions. Nous pratiquons aussi des audits d'élevage, des suivis. Nous formons les éleveurs à devenir « éleveurs infirmiers ». Pour cela, nous intervenons dans les lycées agricoles. Le vétérinaire apporte aujourd'hui une vision globale : troupeau, reproduction, bâtiment, boiterie, etc. On ne soigne plus une bête mais le troupeau entier. Le vétérinaire est devenu un partenaire essentiel du développement d'une exploitation».*

PROPOS RECUEILLIS PAR MARC LABILLE

Chronique ovine

Des agnelles de renouvellement à l'herbe sans concentré

À la mise à l'herbe de printemps, une transition alimentaire est à prévoir pour les agnelles de renouvellement nées en automne. Il est possible d'ajouter quelques brebis (de réforme par exemple) au lot d'agnelles afin de faciliter l'apprentissage. Les brebis les guident jusqu'au point d'eau et aux abris.

Pour faciliter cette transition, deux solutions sont possibles : apporter du concentré à l'herbe pendant une ou deux semaines, ou supprimer le concentré quinze jours avant la mise à l'herbe, à condition toutefois que le foin soit de bonne qualité. Les objectifs de croissance de la mise à l'herbe à la mise en lutte varient en fonction de l'âge à la mise à la reproduction. Dans tous les cas, l'herbe de printemps suffit alors à équilibrer la ration. L'apport de concentré est inutile.

Des animaux sensibles au parasitisme

Si la mise en lutte est précoce, c'est-à-dire à l'âge de 8-9 mois, la croissance doit être soutenue avec 120 g par jour. Il peut s'agir par exemple d'agnelles nées en octobre et épongées en juin. Une mise à la reproduction plus tardive (10-12 mois) reste moins exigeante en matière de croissance : 50 g par jour suffisent alors pour atteindre l'objectif de 47 kg minimum. C'est le cas par exemple d'agnelles nées en novembre et mises à la reproduction en septembre.

Une attention particulière doit être portée au parasitisme. Bien qu'âgées de 4 à 7 mois à la mise à l'herbe, ces agnelles qui n'ont jamais pâturé ne disposent d'aucune immunité car elles n'ont jamais été en présence des parasites qui se développent à l'herbe (strongles et ténia). Prenez contact avec votre vétérinaire et votre technicien pour bâtir un protocole adapté à votre élevage.


CIIRPO
Compte tenu de sa qualité, l'herbe suffit à équilibrer la ration des agnelles ce printemps

Pour en savoir plus, vous trouverez des fiches techniques et vidéos sur www.idele.fr onglet réseaux et partenariats/CIIRPO et sur www.inn-ovin.fr.

ÉQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)

Social

Dérogation à la durée maximale de travail hebdomadaire

Comme chaque année, les FDSEA et la FRSEA de Bourgogne Franche Comté ont demandé une dérogation à la durée maximale de travail hebdomadaire pendant la période des récoltes pour toutes les entreprises de la région.

La DIRECCTE a accordé par décision du 17 avril 2020, l'autorisation aux entreprises et exploitations de la région Bourgogne Franche Comté, de porter la durée de travail, au maximum, à 60 heures par semaine dans la limite de 4 semaines consécutives ou non pour une période de huit semaines comprises entre le 17 avril 2020 et le 31 août 2020.
La durée hebdomadaire de travail moyenne de travail sur 12 semaines est portée à 46 heures au lieu de 44 heures habituellement hors période dérogatoire.
Cette date de fin de dérogation permet donc de couvrir toute la période des fenaisons, ensilages et moissons, le maraîchage et les travaux en verts pour la viticulture.
Les activités agricoles concernées par la dérogation sont nommément énumérées : l'arboriculture, l'élevage, les grandes cultures, le maraîchage, horticulture et pépinières, la polyculture élevage et la viticulture.
Cette dérogation est valable pour tous les salariés permanents et les salariés saisonniers y compris les intérimaires (pour tous les salariés sous réserve de leur aptitude médicale).
Sont toutefois exclus de cette dérogation :
· les jeunes de moins de 18 ans qui ne peuvent travailler plus de 35 heures par semaine (durée maximale) ;
· les personnes déclarées inaptes par la médecine du travail pour de telles durées ;
· les stagiaires.
Attention : En cette période particulière, les entreprises qui demanderont à bénéficier de cette dérogation devront pouvoir justifier de la mise en place de mesures effectives de prévention contre le virus COVID 19 en lien avec le CSE, s'il existe et de la recherche constante d'une optimisation de ces mesures de prévention et du respect absolu des gestes barrière.
Les employeurs faisant usage de cette dérogation doivent tenir à jour un document où sera mentionné pour chaque salarié visé par la dérogation :
- leurs noms ;
- l'indication des heures de début et de fin de journée pour chaque journée travaillée ;
- l'indication du jour de repos hebdomadaire.
Un exemplaire de ce document doit être remis à chaque salarié avec la fiche de paie du mois en cours.
• Les employeurs doivent afficher l'autorisation de dérogation dans les locaux de travail, aux emplacements réservés, informer les représentants du personnel et en remettre un exemplaire au salarié avec la fiche de paie. Vous pouvez télécharger la décision de la DIRECCTE sur notre site wwww.fdsea21.fr en partie « Actualités Droit du travail ».
• Les employeurs utilisant cette dérogation doivent en informer la DIRECCTE par tous moyens (courriels à privilégier) à l'adresse suivante :
Inspection du travail UD 21, 21 boulevard Voltaire - 21011 Dijon Cedex. Tél. 03 80 45 75 00
bourg-ut21.uc1@direccte.gouv.fr
- bourg-ut21.uc2@direccte.gouv.fr

Attention En contrepartie de cet allongement exceptionnel de la durée du temps de travail, des mesures compensatoires sont prévues.
En plus des majorations légales et/ou conventionnelles dues au titre des heures supplémentaires, l'employeur devra accorder un repos compensateur de 50 % par heure de travail effectuée au-delà de 48 heures. Cette dérogation s'applique sous réserve des dispositions relatives :
- Aux repos quotidiens de 11 heures consécutives et repos hebdomadaire de 35 heures ;
- Aux temps de pause d'au moins 20 minutes lorsque le temps de travail quotidien atteint 6 heures ;
- Acquisition des droits aux congés payés ;
- À la durée maximale hebdomadaire moyenne de 46 heures sur 12 semaines consécutives.
Le nombre d'heures effectuées au titre du repos compensateur est consigné sur la fiche d'heures remise avec la fiche de paie.
Ce repos complémentaire doit être pris dans un délai maximum de 2 mois suivant l'ouverture de ce droit, sous réserve des impératifs liés au bon fonctionnement de l'entreprise.
Ainsi, en cas de demande simultanée de ce repos par plusieurs salariés, ces demandes seront départagées par ordre de priorité soit par accord entre l'employeur et les salariés, soit par l'employeur en prenant en compte les priorités suivantes :
- Demandes du salarié déjà différées.
- Situation de famille.
- Ancienneté dans l'entreprise.
Il est indiqué également que la dérogation devient nulle de plein droit en cas de non-respect de l'une de ses dispositions et révocable de plein droit à tout moment si les raisons qui l'ont motivée disparaissent.

LA FDSEA21

Pour plus d'informations à ce sujet n'hésitez pas à contacter nos équipes au 03 80 68 67 68 ou sur l'adresse mail sje@fdsea21.fr

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Juridique

Les mesures de santé et sécurité au travail à prendre face à l'épidémie du Covid-19

Quelles sont les mesures à prendre pour respecter l'obligation de sécurité et de santé des salariés, durant l'état d'urgence sanitaire ?

L'employeur est tenu à une obligation de sécurité et de protection de la santé envers ses salariés. Il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de son personnel. L'employeur engage ainsi sa responsabilité, sauf s'il démontre avoir pris les mesures générales de prévention nécessaires et suffisantes pour éviter le risque. L'employeur doit donc connaître les risques actuels de l'épidémie pour apporter des réponses adaptées et respecter ainsi son obligation de protection de la santé de ses salariés. Pour cela, il doit se tenir informé de l'épidémie et des consignes diffusées par le gouvernement. La situation évoluant chaque jour, les employeurs doivent se tenir informés quotidiennement. En conséquence, l'employeur doit mettre en place des mesures de prévention adaptées aux métiers de l'entreprise. Il peut s'appuyer sur le médecin du travail et associer le CSE, le cas échéant. Le CSE doit par ailleurs être consulté si les mesures prises entraînent une modification importante de l'organisation du travail. Ensuite, l'employeur doit largement diffuser les mesures de prévention à prendre par tout type de support (note de service diffusée par mail ou affichage, vidéo, intranet, etc.). Il doit rappeler dans sa communication les mesures d'hygiène et les gestes barrières applicables pour tous les salariés, la responsabilité de chacun de prendre soin de sa santé, les mesures de prévention renforcées pour les salariés qui ont un risque important d'être contaminé. L'employeur doit également former les salariés aux moyens de prévention mis en place dans l'entreprise et s'assurer qu'ils sont respectés. Par ailleurs, l'employeur doit aussi renouveler l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs qu'il est tenu de mener dans son entreprise, ainsi que les facteurs de risques professionnels, en raison de l'épidémie pour réduire au maximum les risques de contagion sur le lieu de travail ou à l'occasion du travail. Il s'agit également d'anticiper les risques liés à l'épidémie et de traiter les risques nouveaux générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise. Cette réévaluation doit être transcrite dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER).

SABRINA JOLLY

▶ En bref

Emploi Les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat sont modifiées

L'ordonnance du 1er avril 2020 assouplit les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2020.
Toutes les entreprises, sans condition d'accord d'intéressement, peuvent verser cette prime exceptionnelle exonérée, jusqu'à 1 000 euros, de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu. Pour les entreprises mettant en œuvre un accord d'intéressement, l'ordonnance relève le plafond d'exonération de la prime à 2 000 euros.
En outre l'ordonnance décale la date limite de versement de la prime du 30 juin au 31 août 2020. A noter qu'est également décalée au 31 août 2020, la date limite pour conclure un accord d'intéressement dérogatoire (entre 1 et 3 ans).
Pour rappel, il convient toujours, pour attribuer la prime exceptionnelle, soit de conclure un accord d'entreprise, soit de prendre une décision unilatérale.
La prime doit bénéficier à tous les salariés liés à l'entreprise par un contrat de travail et aux intérimaires mis à disposition de l'entreprise utilisatrice à la date de versement de cette prime.
Initialement, si une modulation du montant de la prime était prévue, les critères de modulation étaient la rémunération (attention, les sommes versées aux salariés dont la rémunération est supérieure à 3 Smic annuel ne bénéficieront pas des exonérations), le niveau de classification, la durée de présence effective pendant l'année écoulée ou la durée de travail prévue au contrat de travail. Ces critères de modulation demeurent. Néanmoins, afin de permettre de récompenser plus spécifiquement les salariés ayant travaillé pendant l'épidémie de Covid-19, un nouveau critère de modulation du montant de la prime, prenant en compte des conditions de travail liées à l'épidémie, pourra également être retenu.

D'APRÈS CHRISTINE DOGBO ROUSSE, FDSEA85

Matériel

Tracteur

03 - Vends cause retraite tracteur CASE MX 110 TBE 8700 H 17200 euros
✆ **06 76 71 43 67**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

38 - Vends tracteur Ford 2910 2 ponts 2146H, cabine + fourche à fumier + godet visite et prix sur place nombreux matériels pris à débattre
✆ **06 33 72 77 96**

42 - Achète tracteur Zetor 220 ou 2511 même cassé
✆ **06 59 17 22 30**

Travail sol

89 - Vends combiné semis 3 m. Kverneland, boitier jalonnage, traceur hydraulique, rampe de semis hydraulique, traceur prélevé, TBEG (réf. 180A)
✆ **06 84 52 86 64**

Récolte

21 - Vends andaineur Kverneland 2 rotors, 7.10 m., 6 000 euros, - faucheuse Deutz 2.80 m., 2 000 euros, - presse NH 644, 1 000 euros, bon état (réf. 1703)
✆ **06 22 84 24 31**

42 - Vends presse balles rondes Hesston 5650 en TBE
✆ **04 77 63 51 09 ou 06 29 50 01 75**

89 - Vends séparateurs 50 qx et 100 qx Denis, B. E., avec 4 grilles, complet. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Traitement

38 - Vends pulvérisateur 21 mètres 1300 litres DPAE coupures de tronçons GPS année 2018 cause passage AB dispo 05/05
✆ **06 74 77 72 82**

Forestier

73 - Vends fendeuse à bois vertical KRPAN CV 22K puissance de pousser 21T. Vérin rétractable avec treuil intégré. Excellent état très peu travaillé.
✆ **06 16 88 40 48**

Agri. divers

03 - Vends cause retraite faucheuse Pottinger 3,52 m TBE 4 campagnes 72 000 euros - Faneuse KUHN 8712 TBE 2018 9800 euros.
✆ **06 76 71 43 67**

18 - Vends cause retraite : faucheuse Kuhn, 5 disques - round baller Hesston 5630 - broyeur de haie Feor.
✆ **06 36 18 15 05.**



Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
23 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

21 - Vends tracteur JD 7430, - charrue Overum 5 socs reversible, combiné semis Kuhn 4 m., pique bottes 1 500 kg Europ, nourrisseurs à veau (réf. 150K)
✆ **06 43 00 62 34**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 160B)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Bétaillère (van) pour bovins ou chevaux PTAC 2T 3000 euros 2 pneus sur jantes 85% usure 520 70R38 250 euros + semoir Vicon 500L 80 euros
✆ **06 12 15 35 90**

38 - Vends 1 presse Jonh Deere 336 et 1 élévateur Richon 9 mètres très bon état et génisses Limousines 20 mois TGS
✆ **06 81 62 15 57**

42 - Vends charrue Huard 4 corps pulvérisateur Tecnoma TX 12M Chisel 7 dents LEBOURBONNAIS
✆ **07 70 61 20 59**

70 - Achète Presses BR Claas, Welger, Krone 120*120. Tract MF 165, 168, 188, 690, 265, 285, 290 - Fiat série 90 et 94. Fauch à assiettes GMD 4, 5 et 6 ass. Andaineurs Kuhn simple toupie. Faneuse hydraulique 4 toupies. Grue à fumier sur roue. MB Claas Dominator 66 et 76. Semoir à maïs 4rgs Monosem NG.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vends faucheuse GMD600 G11, pulvérisateur 800 l, EN12H, herse rotative / semoir 2,50 m, mécanisme entraîn-chaîne, fumier.
✆ **03 85 44 84 93**

74 - Vends cause retraite char Poncet 6 t, tonne à lisier 3m3, autochargeuse 32 m3, cultivateur 13 dents, ratelier BR.
✆ **06 09 73 91 31**

74 - Vends Plateau Ponge SP 600 Échelles contre coudées Béquille Hyd Pack prises AR FREIN. Immatriculé.
✆ **06 65 95 79 07**

Elevage

38 - Vends bétaillère boursier pour 2 bovins 1,7 m de large
✆ **04 74 54 25 21**

Achat-Vente

Récolte

42 - Vends maïs épis très bonne qualité - Maïs indice 400 - taux Ms élevé - livraison possible
✆ **06 47 61 45 50**

42 - Vends betteraves fourragères Rouge cse surplus - bonne conservation
✆ **06 17 52 60 51**

71 - Vends foin récolte 2019, BC 500 kg, départ ou rendu.
✆ **06 16 91 31 82**

Fourrage

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 150A)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

21 - Achète foin et paille, paiement comptant (réf. 1801)
✆ **06 83 03 36 86**

57 - Vends paille, bottes cubiques 90x120x240, 480 kg, blé, orge, colza, très belle qualité, sous abri, possibilité paiement échelonné.
✆ **06 88 99 47 89**

69 - Vends foin 1ère et 2ème coupe balles ronde, rectangulaires et petites bottes. Enrubannage. Livraison toutes quantités.
✆ **04 74 00 30 70 ou 06 87 13 31 81**

Divers

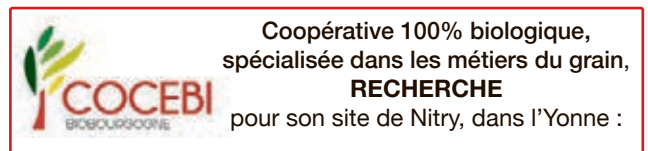
42 - Vends cessation 25 tonnes foin + important matériels fenaison et divers - très bon état
✆ **04 77 29 10 18 le soir**

67 - Suite à commande groupée, dispose encore de griffes d'asperges et de plants de patates douces. Expédition possible.
✆ **06 41 19 43 35**

Offre

Emploi







58 - Exploitation polycuture-élevage, région Morvan recherche salarié agricole 16 H/semaine, compétences exigées en milieu rural, CDI si capable. (réf. 18VB2)
✆ **06 83 57 20 65**



71 - Domaine Daniel Pollier, recherche personne pour conduite tracteur, machine à vendanger, travaux de la vigne, salaire en fonction de l'expérience, permis B, Fuissé.
✆ **03 85 35 66 85 ou 06 80 66 50 16**

71 - Cherche salarié agricole autonome 3 jours par semaine pour un CDI, à Saint-Julien-de-Ciry.
✆ **06 84 10 98 25**

Demande

Emploi

89 - Agri. recherche emploi saisonnier ou temps partiel, céréales, élevage, viti., agro-alimentaire, livraison, permis EB, secteur Auxerre (réf. 1702)
✆ **06 68 80 51 67**

Mariage

Rencontre

38 - M 73 ans sérieux gentil recherche dame 60-70ans environ sérieuse gentille faire couple définitif être heureux et profiter de la vie à deux
✆ **06 45 95 72 15**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs limousins 16 à 19 mois HBL, fils de gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) (réf. 150H)
✆ **06 28 02 04 05**

05 - Vends 1 jeune mâle Abondance de 12 mois pour reproducteur. Indemne IBR et BVD.
✆ **06 89 66 19 53**

05 - Vends 4 femelles Abondance 12 mois à papier, 1 femelle tarine 12 mois à papier, Indemne IBR et BVD.
✆ **06 89 66 19 53**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, 14 mois et 2 ans, orig. de taureaux utilises sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps. Photo sur demande disponible (réf. 150G)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**



21 - Elevage Charolais HBC, vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 150E)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais HBC, Vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - EARL Boccard - Montigny Montfort vend 2 réproducteurs charolais, 1 de 7 ans, inscrits, père Bismark, très productif et excellente forme, 1 de 1 an, fils du taureau de 7 ans, qualités maternelles, croissance, docilité.(réf. 17VB2)
✆ **06 56 89 71 88**

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 1803)
✆ **06 24 24 69 93**

38 - Vends reproducteurs Charolais 16-18 mois HBC homozygote sc tgs Gaec de Navoux.
✆ **06 16 85 50 52**

38 - Vends race Limousine HBL génisses pleines, taureaux 18 mois
✆ **06 12 05 40 97**

38 - Vends Génisses Charolaises 12-15 mois + vends 4 (2x2) efface trace Cultimite
✆ **06 84 85 08 50**

42 - Recherche pour saison 2020 pension pour 10 laitonnes secteur Pilat et alentours
✆ **06 58 42 11 84**

42 - Vends taureaux Charolais 18 m- HBC - TBO - vêle facile - élevage et viande - GAEC CUISSET - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vends taureau Aubrac 20 mois habitué à l'attache.
✆ **06 83 35 39 51**

42 - Vends 2 vaches Férrandaises 6 ans + chacune leur veau de 3 semaines.
✆ **07 50 84 31 80**

58 - A vendre 2 taureaux 2 ans, - 10 veaux reproducteurs 15 mois, inscrits, HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends taureaux 2 ans, TGS, TB origines, non inscrits. EARL du Champ Morin - St Seine (réf. 1402)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 1502)
✆ **06 47 76 43 44**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 1501)
✆ **06 83 98 87 62**

58 - Elevage charolais HBC vend 2 taureaux 2 ans et 3 taureaux adultes 3 - 4 et 5 ans. GAEC Marion Michel et Mikael - Luzy (réf. 18VB1)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 150I)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 150D)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 16 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 150C)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Elevage HB vend taureaux 15 mois, vêlage facile, cornus et sans cornes, TGS, vac. FCO. Livraison possible. EARL Colmont - Saincaize-Meauce (réf. 150B)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - Vends 3 veaux reproducteurs 16 mois dont 2 vêlage facile, - 1 taureau 2 ans type viande, HBC et non. Guinot Alain - Sermages (réf. 1802)
✆ **06 50 19 42 35**

69 - Vends mâles reproducteurs limousins, génisses pleines, vaches suitées et laitonnes.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - EARL Limouzen, Milly, vend repros mâles limousins 20 mois, génisses 18-20 mois à saillir, génisses pleines d'IA terme 09/10, HBL, mixité, lait, docilité.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Vends 5 taureaux HBC, issus de vêlage facile, TGS. Dufraigne D. et J, La Tagnière.
✆ **06 83 49 18 19 ou 06 70 13 23 25**

71 - Vends taureaux 3 ans HBC, 4 ans, sans corne, IBR A, TGS, livraison possible. EARL Plantard (réf. 17VB1)
✆ **06 17 35 43 02**

71 - Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends taureaux 2 ans et 5 ans origine Vagne et Dessauny, cause cessation, TGS, HBC. Dumont B.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Vends cause cessation fin 2020, quelques vaches suitées, M. ou F., élev. HB charolais, TGS.
✆ **06 88 39 36 26**

71 - Vends pour la reproduction taureaux Limousins 18 mois, inscrits HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends taureaux charolais, 18/24 mois, hivernés au pré, TGS, prix modéré, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vends taureaux charolais, HBC, 16 mois, TGS, livraison, Chatillon J.-M., 71 mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

74 - Vends 3 génisses Hérens vêlage en Mai.
✆ **06 01 76 65 26**

88 - Vends béliers Texel 15 mois inscrits ou non prolificité V_laitiére Dion
✆ **06 95 52 31 90**

89 - Eleveur charolais HBC vend taureaux 18 mois écornés, origine vêlage facile, IA et saillie naturelle, TGS, livraison assurée. Visite permanente. Mandron Laurent - Montillot (réf. 150J)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 2 ans, taureaux 14 mois, laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL ALEO

Société à responsabilité limitée au capital de 17000 euros - Siège social : 9 rue Marguerite de Yourcenar 21000 DIJON - RCS DIJON 410 879 019 : l'AGE du 01.07.2019 a décidé de transférer le siège social du 9 rue Marguerite de Yourcenar 21000 DIJON au 22 A boulevard Winston Chruchill 21000 DIJON à compter du 01.07.2019 et de modifier l'article 4 des statuts. Pour avis
La Gérance

AL211827413

MODIFICATION DE CAPITAL

MUGNIER PERE ET FILS

EARL au capital de 94 150 euros, siège social : 5 Rue des Templiers 21580 BUSSE-ROTTE ET MONTENAILLE, 423 891 225 RCS DIJON, décisions du 04/02/2020 : augmentation de capital social AM : 94 150 euros, NM 105 000 euros à effet du 31/12/2019. Pour avis

AL211826853

ESPACE PREMIUM

Société par actions simplifiée
au capital de 610 000 Euros
Siège social
21300 CHENOVE - 7, rue Paul Langevin
337 709 307 R.C.S. DIJON

Il résulte :

. du procès-verbal des décisions de l'associée unique et de la Présidente du 31 décembre 2019

. du certificat du commissaire aux comptes,

que le capital social a été augmenté de 410 000 EUR par voie d'émission de 10 250 actions nouvelles de numéraire.

D'où la modification suivante apportée aux mentions antérieurement publiées :

Ancienne mention

Capital social

200 000 EUR, divisé en 5 000 actions de 40 EUR de valeur nominale chacune.

Nouvelle mention

Capital social

610 000 EUR, divisé en 15 250 actions de 40 EUR de valeur nominale chacune.

Pour avis,

La Présidente

AL211827405

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Claude RINGEISEN
Notaire
1 rue du Notariat
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM
Tel, 03 88 78 04 19
Fax 03 88 76 91 34

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial de :

M. Edmond Marie ANDRES et Mme Cécile Anne ARROUY, demeurant ensemble à BRISTOL (Royaume-Uni) BS161WN - 19 Admiral Close.

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de CARNOUX EN PROVENCE (13470) le 25 juin 1994.

Modification opérée : adoption du régime de la Communauté Universelle de biens avec clause attributive intégrale de la communauté au survivant.

Date de l'acte : 23 décembre 2019, sous Rep. NO 13.719.

Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du Notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus, dans un délai de trois mois, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'Huissier de Justice.

En cas d'opposition, les époux pourront solliciter l'homologation du changement de régime auprès du Tribunal de Grande Instance compétent.

Pour avis,

Me C. RINGEISEN

AL211827425

MODIFICATION DE STATUTS

LA VIE SAINE

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros Siège social : 29 rue Musette, 21000 DIJON 339277030 RCS DIJON Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 7 février 2020, il a été décidé du renouvellement du commissaire aux comptes titulaire, la société RENART GUION & ASSOCIES devenue Révision, Gestion, Audit, domiciliée 1 rue du Dauphiné BP 56 21121 FONTAINE LES DIJON pour un nouveau mandat de 6 années, la commissaire aux comptes suppléantes, Madame Aurélie TRUCY, n'est pas renouvelée dans ses fonctions et n'est pas remplacée. POUR AVIS Le Président

AL211827417

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

SCM CABINET MÉDICAL DE LA FLEURIÉE

Société civile de moyens
au capital de 100 euros
Siège social : 77 D rue En Paillery
21850 SAINT APOLLINAIRE
533 713 475 RCS DIJON

CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : 150 euros

Nouvelle mention : 100 euros

GERANCE

Ancienne mention :

Jean-Luc BAVEUX demeurant 77 D rue En Paillery - 21850 SAINT APOLLINAIRE

Fabien FORTE demeurant 77 D rue En Paillery - 21850 SAINT APOLLINAIRE

Estelle ROSSI demeurant 24 rue Jacques Prévert - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

Nouvelle mention :

Jean-Luc BAVEUX demeurant 16 rue d'Argonne - 21121 FONTAINE LES DIJON

Estelle ROSSI demeurant 24 rue Jacques Prévert - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

Pour avis

La Gérance

AL211827431

VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 7 avril 2020

Il a été mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 27 septembre 2018 par la société CARREFOUR PROXIMITE France, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488.

à

La société DLHACHAT, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 Euros, ayant son siège à CHENOVE (21300) 27 et 29 rue Alfred Changenet, immatriculée au Registre du

Commerce et Sociétés de DIJON sous le numéro 842.516.577

Pour un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à

CHENOVE (21300) 27 et 29 rue Alfred Changenet, sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS et cela à compter du 30 avril 2020.

AL211827415

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL COPPEAUX MICHEL

EARL COPPEAUX MICHEL, au capital de 107 295 euros, siège social : Epoissottes 21460 EPOISSES, 321 289 118 RCS DIJON, AGO du 10/01/2020 : démission de M. Michel COPPEAUX des fonctions de gérant à effet du 30/09/2019. Pour avis

AL211826849

DU BAS DE LYE

EARL au capital de 122 800 euros, siège social : 6 Rue du Nord, 21110 PLUVET, 792 268 708 RCS DIJON, AGO du 17/03/2020 : démission de Mme Virginie PEILLON de ses fonctions de cogérante à effet du 31/12/2019. Pour avis

AL211826852

NON DISSOLUTION

SARL ANDRIEUX DIAGNOSTIC

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
RUE BASSE 21580 CUSSEY LES FORGES
RCS DIJON 493 831 879

Aux termes d'une décision en date du 02/04/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223 42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Dépôt légal RCS DIJON Pour avis La Gérance

AL211827407

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI CLARINETTE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
14 Bis Rue de la Breuchillière
21000 DIJON
Siège de liquidation
13B Rue du Champ aux Prêtres
21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS DIJON 498 430 115

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2019 au 13B Rue du Champ aux Prêtres à SAINT APOLLINAIRE (21850) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Luc MOULAINE, demeurant 3 Route d'Is sur Tille à MOLOY (21120), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL211827406

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 27/04/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

POMMARD: Parcelles partiellement plantées en vigne, AOC POMMARD, à l'exception de la parcelle AC 0168 - Classification d'urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier.

47 a 55 ca - Les vignots: AD-62-64-182[63][F1]-182[63][F2] - Sur la chaume: AC-168[94]

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

GENLIS : Terre - Zone NC du PLU

25 ha 00 a 00 ca - 'Le joannot': ZD- 51[7][F1]- 81[63][F1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20/05/2020** à

Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211827429

ID INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 21 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN
21200 BEAUNE
524 766 979 RCS BELFORT

Avis de clôture de la liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, l'associé unique a approuvé les

comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat le liquidateur :

Monsieur DUFOUR LOIC, domiciliée 7 rue de la Truche 90120 MEZIRE et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes seront déposés au RCS de DIJON.

Aux termes de la même décision, il n'est attribué à l'associé unique aucun solde de liquidation les sommes s'avérant être inférieure aux apports.

Le liquidateur.

AL211827412

AVIS DE CONSTITUTION

ATELIER GEORGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : La Comme
21320 MONT ST JEAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONT SAINT JEAN du 24 Mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ATELIER GEORGE

Siège social : La Comme, 21320 MONT ST JEAN

Objet social : - Soufflage de verre, - Tournage sur bois, - Enseignement, initiation et démonstration à l'activité de verrier, - Mise à disposition de l'atelier verrier, - Réalisation de missions d'arts appliqués : design industriel, direction artistique et graphisme, - Enseignement et conseil en arts appliqués, - Achat et revente de luminaires et accessoires, objets de décoration et d'artisanat.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance :

. Monsieur Laurent FICHOT demeurant La Comme – 21320 MONT SAINT JEAN

. Madame Eve GEORGE demeurant La Comme – 21320 MONT SAINT JEAN

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211827408

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte d'avocat électronique en date du 21/04/2020, il a été constitué une société civile au capital de 1 000 euros, dénommée DELBART PARTICIPATIONS, dont le siège social est situé 4, rue Pierre Curie - 21000 DIJON, qui a pour objet : l'acquisition, la souscription et la gestion de toute valeur mobilière, action, obligation, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société ; l'acquisition, la gestion et la location de tout immeuble, bien ou droit immobilier dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. Clause d'agrément : Toute cession de part sociale, y compris entre associés ou entre conjoints, ascendants et descendants, ne peut intervenir qu'avec l'agrément unanime des associés. M. Christopher DELBART, demeurant 4, rue Pierre Curie - 21000 DIJON, assure la gérance sans limitation de durée. Pour avis.

AL211827410

CCCJM VALLOIRE

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte SSP du 23/04/2020, de la société par actions simplifiée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : CCCJM VALLOIRE

Siège : 14 rue Gagnereaux 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Objet : La Société a pour objet notamment la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers par bail commercial, d'habitation, meublée, de location nue, en site touristique, site classé, résidence de tourisme, résidence hôtelière ou para hôtelière, la fourniture de services en matière para hôtelière et service d'accueil, achat et vente de tous produits régionaux, l'acquisition ou la prise à bail sous toutes ses formes de droits à construire de biens et droits immobiliers, la construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles ;

Capital social : 10.000€ par apport en numéraire

Président et associé unique : EURL CCCJM DEVELOPPEMENT, au capital de 10.000€, siège social 14 rue Gagnereaux 21000 DIJON, RCS DIJON 812 843 159

La société sera immatriculée au RCS de DIJON

AL211827416

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17/04/2020 à PERRIGNY LES DIJON, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : GF PARK - Siège social : 4 rue du Lavoir 21160 PERRIGNY LES DIJON - Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS - Objet social : activités ludiques, sportives et récréatives, trampoline, accrobranche, escalade, bar - Capital social : 10 000 euros - Gérance : FAUL Sébastien demeurant 4 rue du Lavoir 21160 PERRIGNY LES DIJON a été nommé gérant. Immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL211827418

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MOLINOT du 14/04/2020, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL LAVIER JEAN-NOËL

Siège : 19 rue du Château – 21340 MOLINOT

Forme : Société civile

Capital : 7 500 €

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur Jean-Noël LAVIER, 19 rue du Château – 21340 MOLINOT

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL211827427

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI SINISA

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 120 route des Feuillats - 58300 DECIZE
498 473 057 RCS NEVERS

Modification du siège social

Le 01.04.2020, l'AGE de cette société ayant pour gérants, M. Philippe NICARD, demeurant 2 bis rue Saint Victor 58300 DEVAY et M. Christian SAGET, demeurant Le Bourg 58300 NEUVILLE LES DECIZE, a décidé de transférer le siège social du «120 route des Feuillats - 58300 DECIZE» au «10 rue Henri Darcy ZAC DU FOUR A CHAUX 58300 DECIZE», et ce à compter du même jour. Pour avis.

AL581826883

MODIFICATION DE CAPITAL

SAS POTERIE NORMAND SN

Il résulte de l'AG du 17.2.2020 des associés de la SAS POTERIE NORMAND SN, capital de 207.310 €, siège social 67, route de Cosne 58310 St AMAND EN PUISAYE, 830 796 827 RCS NEVERS et de la décision du Président du 5.3.2020, que la société a procédé à une augmentation de son capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés, d'un montant nominal de 29.700 € par l'émission de 2.970 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune, libérées en numéraire. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital social : 207.310 € NOUVELLES MENTIONS : Capital social 237.010 €.

AL581826879

FIDUCIAL SOFIRAL

MAURO ANTHONY

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
porté à 100 000 euros
Siège social
7, rue Bourguereau 58210 VARZY
RCS NEVERS 532 298 999

Par décision du 20 mars 2020, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 92 400 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 7 600 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 100 000 euros

Pour avis

La Gérance

AL581826881

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta 58002 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55 – Fax 03.86.36.19.25
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 02 JUIN 2020
A 10 heures 30

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune de FOURCHAMBAULT (Nièvre), 1 rue Gambetta :

Une maison à usage d'habitation élevée sur sous-sol partiel, comprenant :

- Cave, chaufferie et cellier ;

- Rez-de-chaussée : entrée, couloir, cuisine, séjour double, véranda, dressing, WC avec lave-mains,

- Premier étage : cage d'escalier, palier et couloir, buanderie, bureau, trois chambres, salle de bains, WC.

- Deuxième étage, combles aménagés : cage d'escalier, palier et couloir, WC, débarras, salle de bains et deux chambres.

Deux blocs techniques de climatisation,

Garage attenant ;

Piscine enterrée ;

Dépendance.

Jardin à l'arrière de la maison ;

Le tout cadastré section AN numéros

119 « 1 rue Gambetta » pour une contenance de 05 ares.

468 « 1 rue Gambetta » pour une contenance de 09 ares 74 centiares

Bien occupé.

SERVITUDES conformément à l'article 7 du cahier des conditions de vente et à l'acte de vente du 05 novembre 2012.

MISE A PRIX : **TRENTE SIX MILLE EUROS (36 000,00 €).**

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 600,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 23 avril 2020

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Aude BONNET, huissiers de justice à NEVERS (Nièvre) à contacter par Tél : 03.86.36.13.00 ou aude.bonnet@gmail.com.

AL581827424

MODIFICATION DE STATUTS

IMMO DEQUIEDT

SCI au capital social de 1.000 €uros
Siège social
85, rue du Four à Pain
Chazué à 58400 RAVEAU
RCS NEVERS : 802 987 172

Suivant P.V. d'AGE en date du 20.04.2020, il a été pris acte de la démission de Monsieur Gaëtan DEQUIEDT de ses fonctions de gérant, et en conséquence, il a été décidé de nommer en qualité de gérante :

Madame Carole, Marie-Thérèse DHOMPS,

Demeurant : 13, rue du Clos à 58400 LA CHARITÉ SUR LOIRE.

Par le même PV d'AGE, il a été décidé de transférer le siège social du 85 rue du Four à Pain, Chazué à 58400 RAVEAU au 91 rue Camille Barrère à 58400 LA CHARITÉ SUR LOIRE.

Enfin, il a été pris acte du transfert de la pleine propriété des parts sociales n°1 à 6 détenues par Monsieur Gaëtan DEQUIEDT au profit de Madame Carole DHOMPS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au Greffe du RCS de NEVERS.

Pour Avis,

AL581826871

ETABLISSEMENT JM RESSAT SARL

SARL au capital de 77300 € Siège social : Champ Magnier, 58240 Chantenay Saint Imbert 429 641 897 RCS de Nevers L'associée unique, par décisions du 16/03/2020, a décidé, à compter du même jour: de modifier la dénomination de la société qui devient : ETABLISSEMENT JM RESSAT de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a nommé en qualité de Présidente Mme RESSAT Marie Odile, demeurant Champ Chevrier, 58240 Chantenay Saint Imbert. Il a également été nommé en qualité de Directeur Général : M. RESSAT Jean Michel, demeurant Champ Chevrier, 58240 Chantenay Saint Imbert. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. Les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, respectivement M. CECOTTI Thierry et COMPTAFRANCE SA, ont été maintenus dans leurs fonctions. Accès aux assemblées et vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : cession libre entre associés, toutes les autres sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés Modification du RCS de Nevers

AL581826884

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
2 impasse Couzinet
Parc de la Plaine
BP 95818
31505 TOULOUSE CEDEX 5

DE.VA.EL.

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 22 867,35 euros
Siège social : CD 978 -
Pré des Morvandiaux 58000 ST ELOI
399 272 616 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 24/10/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée, son capital et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Roland HANNON, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est présidée par Monsieur Roland HANNON demeurant Le Vernay 58000 CHALLUY.

Aux termes du même procès-verbal en date du 24/10/2019 et du procès-verbal des décisions du Président en date du 28/02/2020, le capital social a été réduit d'une somme de 13 720,41 euros, pour être ramené de 36 587,76 euros à 22 867,35 euros par voie de rachat et annulation de 900 actions appartenant à certains associés. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à trente-six mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et soixante-seize centimes (36 587,76 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à vingt-deux mille huit cent soixante-sept euros et trente-cinq centimes (22 867,35 euros).»

Pour avis

Le Président

AL581827426

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures du 27/04/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de COULANGES-LES-NEVERS: ZONE NI

2 ha 21 a 50 ca - Prairie de nievre: C-153

Cmne de MARIGNY-SUR-YONNE: ZONE RNU

4 ha 47 a 10 ca - Le varnat: A-252(*)

Cmne de POUQUES-LORMES: ZONE RNU

10 ha 80 a 02 ca - Le mont: ZM-76-77-126[81](*) - Les fourchirats: ZC-55[618] - Les genetais: ZD-12 - Sur la grande vigne: ZM-9

Cmne de SAINT-ANDRE-EN-MORVAN: ZONE RNU

8 ha 05 a 25 ca - Champs de la beaume: A-783-784 - Le bois de seree: B-19

Cmne de SAINT-SULPICE: ZONE N

1 ha 76 a 80 ca - Les petits ombreaux: D-760- 761- 762- 763

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18/05/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581827425

CESSION

CESSION

Suivant ASSP en date du 19.2.2020 enregistré à SPFE d'ANNECY le 19.03.2020, dossier 2020 00028994, référence 7404P01 2020 A 02104, la SAS LIGHT GUIDE SOLUTIONS au capital de 164.992€, siège social à EPAGNY METZ TESSY (74370) Lieudit « La Ravoire «, route de Frangy, 495 271 900 RCS ANNECY a cédé à la SARL LGS by TEXYS au capital de 30.000€, siège social à VARENNES VAUZELLES (58640) ZA des Chamonds, 16, rue Edouard Branly, 881 528 517 RCS NEVERS un fonds de commerce de conception et fabrication d'instruments scientifiques et techniques, d'appareils et d'instruments de détection dans le domaine photonique, de consultation, d'expertises et d'études en matière de photonique, et de négoce, et distibution d'équipements et d'instruments techniques, sis et exploité à EPAGNY METZ TESSY (74370) Lieudit « La Ravoire «, route de Frangy, pour lequel, le cédant est immatriculé sous le n° 495 271 900 RCS ANNECY et constituant son siège et établissement principal identifié sous le n° SIRET 495 271 90 0 00021 et ce moyennant la somme de 400.000€, s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 390.000 €, aux éléments corporels à concurrence de 10.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 19.2.2020. le fonds vendu a été transféré à compter de cette date à VARENNES VAUZELLES (58640) ZA des Chamonds, 16, rue Edouard Branly dans les locaux de LGS by TEXYS. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au fonds vendu à VARENNES VAUZELLES (58640) ZA des Chamonds, 16, rue Edouard Branly et pour la correspondance chez Maître Véronique SAUDRAIS, cabinet JURIS'ACTION, au 8 bis avenue de Chambéry 74000 ANNECY.

AL581827419

DISSOLUTION LIQUIDATION

LES VINS REVENIAUD

S.A.R.L. au capital de 12 000,00 Euros
en cours de liquidation
Siège social : Le Village
58340 MONTIGNY-SUR-CANNE
R.C.S. : NEVERS 484 858 824

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28/02/2020, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au liquidateur Mr Hugues REVENIAUD demeurant rue de la Colombière 9 – 1260 NYON et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Mention sera faite au RCS : NEVERS

Pour avis,

AL581826720

SARL GARAGE IDEAL

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 06/03/2020 a décidé la dissolution de la SARL GARAGE IDEAL, au capital de 1 000 €, Faubourg de la Baratte, 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS : 849.277.132 et sa mise en liquidation amiable à compter du 06/03/2020. Monsieur KHATOYAN Nado, demeurant, 20 Rue Georges Guynemer, appart. 157, 58000 NEVERS est nommé en qualité de liquidateur de la société,

adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le siège de la liquidation est fixé au 20 Rue Georges Guynemer, appart. 157, 58000 NEVERS. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis Le liquidateu

AL581826880

AVIS

Dénomination : ATELIERS DE LA LICORNE BLEUE

Forme : société à responsabilité limitée

Capital : 500,00 euros

Siège social : Les Grands Moulins

58800 MOURON-SUR-YONNE

SIREN : n° 750 387 862

RCS de NEVERS

Suivant délibération en date du 27/02/2020, la collectivité des associés a décidé :

- de la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2015 et sa mise en liquidation amiable ;

- de la désignation de Monsieur Eric REBAUD, gérant, demeurant à MOURON-SUR-YONNE (58800) Les Grands Moulins, en qualité de liquidateur de la société dissoute jusqu'à la clôture des opérations. À ce titre, il disposera des pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours et mener à bonne fin les opérations de liquidation, réaliser l'actif et payer le passif, procéder aux formalités de publicité légale, de dépôt et autres.

Les opérations de liquidation seront effectuées au domicile de Monsieur Eric REBAUD, gérant, demeurant à MOURON-SUR-YONNE (58800) Les Grands Moulins. C'est donc en ce lieu que toutes les correspondances seront valablement adressées et tous actes notifiés.

Les pièces relatives à cette dissolution sont déposées au Greffe du Tribunal de NEVERS.

Pour avis,

Le liquidateur.

AL581827413

AVIS

Dénomination : ATELIERS DE LA LICORNE BLEUE

Forme : société à responsabilité limitée

Capital : 500,00 euros

Siège social : Les Grands Moulins 58800 MOURON-SUR-YONNE

SIREN : n° 750 387 862

RCS de NEVERS

- Suivant délibération en date du 27/02/2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé :

. la dissolution par anticipation et la liquidation amiable de la Société ATELIERS DE LA LICORNE BLEUE avec effet à compter du 31/03/2015.

. la nomination comme liquidateur de Monsieur Eric REBAUD, gérant, demeurant à MOURON-SUR-YONNE (58800) Les Grands Moulins, avec pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Suivant délibération en date du 27/02/2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés a notamment :

. approuvé les rapport et comptes du Liquidateur ;

. donné quitus au Liquidateur de sa gestion ;

. prononcé la clôture de la liquidation de la Société.

Les comptes de la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis,

Le Liquidateur.

AL581827414

MENUISERIE DAVID

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5 000 €. Siège social : Le Pré Gaumont 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS. 811 283 480 RCS NEVERS. Avis de dissolution et de nomination du liquidateur. Suivant décision de l'associé unique, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 mars 2020. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur David LEGRAIN, demeurant Le Pré Gaumont 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Le Pré Gaumont 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL581827415

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09/12/2019, il a été constitué pour une durée de 99 ans une SPFPL dénommée SPFPL BEA, au capital de 388 986 € ayant pour objet la détention de parts ou d'actions de toutes société d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine. Le siège social est fixé Sanizy 58110 MONTAPAS. La gérance est assurée par Mme Béatrice DELAQUERRIERE, dmt Sanizy 58110 MONTAPAS. Immatriculation RCS NEVERS, sous condition suspensive d'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens.

AL581826878

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société LA DUNOISE, SCI au capital de 1 000 euros dt le siège social est à DUN LES PLACES (58230), 5 Rue de la Croix Maurienne, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un bien immobilier situé à DUN LES PLACES (58230), Rue du 19 Mars 1962, dt le gérant est M. Frédéric AUFFRAY dmt à DUN LES PLACES (58230), 5 Rue de la Croix Maurienne.

Clauses relatives aux cessions de parts :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Toute autre cession ne peut intervenir qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales.

Pour insertion : le gérant

AL581826885

BOIS DE FOURS

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 7 le Battant
58 250 FOURS
Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1 avril 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BOIS DE FOURS

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE : 7 le Battant – 58 250 FOURS

OBJET : L'achat et la vente de bois, la transformation de bois et l'exploitation forestière.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

PRESIDENT : Monsieur MAUROY Clément, demeurant 5, rue du Petit Pont – 21 600 LONGVIC

IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

AL581826886

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PREMERY en date du 20 avril 2020, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ROCEM

SIEGE SOCIAL : 32 route de Saint Bonnot, PREMERY (Nièvre)

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE ET ASSOCIES INDEFINIEMENT RESPONSABLE : M. et Mme PAQUET Michaël et Roselyne, demeurant 32 route de Saint Bonnot, PREMERY (Nièvre).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL581827416

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI BOUTON ; Siège social : 1, rue des Iris – La Petite Brosse – 58220 DONZY ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Gérance : SBJ ENTREPRISES SAS au capital de 282 240 € ayant son siège social 30-32, rue Eugène Perreau – ZA du Parc – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE (879 688 398 RCS NEVERS) ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL581827417

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

YONNE

NOMINATION

MALCANO

SA
au capital de 114.336,76 €
Siège social :
1 rue Guillaume des Barres
89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
419 463 021 R.C.S. Sens

Suivant délibération en date du 20/09/2018, le Conseil d'Administration a nommé à titre provisoire en qualité d'administrateur, dans les conditions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, Mme Camille AMISSE, 13 rue Sergent Perrier - 77300 FONTAINEBLEAU, en remplacement de M. Thierry AMISSE et Mme Michèle BECHER, démissionnaires, et ce pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Pour avis - Le Conseil d'Administration

AL891827457

TRANSFERT DE SIÈGE

TANLAY LOISIRS ENTREPRISE

SARL au capital de 22 867, 35 €
Château de Tanlay 89430 TANLAY
351 853 064 RCS AUXERRE

Le 20/12/2019 les associés ont transféré le siège social au 26 rue de Martignac 75007 PARIS.

Immatriculation au RCS de PARIS, radiation du RCS d'AUXERRE.

AL891827458

MODIFICATION DE CAPITAL

SCPM MILLON

Société civile au capital de 253 190 €
Siège social
12 bis rue du Puits Noblot - 89600 CHÉU
803 465 319 RCS AUXERRE.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 9 770 € ce qui porte celui-ci à 262 960 €.

Pour avis, la gérance.

AL891827406

DOMAINE DU RONCEMAY

SAS au capital de 100.000€ Siège social : Château du Roncemay, 89110 CHASSY 839 697 570 RCS de SENS Le 30/12/2019, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de 100.000€ afin de porter ce dernier à 550.000€. Mention au RCS de SENS

AL891827448

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL AUXERRE LA FONTAINE

Société coopérative
à responsabilité statutairement limitée
à capital variable
Siège social : 12 place Charles LEPERE 89000 AUXERRE
RCS d'Auxerre n°32725866100021

Modification de la précédente convocation publiée le 21 février 2020:

Mesdames, Messieurs les sociétaires sont informés qu'en raison des mesures de confinement liées à la propagation du virus COVID-19, l'assemblée générale ordinaire, initialement convoquée pour le 26 mars 2020, est reportée au 19 mai 2020 à 18h30.

L'ordre du jour n'est pas modifié.

Le lieu de réunion est fixé au siège social de la caisse rappelé ci-dessus et se tiendra sous forme d'une conférence téléphonique. Pour cela, vous pouvez appeler votre caisse au numéro de téléphone suivant 03 86 48 03 04 ou contacter votre Caisse à la BAL suivante 02552@creditmutuel.fr pour obtenir les modalités d'accès à l'Assemblée générale sous la forme de conférence téléphonique.

AL891827245

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SENS PONT NEUF

Les sociétaires sont informés qu'en raison des mesures de confinement liées à la propagation du virus COVID-19, l'assemblée générale ordinaire, initialement convoquée pour le 27/03/2020, est reportée au 16/05/2020 à 09h30.

L'ordre du jour n'est pas modifié.

Le lieu de réunion est fixé au siège social de la caisse et se tiendra sous forme d'une conférence téléphonique. Pour obtenir les modalités d'accès à l'AG, vous pouvez contacter votre Caisse au 03 86 83 69 00 ou par mail : 30000@creditmutuel.f

AL891827475

CAISSE DE CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT DE L'YONNE

Les sociétaires sont informés qu'en raison des mesures de confinement liées à la propagation du virus COVID-19, l'assemblée générale ordinaire, initialement convoquée pour le 03/04/2020, est reportée au 16/05/2020 à 11h00.

L'ordre du jour n'est pas modifié.

Le lieu de réunion est fixé au siège social de la caisse et se tiendra sous forme d'une conférence téléphonique. Pour obtenir les modalités d'accès à l'AG, vous pouvez contacter votre Caisse au 03 86 83 69 45 ou par mail : 02541@creditmutuel.f

AL891827476

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaire

Office notarial
de Me Laure BERTHELIN
Notaire à AUXERRE (Yonne)
22, rue du Puits des Dames

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Fabienne RACE alors notaire à AUXERRE, prédécesseur de Me Laure BERTHELIN, le 17 Mars 2020, Mr Bernard Marie BRISSON, retraité, et Madame Annick, Michèle, Fernande ROLAND son épouse, demeurant ensemble à AUXERRE (Yonne) 1bis rue des Moreaux.

Mariés initialement sous le régime de la communauté à la Mairie d'AUXERRE le 14 Avril 1969, et ayant adopté le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte de changement de régime reçu par Me RACE notaire sus nommé le 16 Octobre 2014, ont décidé de modifier ledit régime en ajoutant une clause de préciput.

Les oppositions pourront êtes faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me BERTHELIN notaire sus nommé.

AL891827474

MODIFICATION DE STATUTS

EARL LES CAVES

EARL au capital de 7 622,45 € Siège social : les Caves - 89190 LES CLÉRIMOIS 419 890 603 RCS SENS Lors de l'assemblée générale du 15 mars 2020, la collectivité des associés a nommé M. Aurélien BARBIER, demeurant 16 bis rue du Haut des Fondrières, 89100 PARON, aux fonctions de gérant. Il a été décidé de réduire le capital social de 122,45 € pour le ramener à 7 500 €. Pour avis, la gérance.

AL891827450

FIDUCIAL SOFIRAL

AUBERT - MARTIN

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 7 774,90 euros
Siège social : 6 allée du Fourneau 89240 LINDRY
RCS AUXERRE 333 513 521

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 20 mars 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 774,90 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était dirigée par un gérant Madame Carmen MARTIN, dont les fonctions cessent du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Madame Carmen MARTIN demeurant 6 allée du Fourneau 89240 LINDRY

Pour avis

Le Président

AL891827459

INTERIM'R

Le Comité de direction de la société INTERIM'R, Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €, Siège social : Chemin de la Chapelle, parc d'activité, Bâtiment 10, 89470 MONETEAU, 481 274 702 RCS Auxerre, en date du 03/04/2020 a pris acte des démissions du mandat de Président et de membre du comité de direction de la société SASU A3J, du mandat de vice président de M. Patrick TUPHE, et a nommé la société OPTIMA, société par actions simplifiée au capital de 2.622.351 euros, siège social : 216 Chemin du Charrel 13400 Aubagne, 504 656 810 RCS Marseille, en qualité de Président, son mandat de vice président prenant fin au moment de sa nomination en qualité de Président. Pour avis.

AL891827460

DUC

Société par actions simplifiée
au capital de 1.100.000 €
Siège social : Grande Rue -
89770 CHAILLEY
722 621 166 - RCS Sens

L'associé unique a décidé le 30 avril 2019 :

- en application de l'article L.823-1 du Code de commerce, de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de BEAS SARL.

Pour avis.

AL891827466

EDEN BALLOON

SARL AU CAPIAL DE 2 000€
2 La Mancharde
89520 SAINTS EN PUISAYE
RCS AUXERRE

Transfert siège et modification objet social

Aux termes de l'AGE du 29/02/2020 il a été décidé les mentions suivantes :

- de modifier l'objet social comme suit à compter du 01/03/2020 :

La société a pour objet les prestations de vols en montgolfières pour les entreprises, les collectivités et les particuliers, la vente d'accessoires liés à cette activité (T-shirt...), la location à usage publicitaire des surfaces situées sur les montgolfières et une école de pilotage.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

- transfert du siège social à 17 Rue de la Chaume 89520 TREIGNY PERREUSE SAINTE COLOMBE

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

AL891827468

S.J.B. Société d'Avocats

CLEANDRE

Changt de commissaire aux comptes titulaire

Société par actions simplifiée au capital de 4 563 000 euros Siège social : 3 Rue des Prés - 89170 ST FARGEAU 532 883 030 RCS AUXERRE Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 mars 2020, les associés ont constaté l'accession de plein droit aux fonctions de co-commissaires aux Comptes titulaires : - de la Société CABINET MORIZE AUDIT ayant son siège social 66 Ter, rue Théodore de Bèze – Appartement 12 – 89000 AUXERRE en remplacement de Monsieur Jean-Luc PAUPERT, démissionnaire - de la Société AUDIT & CONSEIL SENS, ayant son siège social Village d'entreprises du sénonais – 1 Boulevard des Noyers Pompons – 89100 SENS en remplacement de la société HD AUDIT, démissionnaire Il n'a pas été pourvu au remplacement des co-commissaires aux comptes suppléants conformément aux dispositions légales.

AL891827469

S.J.B. Société d'Avocats

LOUAULT TECHNOLOGIES ET INDUSTRIES

Changt de commissaire aux comptes titulaire

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros Siège social : 3, rue des Près - 89170 ST FARGEAU 799 178 967 RCS AUXERRE Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 mars 2020, les associées ont constaté l'accession de plein droit aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société CABINET MORIZE AUDIT ayant son siège social 66 Ter, rue Théodore de Bèze – Appartement 12 – 89000 AUXERRE en remplacement de Monsieur Jean-Luc PAUPERT, démissionnaire. Il n'a pas été pourvu au remplacement du commissaire aux comptes suppléant conformément aux dispositions légales.

AL891827470

S.J.B. Société d'Avocats

REMORQUES LOUAULT SARL

Changt de commissaire aux comptes

Société à responsabilité limitée au capital de 1 097 993 euros Siège social : 3 Rue des Prés - 89170 SAINT-FARGEAU 412 001 901 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 16 mars 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a constaté l'accession de plein droit aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société CABINET MORIZE AUDIT ayant son siège social 66 Ter, rue Théodore de Bèze – Appart 12 – 89000 AUXERRE, en remplacement de Monsieur Jean-Luc PAUPERT, démissionnaire. Il n'a pas été pourvu au remplacement du commissaire aux comptes suppléant conformément aux dispositions légales.

AL891827471

EARL DE BISE

EARL au capital de 216 500 €. Siège social : 36 rue de Bise - Coulon - 89560 SEMENTRON. 434 636 882 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2020, a pris acte de la démission de M. Yoann ABACHIN de ses fonctions de gérant. Elle a ensuite décidé de réduire le capital social de 108 250 €, ce qui ramène celui-ci à 108 250 €. Pour avis, la gérance.

AL891827473

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA MILLON

**Société civile au capital de 203 400 €.
Siège social
12 bis rue du Puits Noblot - 89600 CHÉU
400 936 118 RCS AUXERRE**

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2020 a pris acte de la démission de Mme Chantal RICHARDOT épouse MILLON de ses fonctions de gérante.

Pour avis, la gérance.

AL891827405

MILLON PEPINIERES

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 450 €
Siège social
12 bis rue du Puits Noblot - 89600 CHÉU
441 038 346 RCS AUXERRE**

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2020 a pris acte de la démission de Mme Chantal RICHARDOT épouse MILLON de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL891827407

GAEC DES ÉTANGS

GAEC agréé au capital de 144 000 € Siège social : 32 rue de la Charmotière - 89113 CHARBUY 410 898 050 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2020 a pris acte de la démission de M. Patrice TULOUP de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL891827451

SARL DE TORTILLY

SARL au capital de 5 000 €. Siège social : 36 rue de Bise - Coulon - 89560 SEMENTRON. 835 192 816 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale du 23 mars 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Yoann ABACHIN de ses fonctions de gérant à compter de cette date. Mme Laurence NAIN, demeurant à SEMENTRON (Yonne), Coulon, 36 rue de Bise, a été maintenue dans ses fonctions de gérant pour une durée non limitée. Pour avis, la gérance.

AL891827472

DISSOLUTION LIQUIDATION

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais_1, Rue de l'Épée
89100 Sens
AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS
DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

GRAND David

Liquidation Judiciaire simplifiée du 19/11/2019

La Grange Jaronnee -14 rue Berulle -89770 BOEURS-EN-OTHE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 avril 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891827384

ARN COM CONSEILS

**Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 2 000 Euros
Siège social
LA CHAPELLE SAINT MARC
89560. OUANNE
RCS AUXERRE 818 987 554**

Le 10/04/2020, l'actionnaire unique a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 20/11/2017, a déchargé le liquidateur - Mme Alice RIVES - de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation.

La société sera radiée au RCS d'AUXERRE.

Pour avis.

AL891827409

SCI ETC SAINT FLORENTIN

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI ETC SAINT FLORENTIN. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 51800 euros. Siège social : Place DE L'EUROPE, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. 802604371 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 avril 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21 avril 2020. Monsieur Claude BOULIC, demeurant 1 rue de l'intérieur 89113 Charbuy a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

AL891827410

EARL CHARTON

EARL au capital de 128 500 €. Siège social : 45 rue du Colombier - 89390 RAVIÈRES. 489 589 994 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'associé unique du 25 mars 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant, le tout à compter de cette date. M. Gilles CHARTON, demeurant à RAVIÈRES (Yonne), 45 rue du Colombier, a été nommée aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : 45 rue du Colombier, 89390 RAVIÈRES, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL891827461

NBAUTO MIGENNES

**SARL unipersonnelle au capital de 100 €
Siège social : 18 Rue Paul Gauguin
89400 MIGENNES
825016330 RCS de SENS**

En date du 24/03/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 24/03/2020. M. BAYGUL Nurullah 18 Rue Paul Gauguin 89400 MIGENNES a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de SENS

AL891827462

APPOIGNY INSTALLATION

Avis de clôture de liquidation

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 120 000 euros. Siège : Route Nationale 6, 89380 APPOIGNY. 426 320 461 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale réunie le 14 avril 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alain RAISON, demeurant 32 Route de Branches - 89380 APPOIGNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL891827465

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/03/20, il a été constitué une SAS dénommée AK EUROPE.Siège social: 14 Q Rue Saint Laurent 89470 Sougeres sur Sinotte - Moneteau.Capital: 100€. Objet: Vente de produits divers. Président: M. Kamel AQQAOUI, 14 Q Rue Saint Laurent 89470 Sougeres sur Sinotte - Moneteau. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL891827313

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/03/20, il a été constitué une SAS dénommée FAMAS IMMO.Siège social: 19 rue des carrières 89000 Auxerre. Capital:5 000€. Objet:Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, toutes opérations de maîtrise d'oeuvre et de construction-vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers. Président:M. Driss Fahmi, 19 rue des carrières 89000 Auxerre.Durée:99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL891827317

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 30/03/20, il a été constitué une SAS dénommée AK EUROPE.Siège social: 14 q rue saint laurent 89470 Sougeres sur sinotte - moneteau.Capital: 100€. Objet: VENTE DE PRODUITS DIVERS NON RÉGLEMENTÉS. Président: M. Kamel AQQAOUI, 14 q rue saint laurent 89470 Sougeres sur sinotte - moneteau.Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL891827323

JOUBLOT

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
34 RUE D'EN HAUT
89480 LUCY SUR YONNE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à LUCY SUR YONNE en date du 8 AVRIL 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JOUBLOT,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 34 Rue d'En Haut 89480 LUCY SUR YONNE,

Objet social : Boucherie, Charcuterie et Traiteur ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros,

Président : Monsieur JOUBLOT Cédric, demeurant 34 Rue d'En Haut 89480 LUCY SUR YONNE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

La Présidence

AL891827408

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mars 2020 à VOISINES, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI LCLS Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 500 euros. Siège social : 12 Route de Fontaine, 89260 VOISINES Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 1 500 euros. Gérant : M. Sébastien BERTRAND et Mme Léa BERTRAND demeurant 12 Route de Fontaine, 89260 VOISINES Cessions de parts : Les cessions sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL891827452

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2020 à AVALLON, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : Tardivon Gérance. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : L'exercice des activités de gestion d'immeubles et syndic de copropriété. Capital social : 5 000,00 euros. Siège social : 6 rue Pasteur 89200 AVALLON. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérante : Mme Aurélie TARDIVON demeurant Le Saulce 89200 ISLAND. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérante.

AL891827454

**AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tel : 03.86.52.60.00**

TRAIT CARRE

**Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
5, Route de Villeneuve
89190 LES SIEGES**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LES SIEGES (89) du 24 avril 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : TRAIT CARRE Siège : 5, Route de Villeneuve, 89190 LES SIEGES Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 2 000 euros Objet : Toutes prises de participations dans toutes sociétés ou entreprise industrielles, commerciales, financières ou immobilières, la gestion, l'achat, la vente de ces participations. Toutes prestations de services et conseils notamment en matière administrative, commerciale, financière, informatique d'organisation et de gestion, en matière technique, de contrôle qualité ... Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Maxime BECHET, demeurant 4 route de Rigny, 89190 LES SIEGES Directeur général : Monsieur Jérôme COSTE, demeurant 19 Place de l'Eglise, 89190 LES SIEGES La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis, le Président

AL891827463

AVIS DE CONSTITUTION

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS Tel : 03.86.52.60.00 _ SCI BECO Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 5 Route de Villeneuve, 89190 LES SIEGES _ Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LES SIEGES (89) du 21 avril 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI BECO Siège social : 5, Route de Villeneuve, 89190 LES SIEGES Objet social : L'acquisition d'un ensemble immobilier situé commune LES SIEGES (89190), et l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement dudit ensemble immobilier et de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Maxime BECHET, demeurant 4 route de Rigny, 89190 LES SIEGES, et Jérôme COSTE, demeurant 19 Place de l'Eglise, 89190 LES SIEGES, Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas et agrément obtenu à l'unanimité des associés Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, la Gérance

AL891827464

ANNONCES LEGALES

legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique LE QUINZE BIS 2 rue de la Mairie 89400 CHENY. RCS Auxerre 802087494. CIP 4260.

AL891827414

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique BELISA** Galerie commerciale Géant Casino, avenue Haussmann 89000 Auxerre. RCS Auxerre 835280470. CIP 4261.

AL891827415

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl **TAXI JOSE DA SILVA COSTA** 14 B route d'Aillant 89113 CHARBUY. RCS Auxerre 798473914. CIP 4262.

AL891827416

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Aurélien MENARD** 1 rue de la Forge 89240 Villefargeau. RCS Auxerre 828035501. CIP 4263.

AL891827417

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique SASU AIDE ET CONSEILS TPE FRANCE** 65 grande rue 89200 Sermizelles. RCS Auxerre 827457359. CIP 4264.

AL891827418

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Mounir MKAOUEM** 31 Rue de Paris 89200 Avallon. RCS Auxerre 842511529. CIP 4152.

AL891827419

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique C.C.I. MOISES** 4, Rue Gambetta 89400 CHENY. RCS Auxerre 509380754. CIP 4266.

AL891827420

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl MEYER TRANSPORT** route de Tronchoy 89700 Roffey. RCS Auxerre 340649375. CIP 4267.

AL891827421

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl de presse DETENTE** 10 Bis rue de Frétoy 89480 Festigny. RCS Auxerre 402248777. CIP 4268.

AL891827422

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ALPHA DIAGS** 39/41 Rue de Paris 89200 Avallon. RCS Auxerre 495269342. CIP 4269.

AL891827423

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ARTISANAT RENCONTRES CULTURELLES HEBERGEMENT EDITION** 12 rue des Puits Lieudit «Le Vignot» 89520 Treigny. RCS Auxerre 452563687. CIP 4270.

AL891827424

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à capital variable NEW OSMOSE** route des Conches 89470 Monéteau. RCS Auxerre 442683967. CIP 4271.

AL891827426

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl à capital variable SARL VIDEOLYS** 97 Bis rue de Lyon 89200 Avallon. RCS Auxerre 420207920. CIP 4272.

AL891827427

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl NIGHT BAR** 9 avenue Félix François 89130 Toucy. RCS Auxerre 484750864. CIP 4274.

AL891827429

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique A TOUT SERVICES** Cs20259, 105 rue des Mignottes 89005 Auxerre. RCS Auxerre 809629934. CIP 4275.

AL891827430

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **SAS DTM** 21 45 Grande Rue 89170 LAVAU. RCS Auxerre 808992432. CIP 4276.

AL891827431

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique EURL TTM** 9 les Buzeaux 89520 Saints-en-Puisaye. RCS Auxerre 817740814. CIP 4277.

AL891827432

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CLEAN DOG** 4 rue Max Pautrat 89170 Saint-Fargeau. RCS Auxerre 512738667. CIP 4278.

AL891827433

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique EURL LCA** 71 D route d'Auxerre 89380 Appoigny. RCS Auxerre 838308823. CIP 4280.

AL891827434

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique EURL BOULANGERIE CARREAU** 10 Voie Romaine 89000 Auxerre. RCS Auxerre 842943961. CIP 4281.

AL891827435

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Franck Jean Richard Yannick PEIX** 15 rue de l'Hôpital 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 752804435. CIP 4014.

AL891827436

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique PRIXEM** 7 rue de l'Europe 89380 Appoigny. RCS Auxerre 820413037. CIP 4027.

AL891827437

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl THIEBERT-MATHELIN** 1 place Charles de Gaulle 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 500088943. CIP 4041.

AL891827438

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique SD AMENAGEMENT SAS** 22 rue du stade 89170 St Fargeau. RCS Auxerre 813532504. CIP 4284.

AL891827439

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique MGDP FRANCE** 10 rue de la Saunière 89600 Vergigny. RCS Auxerre 750848442. CIP 4286.

AL891827440

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique NORM'O'LOGIS** 6 rue Marie Noël 89000 Auxerre. RCS Auxerre 819701996. CIP 4163

AL891827441

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant, conformément aux dispositions de l'article L.631-16 du Code de Commerce, la clôture de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de **Monsieur Jean-Marie Fernand ROGUIER** 4 rue Normier Simon 89390 Ravières. RCS Auxerre 331658815. CIP 4214.

AL891827442

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de **Monsieur André, François COMBES** 2 rue de la Montagne 58350 COLMERY (poissonnerie). RCS Auxerre 534228937. CIP 4170. Commissaire au plan : Me François CARLO 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL891827443

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS MLCI GROUPE** 105 rue des Mignottes Cs 20259 89005 Auxerre Cedex (vente a distance). RCS Auxerre 802817767. CIP 4311. Liquidateur: Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL891827444

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl PICHON BERNARD** ZA La Grenouille 89290 Escolives-Sainte-Camille (achat et vente de menuiseries). RCS Auxerre 423308097. CIP 4200. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL891827445

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 rejetant l'offre de reprise et prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SA AFRIQUE TELECOM** 7 rue Plaine des Isles 89000 Auxerre (informatique et télécommunications). RCS Auxerre 480305630. CIP 4307. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL891827446

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 faisant droit à la tierce opposition, rétractant son jugement d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée du 17/02/2020 au profit de la **Sàrl MIG 12 INVEST** 10 Rue Girard 89000 Auxerre (acquisition gestion de valeurs mobilières). RCS Auxerre 792333023, CIP 4375, et prononçant la clôture de la procédure.

AL891827447

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique CAN I PLAY** 1 Impasse du Centre 89290 Champs-sur-Yonne (gardiennage et éducation canine). RCS Auxerre 845322858. CIP 4404. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891827411

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique TRANSPORTS BLEUSE** 18 route de Bleigny le Carreau 89800 Beine (transports routiers). RCS Auxerre 800221475. CIP 4405. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891827412

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/04/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL LA BARRIERE** 24 rue de l Orgelie Bierry le Bas 89200 Sauvigny-le-Bois (restaurant). RCS Auxerre 490813946. CIP 4406. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891827413

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 21/04/2020, prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS LA HALLE** Les Petits Jumériaux 965 rue Georges Pompidou 89700 Tonnerre - 17-19 rue du Général Leclerc 89200 Avallon - Zac les Clairions 14 rue des Fourneaux 89000 Auxerre - (achat vente textiles, chaussures) RCS PARIS 413 151 739. Administrateurs : 1°- SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris ; 2°- SELARL FHB en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX Tour CB21 16 Place de l'Iris 92040 Paris la Défense. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : 1°- SCP BTSG en la personne de Me Stéphane GORRIAS 15 Rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly sur Seine ; 2°- SELARL AXYME en la personne de Me Didier Courtoux 62 Bd de Sébastopol 75003 Paris, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891827449



Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **21/04/2020**

Effectif total: 899 - Taux de vente: 85%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,88 €	3,02 €	2,93 €	-
			250-300	2,72 €	2,98 €	2,88 €	-
			300-350	2,55 €	2,90 €	2,73 €	-
			350-400	2,57 €	2,72 €	2,65 €	-
			400-450	2,47 €	2,68 €	2,57 €	-
			450-500	2,29 €	2,54 €	2,50 €	-
		R	300-350	2,27 €	2,65 €	2,52 €	-
			350-400	2,27 €	2,56€	2,42 €	-
			400-450	2,41 €	2,54€	2,47 €	-
	F	U	250-300	2,54 €	2,80 €	2,61 €	-
			300-350	2,48 €	2,66 €	2,56 €	-
			350-400	2,42 €	2,54 €	2,49 €	-
		R	250-300	2,25 €	2,53 €	2,38 €	-
			300-350	2,31 €	2,48 €	2,41 €	-
			350-400	2,33 €	2,39 €	2,34 €	-

1501
Taux de vente : 88%
Observation : 89% de vendus.
BROUTARDS / TAURILLONS / LAITONNES /GENISSES : L'offre est encore plus importante cette semaine avec la mise en marché des animaux qui ne sont pas destinés à être remis àl'herbe. Si les très bons lots tirent leur épingle du jeu, on constate que le placement est plus sélectif dans les animaux de second choix avec un recul des prix qui s'explique notamment dans l'écoulement et les tarifs modestes des animaux finis en Italie, en Espagne ou en France.

Effectif total: 120 - Taux de vente: 93%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	400 - 450	2,45 €	2,48€	2,47 €	-
			450 et +	2,21 €	2,40€	2,36 €	-
	F	R	400 - 450	2,21 €	2,48€	2,31 €	-

Effectif total: 482 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	U	+500 kg	1,74 €	1,88 €	1,82 €	-
		E	- 5 ans	2,29 €	4,09 €	2,70 €	-
			5 à 10 ans	2,25 €	2,55 €	2,35 €	-
	F	U	- 5 ans	1,89 €	2,18 €	2,02 €	-
			5 à 10 ans	1,86 €	2,24 €	1,98 €	-
			+ 10 ans	1,72 €	1,98 €	1,80 €	-
		R	- 5 ans	1,78 €	1,88 €	1,83 €	-
			5 à 10 ans	1,68 €	1,84 €	1,78 €	-
			+ 10 ans	1,51€	1,78 €	1,67 €	-
		O	+ 10 ans	1,43€	1,58 €	1,51 €	-
	F	E	24 à 36 mois	1,95 €	2,73 €	2,49 €	-
		U	24 à 36 mois	2,00 €	2,37 €	2,17 €	-
		R	24 à 36 mois	1,81 €	1,99€	1,93 €	-

TAUREAUX : Un large choix encore cette semaine, et où la demande est reconduite, peu de changements de tarifs.

VACHES CHAROLAISES

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Encore beaucoup d'offre cette semaine, ce qui a permis d'attirer quelques acheteurs supplémentaires. Néanmoins la qualité du bétail est hétérogène et de moins bonne qualité que la semaine passée. Ce qui ce traduit par une légère baisse des cours, mais celle-ci est encore raisonnable par rapport aux nombres de sujets présentés.

Commentaire FNB

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les commentaires FNB de la situation de marché/perspectives à court terme pour les bovins maigres.

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 27 avril 2020) :
« L'offre est limitée. Les cours sont facilement reconduits sur l'Italie. Mais il y a des difficultés sur le marché espagnol. »

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 27/04/2020

Bovins : 350
En raison du vendredi 1er les annonces se feront avant jeudi 30 avril avant 17H00
Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement. Marché ouvert semaine prochaine. Seuls les apporteurs et acheteurs auront accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Bovins gras : 7
Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 4 mai 2020 aux horaires habituels.

Semaine 17 – du 20 avril au 26 avril 2020
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : L'activité commerciale est régulière avec des besoins qui restent importants en bons mâles charolais et limousins pour le marché italien, mais aussi pour d'autres destinations. Les cours continuent de progresser légèrement. En laitonnes, le constat est similaire, l'offre est importante avec beaucoup de sujets lourds, par conséquent la demande est plus sélective surtout dans les animaux de plus de 350 kg et les cours perdent quelques centimes avec un taux d'invendus plus élevé que d'habitude.
Gros bovins maigres : La demande semble un peu plus active cette semaine ; les acheteurs sont nombreux malgré un commerce très difficile vers l'Espagne entrainant une pression sur les cours d'animaux destinés à l'exportation. L'offre est abondante avec des sujets qui correspondent à la demande du panel d'acheteurs présents, ce qui a permis de tenir une bonne ambiance commerciale.
Boucherie : Les transactions sont toujours aussi fluides en femelles bouchères et dans l'ensemble des races à viande avec une bonne finition. Les cours sont globalement reconduits en réformes laitières et la vente reste soutenue en réformes maigres, en revanche les vaches grasses s'écoulent plus difficilement.
Veaux : L'apport est important et l'ambiance commerciale est bonne cette semaine. La marchandise lourde et de qualité pour l'exportation enregistre une légère pression sur les prix due à des besoins saisonniers limités et à une demande espagnole sous pression. Les tarifs sont globalement reconduits et la demande reste soutenue dans les sujets laitiers viandés ainsi qu'en femelles croisées.
Ovins : Face à une présentation de bonne qualité, les acheteurs répondent présents avec des besoins importants. Les apports sont en baisse cette semaine et les transactions sont toujours aussi difficile avec un contexte très compliqué en France comme à l'export. En brebis, la demande est toujours soutenue à des prix fermes.

BROUTARDS :
Sur le grand Ouest, à Cholet, on enregistre une bonne demande en mâles avec facile reconduction des cours en charolais et limousins ; on note ainsi une hausse de 10Đ la pièce en blonds d'aquitaine. Dans le Nord-Est, à Rethel, le nombre insuffisant des membres de commission de cotation rend impossible de dégager une tendance. A Châteaubriant, le commerce est calme et les cours sont globalement reconduits. En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, les apports sont satisfaisants en volumes et en qualités dans toutes les catégories permettant d'attirer de nombreux acheteurs et de commercialiser rapidement plus de 94% des sujets présentés. L'activité est régulière avec des besoins qui restent importants sur l'Italie, mais aussi sur d'autres destinations. Les cours continuent de progresser légèrement. A Chateaumeillant, la vente est rapide et quasi-totale dans l'ensemble de la catégorie à des cours fermes. A St Christophe, seul le marché de l'export a eu lieu cette semaine avec des apports importants, la vente est assez compliquée concernant la marchandise espagnole. Les bons taurillons sont recherchés et se négocient rapidement. Pour les sujets destinés pour l'Italie, les cours sont bons avec des prix fermes.
Sur Bourg, Les bons broutards à destination du marché italien sont très demandés, alors que les broutards légers pour l'Espagne restent difficiles à écouler. Sur le Massif Central à Mauriac, les apports sont plus importants cette semaine dans toutes les catégories suite à la fermeture du marché le Lundi précédent. Les acheteurs sont présents malgré un commerce très difficile vers l'Espagne entraînant une pression sur les cours des animaux destinés à l 'exportation, en revanche le commerce est reconduit pour l 'Italie. A Laissac, le marché est de reprise cette semaine, mais il n'y a pas eu de commission de cotation. Sur Ussel, les apports sont corrects, mais la vente est plus difficile en broutards cette semaine avec des cours en léger recul dans l'ensemble des catégories de poids. Sur le marché d'Agen, le marché a repris ses activités cette semaine, on note une présentation d'ensemble qualitative qui permet un écoulement fluide des animaux, malgré que quelques acheteurs restent encore absents. Néanmoins, La qualité secondaire reste difficile à placer, notamment les animaux non vaccinés destinés à l'Espagne. A Lamballe, la vente demeure dynamique dans les sujets conformés et lourds.
- Limousins U 300-350 kg : 2,94 Đ (-0.09) à Ussel, 2,82Đ (=) à Châteaubriant, 2,75Đ (=) à Mauriac, 2,89Đ (=) à Agen.
- Limousins U 350-400 kg : 2,85Đ (-0.09) à Ussel.
- Charolais U 250-300 kg : 3,02Đ (=) à Cholet, 3Đ (=) à Châteaubriant, 2,90Đ (-0.02) à St Christophe.
- Charolais U 300-350 kg : 2,82Đ (+0.01) à Moulins, 2,70Đ (+0.05) à Bourg, 2,75Đ (-0.10) à St Christophe.
- Charolais U 350-400 kg : 2,78Đ (+0.02) à Moulins, 2,70Đ (+0.03) à St Christophe.
- Croisés U 300-350 kg : 2,70Đ (=) à Mauriac, 2,65Đ (+0.05) à Bourg, 2,54Đ (=) à Châteaubriant.
- Croisés U 350-400 kg : 2,55Đ (=) à Mauriac, 2,55Đ (+0.10) à Bourg.
- Blonds U 250-300 kg : 3,55Đ (=) à Agen.
En femelles charolaises à Moulins, l'ambiance commerciale est un peu plus calme et les cours sont en léger retrait, mais la vente est rapide et totale. A Ussel, la vente est plus facile en laitonnes avec des prix revus légèrement à la hausse. A Lamballe, les limousines de bonne qualité sont convoitées. En herbagère, la qualité est homogène et les tarifs sont discutés.
Suite à l'épidémie de COVID-19, les marchés de Arras, Brive, Carentan, Charolles, Langogne, Objat, Rabastens, la Talaudière, Saint cere, Saint laurent de Chamousset et Villeneuve d'Aveyron sont fermés cette semaine.

Ovins

SAICAFOME MOULINS-ENGILBERT **27/04/2020**

OVINS DE BOUCHERIE + 1 AN AU KG VIF
Effectif total : 394 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
BREBIS : Demande suivie et cours sans changement .	F	U	>60 kg (F)	1,14 €	1,29 €	1,19 €	-
		R	< 60 kg (F)	0,73 €	1,08 €	0,96 €	-
			>60 kg (F)	0,98 €	1,14 €	1,09 €	
		O	< 60 kg (F)	0,70 €	0,77 €	0,75 €	-

AGNEAUX LAITONS Effectif total :223 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : les besoins sont très importants face à une offre très restreinte et de bonne qualité. Les cours enregistrent une nouvelle forte hausse.		U	de 32 à 38 kg	3,45 €	4,02 €	3,87€	
			de 38 à 44 kg	3,71 €	4,12€	3,89 €	
			> 44 kg	3,49€	3,89€	3,68 €	
		R	de 38 à 44 kg	3,34 €	3,60€	3,51 €	

CAPRINS Effectif total :26 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

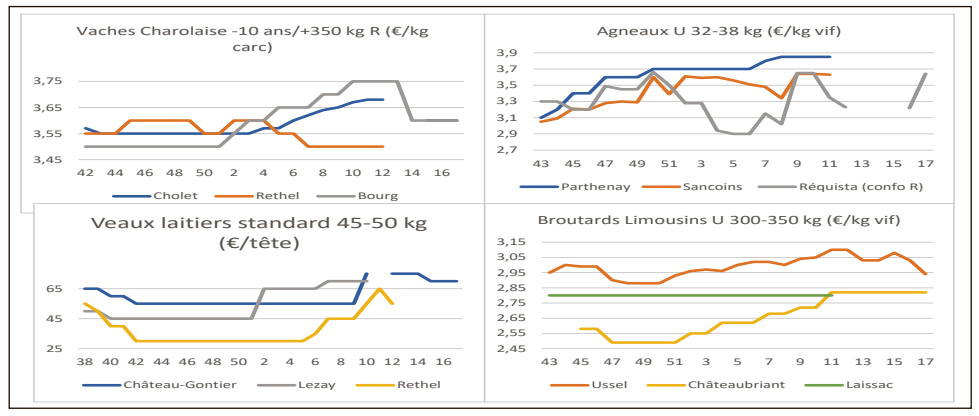
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CAPRINS: faible demande en chevreaux	F	0	de 32 à 38 kg	6 €	29 €		

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 20/04/2020 au 26/04/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,36	7,26	6,21	-	-	-	-
	Var.		0,36	0,34					
	R	6,63	6,64	6,50	-	6,80	6,64	-	-
	Var.	0,02	0,02	0,11		-0,16	-0,22		
	O	5,91	5,80	-	-	6,02	5,94	-	-
	Var.	-0,07	0,02			0,26	0,16		
3 (couverts)	U	-	7,13	7,05	5,90	-	-	6,78	-
	Var.		0,25	0,15	-0,12			0,06	
	R	6,67	6,66	6,56	5,59	6,79	6,72	6,46	5,81
	Var.	0,18	0,12	0,15	-0,06	0,03	0,01	-0,02	0,01
	O	6,01	5,99	5,98	-	6,17	5,87	5,72	-
	Var.	0,05	0,10	0,23		0,09	0,06	0,07	
	R	-	-	5,13	-	-	5,75	5,46	-
	Var.						-0,03	0,03	
	O	-	-	-	-	-	5,37	-	-
	Var.						-0,05		

Zone nord : L'offre limitée fait progresser les cours.



Vous trouverez également un tableau récapitulatif à date des ouvertures/fermetures connues des marchés cette semaine et la semaine prochaine en ligne sur le site internet de la FMBV. Ce tableau sera mis à jour au fur et à mesure.
L'activité commerciale est régulière avec des besoins qui restent importants en bons mâles charolais et limousins pour le marché italien, mais aussi pour d'autres destinations. Les cours continuent de progresser légèrement. En laitonnes, le constat est similaire, l'offre est importante avec beaucoup de sujets lourds, par conséquent la demande est plus sélective surtout dans les animaux de plus de 350 kg et les cours perdent quelques centimes avec un taux d'invendus plus élevé que d'habitude.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,65Đ (-0,01) à Moulins, 2.67Đ (+0.08) à Chateaumeillant, 2,57Đ (-0.09) à St Christophe.
- Limousines U 300-350 kg : 2,72Đ (=) à Ussel, 2.65Đ (=) à Mauriac, 2,51Đ (=) à Cholet.
- Croisées U 300-350 kg : 2,42Đ (+0.03) à Mauriac, 2,40Đ (=) à Bourg.
- Blondes U 250-300 kg : 2,65Đ (=) à Agen.

GROS BOVINS MAIGRES :
La demande semble un peu plus active cette semaine ; les acheteurs sont nombreux malgré un commerce très difficile vers l'Espagne entrainant une pression sur les cours d'animaux destinés à l'exportation. L'offre est abondante avec des sujets qui correspondent à la demande du panel d'acheteurs présents, ce qui a permis de tenir une bonne ambiance commerciale.
En vaches et génisses charolaises, à Moulins, l'offre est abondante cette semaine, avec des sujets qui correspondent à la demande du panel d'acheteurs présents. En effet les volumes ont attiré quelques acheteurs inhabituels, ce qui a permis d'avoir une bonne ambiance commerciale et de gagner quelques centimes par rapport au marché précédent. Il s'agit d'un grand marché certes, mais avec peu de relève. A Chateaumeillant, face à des apports plus importants, les acheteurs sont moins nombreux entrainant une vente plus sélective. Les cours perdent ainsi quelques centimes dans toutes les catégories. En limousines, à Ussel, on note une belle présentation ce qui entraîne une vente active et rapide et des cours globalement reconduits dans les bêtes à viande. En croisées et salers à Mauriac, les vaches d ' herbe sont toujours recherchées et le marché est actif en vaches jeunes et lourdes, ainsi les prix des animaux correctement finis sont reconduits.
- Charolaise U -5 ans : 2.07Đ (+0.05) à Moulins, Charolaise U 5-10 ans : 2.01Đ (+0.07) à Moulins, 1,87Đ (-0.05) à Chateaumeillant.
- Limousine U -5 ans : 2.10Đ (+0.06) à Ussel.
- Limousine U 5-10 ans : 2,11Đ (+0.01) à Ussel.
- Salers R 5-10 ans : 1,70Đ (=) à Mauriac

BOUCHERIE :
En JB viande, les cours sont globalement reconduits. Les JB U se vendent à 3,75Đ (=) à Cholet et à 3,78Đ (=) à Forges.
Les transactions sont toujours aussi fluides en femelles bouchères et dans l'ensemble des races à viande avec une bonne finition. Les cours sont globalement reconduits en réformes laitières et la vente reste soutenue en réformes maigres, en revanche les vaches grasses s'écoulent plus difficilement.
A Cholet, la vente est fluide en femelles bouchères et dans l'ensemble des races à viande avec une bonne finition. On note également un maintien facile des cours en réformes laitières. A Forges les Eaux, le commerce est correct dans les sujets type viande, la vache normande est toujours très pénalisée. Il est observé également un léger report sur les réformes laitières. Sur Rethel, l'absence de membres à la commission ne permet pas d'établir une cotation. A Bourg, les cours restent soutenus en réformes maigres, tandis que les vaches grasses s'écoulent plus difficilement. A Agen, les apports sont très peu significatifs ce qui rend difficile de dégager une cotation.
- vache viande R : 3,40Đ (=) à Bourg, 3,69Đ (=) à Cholet.
- vache charolaise U-10 ans/+350 kg : 3.80Đ (=) à Cholet, 3,73Đ (=) à Forges.
- vache limousine U -10 ans/+350 kg : 4,33Đ (+0.03) à Cholet.
- vache blonde U -10 ans/+350 kg : 4,70Đ à Cholet.
En génisses à Cholet, le commerce est facile dans les sujets bien viandés et bien finis et la vente est normale dans le reste. En conformation U, les génisses charolaises partent à 3,95Đ (=), les viandes à 4,26Đ (=), les blondes à 4,90Đ (=) et les limousines à 4,40Đ (=).
En vaches mixtes et laitières, la vente est fluide en générale avec une vente facile surtout en sujets bien conformés avec de la finition.
- Vache mixte O : 2.87Đ (=) à Cholet, 2,75Đ (=) à Bourg, 2,95Đ (-0.05) à Forges.
- Vache laitière P : 2,52Đ (=) à Cholet, 2,30Đ (=) à Bourg, 2,47Đ (+0.02) à Forges.

Confinement

Un casse-tête au quotidien pour les maires ruraux

Déjà complexe en temps normal, la gestion des communes a été bouleversée le 17 mars avec le début du confinement. Dans les zones rurales, les maires redoublent aujourd'hui d'efforts afin de rendre cette période moins difficile à vivre pour leurs administrés.

Personnel soignant, forces de l'ordre, agriculteurs… La crise sanitaire actuelle met aujourd'hui en lumière plusieurs professions stratégiques pour le bon fonctionnement du pays. Souvent oubliés, les maires se trouvent eux aussi en première ligne, notamment dans les communes rurales. « *L'engagement des maires dans la représentation au quotidien de l'État est total. Ils doivent gérer une situation exceptionnelle en veillant notamment au bien-être des plus fragiles* », met en avant Cédric Szabo, directeur de l'association des maires ruraux de France (AMRF). Et de poursuivre : « *Cela demande une grande disponibilité, de la réactivité et un vrai sens du devoir, car il faut souvent se substituer à des opérateurs qui ne sont pas en mesure de répondre à leurs obligations. Après cet épisode, plus personne ne pourra venir remettre en cause l'utilité de nos maires* ».

« Les marchés ouverts sont moins risqués que les grandes surfaces »

Maire de Bellenaves (Allier) depuis vingt-cinq ans, Dominique Bidet a été battu dès le premier tour des dernières élections municipales. Mais selon le principe de continuité républicaine, c'est bien lui qui porte encore la charge des affaires de cette commune de mille habitants. « *Le plus compliqué pour moi a été de prouver ma légitimité. L'équipe élue, faisant semblant de ne pas comprendre, en a profité pour distribuer des tracts et m'appelle aujourd'hui le maire par transition. Pour autant, si le laps de temps habituel se prolonge à cause de circonstances exceptionnelles, la fonction se prolonge aussi* », rappelle-t-il.



Bien que battu au premier tour des élections municipales, Dominique Bidet reste pour l'instant maire de Bellenaves dans l'Allier, en vertu de la continuité républicaine.

À Bellenaves, la pharmacie, les commerces alimentaires mais aussi la maison de santé sont restés ouverts, tout comme le marché du mercredi auquel le maire tient particulièrement. « *En fonction du préfet en place, il est possible d'obtenir ou non l'autorisation d'organiser un marché. Chez nous, il a été maintenu et c'est une bonne chose car il représente un lieu de rencontre important où l'on est aussi capable de respecter les règles sanitaires. Dans le cas contraire, j'aurais été prêt à désobéir, car les marchés ouverts sont moins risqués que les grandes surfaces dans lesquelles on nous incite à nous rendre* ».

Encourager les initiatives

Au service de la population à temps plein, Dominique Bidet s'efforce malgré le confinement de prendre soin de ses administrés. Avec ses deux adjoints, ils ont par exemple maintenu leur tour de ville quotidien pour prendre des nouvelles des personnes les plus isolées. Il faut dire qu'en cette période exceptionnelle, les problématiques récurrentes dans les communes rurales (accès à internet, mobilité…) prennent encore plus d'ampleur. Dans sa commune, Dominique Bidet a donc choisi d'encourager les initiatives comme celle de ce restaurateur qui a choisi de se reconvertir temporairement dans le portage de repas. Pas en reste, la mairie a elle aussi eu une idée originale : inciter ses habitants à télécharger une application gratuite où ils peuvent désormais retrouver tous les jours des messages d'information. Très appréciée des Bellenavois, cette application a déjà été téléchargée près de quatre cents fois et contribue à maintenir le lien entre les habitants et leur maire.

P.G.

Prévention

Vols dans les exploitations

Depuis plusieurs années, les vols dans le domaine agricole sont en augmentation. Ils concernent tous les équipements, du plus simple au plus coûteux.

Tout se vole dans une ferme

La liste des vols commis dans les exploitations agricoles est longue et concerne tout type d'équipements et de matériels, selon la Gendarmerie Nationale et les assureurs. On recense également des vols d'animaux et de produits cultivés :

- Les engins et équipements agricoles : tracteurs, moissonneuses-batteuses, GPS, matériels d'irrigation…
- Le carburant : dans les cuves à la ferme ou dans les réservoirs des tracteurs,
- Les arbres fruitiers récemment plantés (pommiers, cerisiers, poiriers…), ainsi que les pieds de vigne,
- Les produits cultivés : fleurs, fruits, légumes…
- Les animaux : volailles, porcs, vaches…
- Les outils : pelles, brouettes, râteaux…

Comment éviter ces vols ?

Selon la Gendarmerie Nationale, de nombreuses exploitations agricoles sont accessibles trop facilement.
Les préconisations sont simples à mettre en place :

Au niveau de l'exploitation :

- Fermer les portes à clé reste la meilleure parade.
- Clôturer l'enceinte afin de dissuader le rôdeur qui vient repérer les lieux.
- Une attention particulière doit être apportée aux locaux phytosanitaires, devenus un point sensible de l'exploitation. Des matériaux de construction résistant à l'intrusion et une porte avec une serrure de sûreté sont recommandés.
- Installer un éclairage extérieur avec détecteur de mouvement, voire un dispositif de vidéo-protection ou un système d'alarme.
- En cas d'absence, laisser des signes de présence et faire relever votre courrier par un proche ou vos voisins.

Au niveau des engins agricoles et des animaux :

- Ne jamais laisser les clés sur le tracteur, même cachées dans un recoin.
- Poser un verrou sur les réservoirs à essence.
- Ne pas laisser d'engins à l'extérieur de l'exploitation en fin de journée. Un tracteur est volé chaque jour en France d'après les chiffres transmis par la Gendarmerie Nationale.
- Pour le vol de bétail, modifier vos horaires de passage près des pâtures, en particulier aux périodes sensibles comme la fin d'année et les périodes de fêtes. Enfin, installer un système de géolocalisation sur les animaux et les engins reste un système efficace pour prévenir les vols.

Que faire en cas de vol ?

Composer le 17 pour informer les forces de l'ordre. Conserver les indices présents sur place et alerter rapidement les exploitants de votre entourage car les voleurs peuvent avoir ciblé d'autres fermes voisines.
En prévention, la Gendarmerie Nationale propose dans chaque département depuis avril 2018 une cellule de prévention technique de la malveillance avec des référents spécialisés. Ils se déplacent dans les exploitations sur simple demande pour donner des conseils adaptés. Chaque exploitant peut en bénéficier gratuitement.
Bénéficier du service d'alerte par SMS, mis en place entre les gendarmeries locales et les Chambres d'agriculture pour être alerté des vols commis ou de la présence de rôdeurs dans votre secteur géographique.
En complément, les conseillers prévention Groupama peuvent vous aider à mettre en place les mesures de protection complémentaires. Ils vérifieront avec vous la mise à jour des garanties de votre contrat « Dommages aux biens professionnels » et envisageront avec vous l'intérêt des extensions optionnelles, comme le vandalisme et la malveillance.

COMMUNIQUÉ GROUPAMA GRAND EST

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Artisanat

Un soufflé de verre pas près de retomber

Depuis 1968, Noizay recèle une industrie de niche. La verrerie Dumas, fondée en 1948, fabrique des instruments scientifiques et techniques en verre, utilisés notamment pour les analyses de lait, produits laitiers et vin.





Le souffleur au chalumeau ne chauffe qu'une partie de la pièce, celle qu'il souhaite déformer, élargir, percer, souder, emboîter…

Le saviez-vous ?
Histoires de verre

Il existe quatre familles de verre :
- le sodocalcique ou *«verre ordinaire»*, utilisée pour la vaisselle notamment ;
- le borosilicate ou *«Pyrex»* ;
- le quartz (6 à 8 fois plus cher que le borosilicate) ;
- le cristal, le plus tendre.
Les tubes et cannes de verre d'1 m à 1,50 m sont reçus d'Allemagne ou de République tchèque. Il n'existe plus de fabrication de verre en France. Mais la silice, autrement dit le sable, qui les compose provient de Fontainebleau ; c'est à cet endroit qu'on trouverait le sable le plus pur d'Europe.



La verrerie Dumas est la seule fabricante en France de butyromètres, utilisés pour déterminer le taux de matière grasse du lait et des produits laitiers.

La verrerie Dumas de Noizay (Indre-et-Loire) conçoit des instruments en verre en série ou sur plan, pour des domaines aussi variés que l'agroalimentaire, l'œnologie, la cosmétique, la recherche, la pharmacie, le secteur vétérinaire… Elle travaille notamment comme sous-traitante du laboratoire Dujardin-Salleron de renommée mondiale, spécialisé dans les instruments d'analyse et de mesure œnologiques et inventeur de l'ébulliomètre. Historiquement, c'est la branche agroalimentaire – pour les analyses laitières et œnologiques - qui a permis à l'entreprise de développer la compétence si spécifique qu'est le soufflage de verre au chalumeau, sur mesure. Un savoir-faire détenu par une dizaine de structures seulement en France. La fabrication de butyromètres, plus précisément, fait partie de l'ADN de la société, représentant à ce jour 30 % de l'activité agroalimentaire. Et pour cause, la verrerie Dumas est la seule créatrice de ce matériel en France. Elle fournit de gros distributeurs, chez qui s'approvisionnent les acteurs de l'agroalimentaire, tels que Lactalis.

Un savoir-faire artisanal

Le soufflage au chalumeau est un travail artisanal, qui nécessite d'abord des compétences humaines. *«Il existe des machines pour fabriquer les butyromètres par exemple, mais elles nécessitent un tel temps d'entretien que ce n'est pas intéressant,* explique Mickaël Villeneuve, commercial. *Et globalement, mettre au point des machines pour concevoir les pièces qu'on nous demande ne serait absolument pas rentable, puisque nous intervenons sur des petites et moyennes séries et du sur-mesure».* Les robots ne sont par ailleurs pas capables de créer des objets à double paroi ou de réaliser certains assemblages.

Les sept souffleurs de l'atelier du Val d'Amboise sont donc précieux. Une flamme à plus de 2 500 °C devant eux, un petit tuyau dans la bouche, ils façonnent des objets parfois bien biscornus, dignes d'un laboratoire de savant fou. Par rapport à un souffleur de verre à la canne, le souffleur au chalumeau ne chauffe qu'une partie de la pièce, celle qu'il souhaite déformer, élargir, percer, souder, emboîter… Aucun moule n'est utilisé. *«Il faut au moins dix ans d'expérience pour acquérir réellement cette technique et être capable de réaliser 80 % des pièces qui sortent de cet atelier,* souligne Frédéric Vellutini, responsable de production. *Certaines demandent 5 à 6 heures de travail d'affilée ; dans ces cas-là, on se relaie».*



Au service notamment de l'agroalimentaire

À la table ou au tour à verre, les mains d'or de l'atelier travaillent à partir de tubes ou cannes en verre de différents diamètres, leur matière première. Celle-ci est transformée en butyromètres, pipettes, acidimètres, cellules de numération Mac Master, chaudières d'ébulliomètre, tubes de Mojonnier, aréomètres… Ils sont le plus souvent en borosilicate (*«Pyrex»*), une famille de verre à haute résistance thermique et chimique, dont la température de fusion s'élève à 2 400 °C. *«Le verre est une matière vivante,* glisse Frédéric Vellutini. *Chauffée, on peut lui donner la forme qu'on veut, l'étirer comme si c'était du miel».* Une fois modelées, les pièces sont passées au four à 560 °C, pour neutraliser les tensions subies par le verre et le stabiliser. Les demandes en verrerie scientifique se sont complexifiées ces 50 dernières années, La verrerie Dumas a ainsi développé une compétence de bureau d'études et conseil pour la conception. L'entreprise comporte également une branche d'activité design et décoration, sous sa marque Verart.

NADINE DUMAZET